

NUMÉRO 8
AVRIL 2021



Alternatives Rurales

Revue scientifique
et de réflexion sur
le développement
agricole et rural



www.alternatives-rurales.org

SOMMAIRE

Edito.....3

ETUDES ET RECHERCHES

Des coopératives féminines à l'initiative entrepreneuriale individuelle : trajectoires au sud du Maroc.
Mariam Benkhallouk.....5

Les femmes face aux difficultés d'accès au leadership local à Asrir (Maroc). Kawtar Lebdaoui.....19

Le Plan Maroc Vert à l'épreuve de l'information et de l'analyse journalistique. Habiba El Mazouni,
Zakaria Kadiri.....31

Comment les systèmes agricoles oasiens font-ils usage du travail et de l'eau ? Effets sur les revenus des exploitations de polyculture élevage. Mohamed Taher Sraïri, Khaoula Bentahar.....46

« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation. Zhour Bouzidi, El Hassane Abdellaoui.....60

Les agriculteurs face aux effets de la dégradation des ressources naturelles : cas de la vallée Oued Khoumane – Moulay Idriss Zerhoun. Abdelaziz El Abadi, El Hassane Abdellaoui.....74

Apprendre la participation au contact des facilitateurs ? Partages de compétences et de posture au sein de l'administration agricole en Tunisie. Meriem Jendoubi, Emeline Hassenforder, Guillaume Lestrelin, Amar Imache, Housseem Braiki, Audrey Barbe.....90

Actions de développement proposées par des habitants d'une zone rurale en Tunisie : entre des demandes individuelles et le pari d'actions collectives. Khadija Harbaoui, Ezzdine Hamrouni, Hassen Ouilhezi, Zoubair Aouadi, Nicolas Faysse, Nadhira Benaïssa, Safouane Mouelhi, Sihem Jebari, Housseem Braiki, Sylvie Morardet, Soumaya Younsi, Guillaume Lestrelin, Emeline Hassenforder, Crystèle Leauthaud, Xavier Augusseau, Jean-Yves Jamin, Julien Burte.....108

POINTS DE VUE ET TMOIGNAGES

Le vécu de la coopérative féminine rurale «Lkaram Nissaiya » (Province d'El Hajeb) en période de crise sanitaire. Halima Lazouzi, propos recueillis par Sanae Ziani et El Hassane Abdellaoui.....126

Faciliter la mise en place d'une gestion participative de l'eau : réflexions à partir de l'expérience de Bsissi à Gabès. Ridha Ghoudi, propos recueillis par Nicolas Faysse et Emeline Hassenforder.....132

Mieux piloter le fonctionnement des canaux dans les grands périmètres irrigués. Jean-Luc Deltour, propos recueillis par Nicolas Faysse.....135



Edito

Comité éditorial de la revue Alternatives Rurales

Les articles du numéro 8 de la revue Alternatives Rurales abordent cinq thématiques.

La première thématique est ***l'engagement des femmes dans les entreprises en monde rural***. Lebdaoui (2021) montre que la participation des femmes dans les coopératives familiales restent souvent à un niveau formel, sans réelle implication dans la décision : ce sont plutôt dans les coopératives féminines non familiales que les femmes exercent en pratique des positions de leaders. Benkhallouk (2021) étudie les trajectoires femmes qui ont fait le choix de quitter des positions de leaders dans des coopératives pour se lancer dans des activités entrepreneuriales de leur côté : de par ce choix elles ont renoncé à un certain nombre d'aides, mais elles estiment avoir gagné en termes de liberté, sans pour autant méconnaître l'apprentissage que leur a permis le passage par les coopératives. Enfin, Lazouzi et al. (2021) raconte la stratégie mise en oeuvre par une coopérative féminine de production de couscous pour faire face à la désorganisation de leurs activités due à l'épidémie de Covid-19 en 2020.

La deuxième thématique concerne ***les conditions de travail dans les exploitations agricoles***. Bouzidi et Abdellaoui (2021) analysent les difficultés vécues par des ouvrières agricoles lors de l'épidémie de Covid-19 et comment elles se sont adaptées à ces difficultés. Sraïri et Bentahar (2021) étudient l'organisation et la rentabilité du travail dans

différents types d'exploitation agricole en polyculture-élevage en système oasien.

La troisième thématique porte sur ***les plans de développement agricole et rural***. El Mazouni et Kadiri (2021) montrent que le traitement médiatique du Plan Maroc Vert a été souvent dépoliticisé, les articles présentant souvent une description factuelle de données de réalisation du plan sans analyse de la mise en oeuvre de ce plan. Ils identifient différents facteurs qui ont conduit à cette situation de manque de regard critique sur le plan. Harbaoui et al. (2021) présente une expérience d'implication de la population rurale dès les premières étapes de la conception d'un plan de développement rural et agricole en Tunisie. L'article analyse notamment les enjeux priorités et le lien avec les actions de développement proposées par les habitants.

La quatrième thématique porte sur ***la facilitation***. Jendoubi et al. (2021) s'intéressent au partage de compétences au sein de l'administration à l'occasion d'un programme de développement en Tunisie (qui est le même programme que celui étudié par Harbaoui et al. 2021). Ils analysent dans quelle mesure les collègues d'agents de l'administration formés à des approches participatives évoluent dans leur posture et leurs pratiques, suite à des échanges ou des activités menées en commun. Ghoudi et al. (2021) mènent une réflexion sur les capacités de facilitation dans les administrations pour accompagner la mise en place de dispositifs de gestion participative de l'eau en Tunisie.

Enfin, la cinquième thématique porte sur **la gestion des ressources naturelles**. El Abadi et Abdellaoui (2021) étudient les effets de la dégradation des ressources naturelles sur des exploitations agricoles familiales diversifiées dans la zone du Zerhoun près de Meknes et les stratégies mises en œuvre par ces exploitations pour s'adapter. Deltour et Faysse (2021) présente les initiatives pour mieux piloter la gestion des canaux principaux dans les périmètres de grande hydraulique.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Références

- Benkhallouk M, 2021. [Des coopératives féminines à l'initiative entrepreneuriale individuelle : trajectoires au sud du Maroc](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Bouzidi Z, Abdellaoui E, 2021. [« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Deltour JL, Faysse N, 2021. [Mieux piloter le fonctionnement des canaux dans les grands périmètres irrigués](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- El Abadi A, Abdellaoui E, 2021. [Les agriculteurs face aux effets de la dégradation des ressources naturelles : cas de la vallée Oued Khoumane - Moulay Idriss Zerhoun](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- El Mazouni H, Kadiri Z, 2021. [Le Plan Maroc Vert à l'épreuve de l'information et de l'analyse journalistique](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Ghoudi R, Faysse N, Hassenforder E, 2021. [Faciliter la mise en place d'une gestion participative de l'eau : réflexions à partir de l'expérience de Bsissi à Gabès](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Harbaoui K, Hamrouni E, Ouilhezi H, Aouadi Z, Faysse N, Benaïssa N, Mouelhi S, Jebari S, Braïki H, Morardet S, Younsi S, Lestrelin G, Hassenforder E, Leauthaud C, Augusseau X, Jamin JY, Burte J, 2021. [Actions de développement proposées par des habitants d'une zone rurale en Tunisie : entre des demandes individuelles et le pari d'actions collectives](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Jendoubi M, Hassenforder E, Lestrelin G, Imache A, Braïki H, Barbe A, 2021. [Apprendre la participation au contact des facilitateurs ? Partages de compétences et de posture au sein de l'administration agricole en Tunisie](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Lazouzi H, Ziani S, Abdellaoui E, 2021. [Le vécu de la coopérative féminine rurale «Lkaram Nissaiya » \(Province d'El Hajeb\) en période de crise sanitaire](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Lebdaoui K, 2021. [Les femmes face aux difficultés d'accès au leadership local à Asrir \(Maroc\)](#). *Alternatives Rurales*, 8.
- Sraïri MT, Bentahar K, 2021. [Comment les systèmes agricoles oasiens font-ils usage du travail et de l'eau ? Effets sur les revenus des exploitations de polyculture élevage](#). *Alternatives Rurales*, 8.



Des coopératives féminines à l'initiative entrepreneuriale individuelle : trajectoires au sud du Maroc

Mariam Benkhallouk

Laboratoire des Études sur les Ressources,
la Mobilité et l'Attraction. Université
Cadi Ayyad

Contact : m.benkhallouk@yahoo.fr

Résumé

Au cours des dernières années, le Maroc a consacré une multitude de programmes pour développer ses territoires ruraux. Dans l'ensemble de ces programmes, une attention particulière est accordée à l'amélioration de la condition des femmes rurales. Ceci se fait en définissant pour elles des modalités de développement personnel à travers des activités génératrices de revenu, dans les territoires difficiles. Ces projets à caractère social sont généralement des coopératives ou des associations. Certaines femmes ont choisi d'adhérer au monde associatif ou coopératif et d'y rester sans chercher à explorer d'autres horizons, d'autres ont en fait un passage vers le montage de projets privés. L'article porte sur la trajectoire des femmes qui ont quitté les coopératives féminines pour lancer des projets privés. L'objectif est d'analyser les circonstances et l'impact du passage de ces femmes du modèle coopératif au modèle entrepreneuriale.

Mots clés : coopératives féminines, femmes rurales, entrepreneuriat, capacité, développement, territoire

Introduction

Les programmes étatiques et étrangers ont encouragé la population rurale à la valorisation des ressources spécifiques pour en tirer des opportunités économiques et sociales. Dans ce cadre, une attention particulière est donnée aux femmes rurales et à leurs implications dans les processus de développement socio-économiques de leurs régions.

En amont, ceci traduit une reconnaissance par les différentes institutions nationales et étrangères de l'importance du rôle des femmes

rurales comme acteur dans le processus de développement.

Cet état de fait, représente un « réveil des acteurs locaux » (Campagne et Pecqueur, 2014) dans les régions rurales défavorisées. C'est un processus défini par Pecqueur (2000) comme « un concours d'acteurs, ancré dans un espace géographique délimité (même si la frontière peut être floue et provisoire) qui vise à connaître puis tenter de résoudre un problème ou de jouir d'une opportunité jugée comme importante par les acteurs ».

C'est dans cette logique que s'inscrit l'implication des femmes rurales à travers les coopératives reconnues par les Activités Génératrices de Revenu (AGR)¹ dans les zones émergentes. La coopérative féminine constitue un instrument de développement local, car elle représente un moyen d'insertion des femmes rurales dans la vie active et leur permet de s'intégrer dans un environnement socio-économique, spécifiquement féminin, et d'avoir un gain matériel dans des communautés qui ne toléraient pas le travail des femmes, si ce n'est le travail non rémunéré dans l'exploitation agricole familiale.

Les femmes impliquées dans ce type de structure profitent des opportunités d'intervention sur leur territoire, à travers les programmes de développement, de s'organiser en partenariat et valorisent des énergies et des potentialités locales, avec l'appui de l'Etat et des ONG. Ces actions peuvent être coordonnées par les leaders de chaque coopérative, des femmes qui sont reconnues pour leur capacité à impulser le groupe des femmes (Goirand, 2014). Ce sont donc les présidentes des coopératives et les autres membres du bureau (« le noyau dur ») qui représentent la force motrice des groupes.

Néanmoins, les opportunités et les avantages du système coopératif peuvent se conjuguer différemment selon les compétences des membres du même groupe, c'est-à-dire selon les compétences des leaders et les compétences des autres membres. Certaines femmes adhérentes, spécialement les présidentes peuvent décider de quitter les coopératives pour se lancer dans des projets personnels. A travers cet article nous cherchons à comprendre les facteurs qui permettent ou poussent certaines femmes à

passer des projets de coopératives à l'entrepreneuriat dans le cadre des projets privés.

Méthodologie

Les terrains d'étude

Notre terrain d'étude est étendu sur des régions rurales situées au sud du Maroc, avec des espaces et des conditions différentes, de façon à présenter des contextes d'enquête variés. Les régions regorgent d'atouts naturels et culturels mais qui demeurent dans une situation marquée par la pauvreté et la précarité dont la gravité diffère d'une région à une autre.

Le choix de nos trois terrains, Marrakech-Safi, Agadir Souss-Massa, et Guelmin Oued-Noun, se rapporte à deux critères. Le premier critère consiste à rechercher des dynamiques de développement territorial basées sur le genre, dans des zones émergentes. Nous avons choisi à cet effet les zones émergentes dans le sud du Maroc. En effet, « ces régions affrontent actuellement des défis majeurs liés essentiellement aux faibles niveaux de développement humain et social et aux fortes dégradations de l'environnement naturel » (Boujrouf, 2014).

La dimension sociale dans ces zones est devenue une inquiétude qui attire l'attention des instances nationales et internationales. Ces instances ont mis en place des stratégies de développement territorial de ces zones émergentes à travers l'exploitation des atouts naturels et culturels dont disposent ces

¹ Selon le guide « Identifier, formuler et réaliser une Activité génératrice de revenus dans le domaine de la culture et des industries créatives » réalisé conjointement par le Maroc et les Nations Unies et

publié en 2012. Les activités génératrices de revenus (AGR) portent sur des actions qui consistent à produire des biens, ou des services à des fins commerciales. Elle fait profiter en premier lieu les créateurs qui doivent disposer d'un savoir-faire dans le domaine d'action.

territoires. Le deuxième critère de choix se rapporte à la nature de notre problématique de recherche, qui porte sur le passage des coopératives féminines aux projets privés

Modalités du travail empirique et outils d'analyse adoptés

Pour approcher les terrains d'étude, notre choix a porté sur la méthode qualitative. Cette méthode se révèle adéquate pour analyser les projets des coopératives et les trajectoires individuelles des femmes entrepreneures.

Pour l'ensemble de ces terrains d'étude, nous avons dressé un guide d'entretien dont la population cible est les coopératives féminines.

Dans ce cadre nous avons visité 100 coopératives au total, mais retenu et analysé la moitié d'entre elles. En effet, nous avons exclu les coopératives masculines, mixtes, les « fausses » coopératives, et celles dont l'existence est inférieure à 5 ans. 50 entretiens ont donc été réalisés au total.

Notre contact était avec les femmes appartenant au bureau des coopératives, en particulier les présidentes. Ceci a permis d'apporter des réponses sur la manière avec laquelle ces femmes concevaient ce genre de projet, les conditions liées à leurs adhésions, les entraves sociologiques et culturelles auxquelles elles sont exposées, etc...

Pour les femmes entrepreneures, nous avons choisi le récit de vie qui correspond à la question « quel est votre parcours d'entrepreneure ? ». Nous avons opté pour un recueil des données qui permettent d'assurer

l'expression et l'élargissement des différents points de vue, de découvrir la manière de penser des femmes qui ont assuré le passage d'une activité au sein de la coopérative, vers l'entrepreneuriat

A cet effet, nous avons pris soin de la transcription des enregistrements vocaux effectués auprès de ces femmes, de façon à garantir la retranscription de la propre formulation des enquêtées.

A ce niveau nous avons composé deux verbatim. Le premier relatif aux coopératives féminines qui est composé de deux variables. La variable 1, porte sur la question : « Qu'est-ce qu'une coopérative pour vous ? » ; la variable 2, porte sur la relation entre « l'ancrage du projet et le développement territorial ». Le deuxième corpus pour les projets individuels est composé d'une seule variable « quel est votre parcours d'entrepreneure ? ».

Nous avons par la suite choisi les techniques d'analyse textuelles associées pour les données collectées (Garnier et Guérin-Pace, 2010). Pour analyser ces corpus, nous avons traité les contenus à travers le logiciel IRAMUTEQ (version 0.7 alpha2)², pour faire émerger les classes de profil des répondantes et comparer les caractéristiques de chaque famille lexicale.

Les profils issus de l'analyse automatique du corpus nous ont permis d'identifier les thématiques les plus représentatives pour les femmes enquêtées.

Sur l'ensemble de notre terrain d'étude nous avons pu détecter 9 femmes qui ont réalisé le passage d'une activité de gestion de la

² IRAMUTEQ désigne « Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires ». IRAMUTEQ est un logiciel libre d'analyse des corpus et des matrices, agréé aux analyses fondée sur la statistique fréquentielle, il est formé d'une interface programmée en

python appariée au logiciel statistique R. Il est développé à Toulouse depuis 2008 par l'équipe REPERE au sein du LERASS (Laboratoire d'Étude et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales).

coopérative à la création d'une entreprise privée au niveau de 4 douars. Nous avons réussi à prendre contact avec 6 d'entre elles³ et réaliser 6 entretiens. Nous avons élaboré pour elles un référentiel biographique pour comprendre leurs trajectoires.

Toutes les femmes entrepreneures que nous avons enquêtées ont occupé le poste de présidente dans les coopératives auxquelles elles appartenaient avant de lancer leurs projets personnels. Elles ont un profil presque identique, pour ce qui est de leur niveau d'étude, leur âge et leur situation personnelle (Tableau 1). Leurs entreprises œuvrent dans le même domaine d'activité que celui des coopératives où elles adhéraient. Ceci dit, l'expérience qu'elles ont acquise dans les coopératives a joué un rôle important dans le choix de leurs domaines d'investissement.

D'autre part, nous avons constaté que ces femmes étaient célibataires avant qu'elles ne démarrent leurs projets personnels, elles se sont mariées après le démarrage du projet. Nous avons eu la confirmation que toutes sont encouragées par leurs maris pour poursuivre leurs projets personnels. Dans leurs discours elles nous ont fait part de leurs expériences avant d'intégrer les coopératives féminines, après avoir quitté ces structures et pendant qu'elles sont dans le monde entrepreneurial. C'est un discours soulignant tout ce qui a marqué leurs parcours en termes de motivation, réalisations, contraintes, espérance, etc.

Résultats

L'entrepreneuriat féminin : choix ou nécessité pour les ex-adhérentes des coopératives féminines ?

De prime abord, chacune des six femmes a réalisé un passage particulier de la coopérative au projet personnel, mais toutes disposent d'un appui familial important, spécialement paternel, ce qui représente pour elle une armature spéciale pour affronter l'entourage.

Dans ce sens, Karima déclare « *je suis fille unique de mon père, c'est un agriculteur, et je l'aidais depuis mon enfance, il me considérait son bras droit et voulait que j'aie de l'avant, c'est pour cela quand je lui ai parlé de mon projet, il m'a soutenu moralement et financièrement* ».

Radia rejoint cet avis et dit « *mon père n'a jamais fait de différence entre une fille et un garçon, je suis la seule fille de la famille qui a pu faire ses études loin de notre commune rurale, mes oncles ne toléraient pas cela pour leurs filles, mais mon père est une personne spéciale, il se déplaçait toutes les semaines pour me rendre visite et m'appuyer, bien au contraire, il m'encourageait plus que mon frère. C'est lui qui m'a proposé de faire ce projet personnel, il savait que j'ai des potentialités et je les gâche à la coopérative* ».

³Ces entretiens sont réalisés en 2015.

Tableau 1. Caractéristiques des femmes enquêtées

Entrepreneures	Situation familiale	Age	Origine	Niveau des études	Activité de la coopérative	Combien de temps passé dans une coopérative	Nature du projet privé	Origine des fonds pour le montage de projets
Karima ⁴	Mariée, avec enfant	42 ans	Urbain	Bac+4	produit de terroir, spécialisée argan et dérivés	3 ans	SARL, produit de terroir, spécialisée argan et dérivés	Personnel
Asmaa	Mariée, sans enfant	40 ans	Semi-urbain	Bac+4	produit de terroir, spécialisée argan et dérivés	5 ans	SARL, produit de terroir, spécialisée argan et dérivés, emballages, prestation de service	Personnel + Associé étranger
Radia	Mariée, sans enfant	38 ans	Rural	Bac+2	produit de terroir spécialisé figue de barbarie	5 ans	SARL, associé unique, produit de terroir spécialisé figue de barbarie	Personnel+ subvention étatique
Rahma	Mariée, sans enfant	36 ans	Rural	Secondaire	produit de terroir, spécialisée argan et dérivés, et cuniculture	2 ans	SARL, cuniculture et abattoir	Projet familial, mari associé
Sanaa	Célibataire, sans enfant	34 ans	Rural	Bac+2	produit de terroir, spécialisée argan et dérivés.	3 ans	produit de terroir, spécialisée argan et dérivés.	Personnel + subvention étatique
Fatima	Mariée, sans enfant	44 ans	Rural	Bac	produit de terroir spécialisé figue de barbarie.	4 ans	SARL, associé unique, produit de terroir spécialisé figue de barbarie	Personnel

Asmaa déclare aussi « *mon père est commerçant, il était toujours pour le commerce, et pas pour un salaire mensuel dont on doit attendre l'arrivée. Je l'ai imité depuis ma petite enfance, je fabriquais des petites choses artisanales et je les vendais à l'école, je trouvais un immense plaisir en cela. Après quand j'ai grandi j'achetais la matière*

première, les feuilles de palmiers pour les femmes dans la campagne pour qu'elles fabriquent des paniers palmiers et je me chargeais de la vente à la ville. On partageait les bénéfices, après je me suis orientée vers l'élevage des caprins, dans la campagne avec quelques associés... ».

⁴Les prénoms dans le tableau sont des prénoms fictifs pour garder l'anonymat des femmes enquêtées.

En revanche, les causes de choix de l'entrepreneuriat diffèrent d'une femme à l'autre, mais l'expérience acquise dans les coopératives reste l'élément encourageant et commun pour toutes.

En se référant à leurs expériences passées dans les coopératives, les femmes entrepreneures ont exposé leurs visions du modèle coopératif dans lequel elles ont toutes œuvrées avant de s'investir dans un projet entrepreneurial personnel. Elles ont cité les avantages et les limites du modèle coopératif.

Pour Radia, entrepreneure dans la région Guelmim Oued-Noun, *« ma première expérience dans un travail de groupe était dans le cadre de la coopérative. Pour moi c'était une grande expérience surtout que j'occupais le poste de présidente dans cette structure, c'est un poste de responsabilité dans lequel je devais gérer et régler les problèmes intérieurs de la structure et les problèmes extérieurs. J'ai aussi profité des formations de gestion, de commercialisation, j'ai fait connaissance avec de nouvelles personnes, comme les responsables des administrations publiques et des ONG. J'ai appris beaucoup de choses, j'ai fait plusieurs formations, j'ai voyagé pour participer à des salons et à des foires pour exposer nos produits de terroir, j'ai rencontré d'autres femmes adhérentes à d'autres coopératives, nous avons partagé nos expériences ».*

Dans le parcours de ces femmes, la coopérative présente une expérience valorisante pour le développement de leurs compétences professionnelles. C'est dans cet organisme qu'elles ont appris les premières notions de gestion de travail, la capacité à résoudre des problèmes, que ce soit au niveau intérieur ou extérieur de la structure, la coopérative a présenté pour elles l'occasion de développer leurs réseaux, avec l'environnement extérieur de la coopérative (clientèle, administration, fournisseur, coopératives, ONG).

Toutefois, les limites du système coopératif, ont représenté pour certaines un motif puissant pour quitter la structure et penser à une autre alternative. L'assistanat accentué par le caractère descendant des programmes était selon elles l'un de ces motifs, à cela s'ajoute le fait que le système coopératif ne prévoit pas des mesures de contrôle au sein de ces structures. L'analphabétisme qui règne dans ces structures et qui représente selon elles un frein pour l'échange et la communication entre le bureau de la coopérative et les autres membres, représente un autre motif de départ. Les ex-présidentes prévoyaient le problème mais ne réussissaient pas à le surmonter tant que leader de la structure.

Parmi nos 6 enquêtées, quatre femmes ont choisi de quitter leurs coopératives parcequ'elles ne supportaient pas les malentendus et les problèmes de gestion dans ces structures. Les deux autres déclarent avoir choisi de quitter la coopérative parcequ'elles voyaient des opportunités plus intéressantes dans l'entrepreneuriat privé.

En effet, pour certaines d'entre elles l'objectif était de « fuir », la coopérative. Ainsi Radia dit : *« je suis sortie de la coopérative avec une grande expérience, une longue période de travail dans le domaine social, ce domaine qui me tient à cœur ... Malheureusement, j'ai dû me retirer, la cause de mon retrait était du fait que les femmes sont analphabètes, ou bien avec un niveau d'instruction très limité. J'ai eu beaucoup de mal pour collaborer avec elles, de partager les informations concernant la coopérative. Il y avait toujours un problème d'incompréhension, de malentendu, de blocage, cela provoquait beaucoup de problèmes dans la gestion de la coopérative ».*

Dans une structure où toute personne est censée comprendre de quoi il s'agit, d'être avisée, et de partager l'information comme le partage des bénéfices, les présidentes rencontraient des difficultés à faire parvenir

leurs idées d'une manière claire et simple aux autres adhérentes analphabètes. Ceci provoquait par la suite des conflits sur la manière de gérer la structure et limitait les résultats escomptés par tout le monde.

Un autre problème qui s'est présenté selon les enquêtées est celui de la lenteur de la prise des décisions. Ainsi Karima dit qu'*«au niveau de la gestion de la coopérative, celle-ci est soumise à une hiérarchie dans la structure du bureau. Si on respecte cette hiérarchie, on ne peut pas prendre des décisions rapides et on se retrouve face à la lenteur de prise de décision par rapport à un marché économique international rapide et en mouvement. Pour cette raison j'ai pensé à monter mon propre projet, ainsi je peux prendre des décisions dans le moment opportun sans être obligée d'attendre la validation des autres »*.

Dans les coopératives, les femmes adhérentes ne partagent pas les mêmes avis relatifs aux fonctionnements de la structure. La discorde prend souvent place dans les moments où il faut prendre une décision rapide et unanime. En conséquence, dans bien des cas la présidente prend des décisions sans se concerter avec les autres femmes, ce qui provoque leur mécontentement, et demandent par la suite le changement de la présidente. Cette demande de changement est le plus souvent refusée par la présidente qui tient à son poste de "commandement", ce qui mène à des situations de blocage pouvant aller jusqu'à la fermeture de la structure. Les femmes enquêtées estiment que la réussite des coopératives qu'elles dirigeaient est due à leur engagement, leur dévouement et leurs sacrifices, au niveau personnel et professionnel. Selon les enquêtées, dans ce genre de situation, la présidente personnalise les désaccords et adopte l'autoritarisme dans la structure.

Pour notre enquête avec les présidentes des coopératives nous avons noté que dans la

majorité des entretiens tenus avec elles, elles utilisent l'expression "ma coopérative" ou lieu de "notre coopérative".

Aux causes de départ mentionnées ci-dessus, s'ajoute les déchirements internes qui peuvent avoir lieu à cause de l'intégration des positions politiques externes aux coopératives. Radia dit dans ce sens que *« l'exemple des difficultés vécues dans la coopérative à cause de la politique, c'est lorsque les adhérentes se subdivisent en deux clans ou plus parce qu'elles sympathisent avec un parti politique ou un autre, et ceci se traduit en conflits internes »*. Les femmes adhérentes sont alors influencées par ce qui se passe à l'extérieur de la coopérative, elles sont aussi influencées par les idées ou les intérêts d'un mari ou d'un parent, et transportent les conflits d'intérêt extérieurs à la structure à laquelle elles appartiennent.

Pour Sanaa, *« le problème dans le monde politique, c'est qu'on ne fait pas appel aux femmes pour solliciter leur avis dans les affaires publiques, ou prendre considération de ce qu'elles pensent ou leurs convictions par rapport à certaines affaires. La raison pour laquelle on sollicite la participation des femmes, c'est pour combler les parts imposées par le quota en faveur des femmes dans le système électoral. Le conseil communal n'a pas besoin de notre avis dans la gestion des affaires communales. On se présente juste pour valider des décisions déjà prises »*. Sanaa a fait partie à un moment donné du conseil communal de sa commune, mais elle ne garde pas un bon souvenir de cette « participation ».

En effet, les femmes dans les cas précités se sont senties instrumentalisées par les hommes de leurs familles ou par les élites de la région pour faire passer leurs décisions, et tout simplement pour répondre aux exigences des instances concernées en termes de respect du quota.

Selon Sanaa, « lors des réunions du conseil communal, les femmes présentes attendent le feu vert du président du conseil communal pour voter, elles lèvent la main pour approuver. S'il garde les mains croisées, elles font pareil, elles n'ont aucun avis, ou aucune opposition à donner hors de ses instructions. Ceci ne s'arrête pas au niveau du conseil communal, mais influence aussi le travail au sein des coopératives, parce que si on contredit les décisions au niveau du conseil, on sera punie dans l'avenir d'une manière ou d'une autre. J'ai été membre et j'avais des confrontations avec les hommes du conseil communal tout le temps, alors j'ai dû quitter le conseil et la coopérative par la suite ».

Ceci dit, la politique perturbe la gestion des projets de terroir et peut affecter l'autonomie des femmes qui y sont liées. Les ex-présidentes des coopératives qui cherchaient une autonomie l'ont trouvée dans l'entrepreneuriat féminin. Selon Sanaa, « la coopérative subit énormément d'interventions du monde extérieur, il y a beaucoup d'intervenants, administration, bailleur de fond, d'autres coopératives, les élus Et cela manque souvent de synergie entre eux. Ceci bien sûr ne provoque que des problèmes internes dans la structure. Pour ces différentes raisons, j'ai choisi l'entrepreneuriat et j'ai choisi pour ma société, un statut juridique d'associé unique, gérant unique. Je tiens mes réunions au moment que je choisis et j'exécute mes décisions sur le champ, je n'ai pas besoin d'attendre les autres pour passer à l'action ».

Dans deux cas relatifs à notre enquête, les ex-présidentes ont choisi de quitter la coopérative non parce qu'elles étaient contraintes mais parce qu'elles voyaient des opportunités plus importantes dans le domaine de l'entrepreneuriat privé.

L'entrepreneure Radia dit dans ce sens « je savais qu'à travers un projet privé je pouvais sortir de nouvelles idées, de nouvelles

conceptions des choses et les exécuter en toute tranquillité, toute seule, chose qui n'était pas possible dans le cadre de la coopérative. Pour exécuter une décision il faut toujours avoir le consentement des autres membres, une condition qui bloque souvent l'avancement de notre coopérative ».

Sanaa avait quant à elle l'ambition d'avoir plus de revenu matériel, une condition qui était loin d'être réalisée dans le cadre de la coopérative : « j'ai créé mon projet pour réaliser mon autonomie, je voulais me libérer de toutes les chaînes, et les chaînes pour lesquelles une femme peut être exposée se rapportent au besoin matériel. Je savais que dans la coopérative les bénéfices seront toujours limités, vues nos conditions de travail, donc j'ai pensé à monter mon propre projet ».

Ces femmes divergent dans les causes qui les ont poussées à changer de cap, mais convergent sur la raison de l'entrepreneuriat : c'est l'ambition d'avoir un avenir meilleur que celui que la coopérative leur promet.

Les contraintes qui entravent les ambitions des femmes entrepreneurs

La contrainte financière est la contrainte majeure omniprésente dans le discours de toutes les femmes entrepreneures enquêtées, pour lancer leurs projets personnels (mais sans toutefois vouloir exprimer les chiffres initiaux dont elles ont eu besoin pour lancer l'entreprise, elles disent que c'est confidentiel).

Pour le montage de leurs projets, chacune s'est débrouillée à sa manière. Pour Radia : « pour les crédits bancaires les taux d'intérêt sont énormes, donc j'ai demandé une subvention à

l'Agrotechnologie⁵, et je l'ai reçu, j'ai aussi profité d'une évaluation de mon projet et d'un suivi d'avancement. A mon sens, un projet sans évaluation et sans suivi ne pourra jamais avancer, et c'est le cas des coopératives féminines, la subvention que j'ai reçue est évaluée à 30% du coût total de mon projet ». Selon des modalités qui diffèrent de celles des coopératives féminines les projets privés peuvent aussi recevoir des subventions et bénéficier d'un suivi.

Toutefois, ce privilège n'est pas donné à toutes les investisseuses, car cela dépend des régions au niveau desquelles le projet est implanté. Par exemple pour la région de Marrakech-Safi, les instances locales ne prévoient pas des subventions pour les projets privés. Ce constat est confirmé par Radia qui déclare : *« Je n'ai reçu aucune subvention de l'Etat, le capital de mon investissement m'appartenait. J'ai investi grâce à mes propres fonds, j'ai fait quelques emprunts auprès de la famille, j'ai aussi contacté un investisseur étranger, celui-là a contribué avec 50% du capital d'investissement. Je n'ai pas sollicité des emprunts auprès de la banque, cela allait me demander beaucoup de temps et il me fallait aussi des moyens de garanties dont je ne disposais pas. Pour les subventions en faveur de l'entrepreneuriat féminin ce n'est pas accessible à tout le monde, il y a des femmes privilégiées grâce aux réseaux auxquels elles appartiennent. Et puis les subventions que les femmes reçoivent c'est selon les régions auxquelles elles appartiennent aussi, ce n'est pas des programmes généraux qui touchent toutes les régions du Maroc ».*

Ceci reflète des différences régionales qui impactent les coopératives féminines,

certaines régions sont favorisées par rapport à d'autres en termes de dons, subvention, locaux formations...Ainsi Fatima déclare : *« pour le financement des projets professionnels, il y a deux options, soit profiter des subventions sans obligation de remboursement plus tard par les bénéficiaires, soit des crédits auprès de la banque avec un taux d'intérêt, c'est une équation erronée à vrai dire ».*Ceci traduit en effet le paradoxe évoqué par ces femmes pour ce qui est des financements des projets ruraux de développement.

Les deux cas de figure relatifs aux financements se présentent donc comme suit : dans le premier cas, celui des coopératives, les femmes reçoivent des facilités financières, en terme d'aides et subventions, en même temps sont exonérées de rembourser les fonds reçus et d'en tenir une comptabilité pour payer les impôts. Le deuxième cas, celui des projets personnels, les femmes entrepreneures ne profitent pas des facilités financières, ou de peu de facilités, (selon la région où le projet est implanté) et sont tenus d'une comptabilité vis-à-vis aux services concernés. Dans ce sens Sanaa déclare : *« J'ai eu une subvention pour mon nouveau projet juste en terme de construction des locaux. Pour les matériaux et d'autres besoins cela a été par mes propres moyens. En ce qui concerne les crédits bancaires les taux d'intérêt sont énormes, en revanche les coopératives reçoivent tout le temps autant des subventions qu'elles demandent et personne ne vient les contrôler, ni pour impôt ni pour la traite à rembourser ».*

Un autre problème qui entrave l'avancement des femmes entrepreneures est celui de la lenteur des procédures administratives, spécialement dans les débuts de lancement de

⁵L'Association Agrotechnologies du Souss-Massa (Agrotech SM) est une association des institutions créée le 29/03/2006 dans le but de constituer un centre d'activité de pointe dans le domaine de l'agrotechnologie au sein de la région du Souss-Massa,

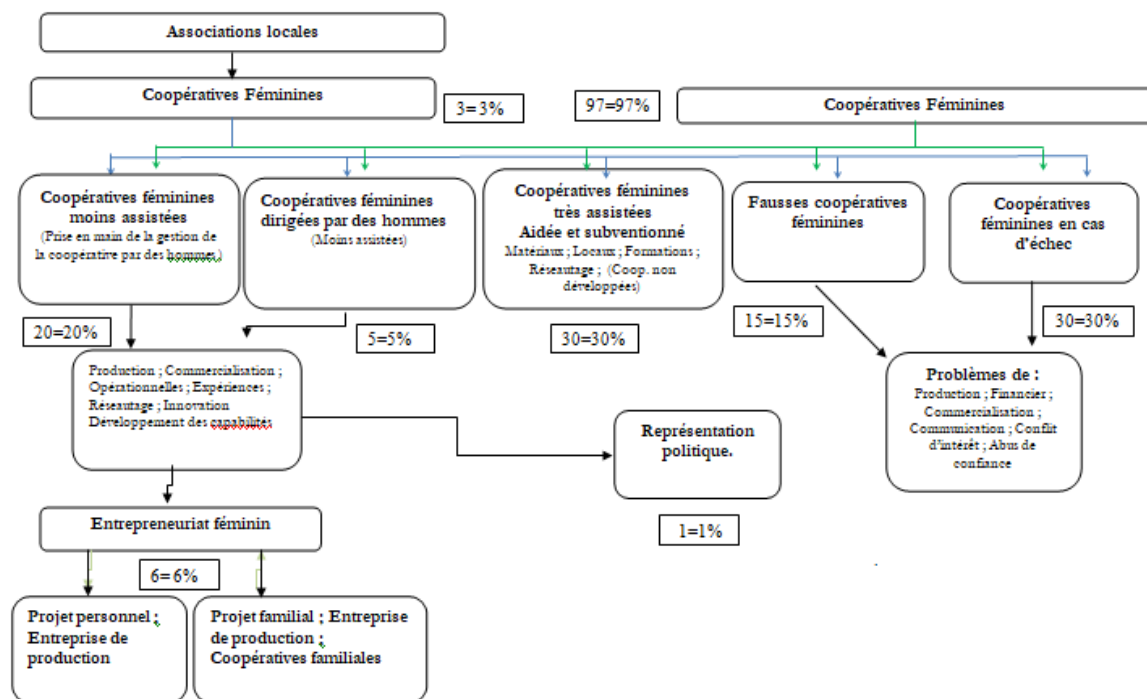
d'assister les entreprises dans le domaine de la recherche et/ou du développement des biotechnologies alimentaires et de les conseiller en matière d'implantation d'unités d'industrie agroalimentaire.

leurs projets. Karima en atteste : « pour avoir l'autorisation d'exploitation de mon projet, ceci m'a demandé énormément de temps, à cause de la lenteur administrative ». En effet, l'autorisation d'exploitation pour tout type de projet, l'investisseur doit passer par une longue procédure qui implique plusieurs administrations. Leurs formalismes juridiques et administratifs contribuent à la lenteur des processus d'octroi d'autorisation.

L'ensemble de ces contraintes ont fait que le nombre des femmes entrepreneures qui ont assuré le passage de la coopérative à l'entrepreneuriat sur notre territoire d'étude est minime. En effet, sur un nombre de 100 coopératives enquêtées, seules 9 femmes ont pu monter leurs projets personnels comme le montre le schéma suivant.

Mais cela n'empêche que celles qui ont lancé leurs activités ont réussi à gérer des projets difficiles en termes de montage. Radia déclare que « ...J'ai lancé mon entreprise depuis 2007... Actuellement (2015) j'avance bien, j'ai créé deux nouvelles sociétés issues de la société mère, elles sont gérées par mes deux sœurs. Ces sociétés œuvrent dans le même secteur que celui de la société mère, celui de l'argan mais chacune d'elle à un concept différent, pour l'une des entreprises j'ai adopté le principe du commerce équitable et le développement. L'autre entreprise assure le service d'emballage et de prestation de service, comme si l'une complète l'autre. Chacune des trois sociétés œuvre séparément, donc mes sœurs ont aussi accédé au monde entrepreneurial grâce à mon initiative.... Le nombre de personnel dans les trois entreprises est 17 personnes la majorité sont des femmes ».

Figure 1. Schéma récapitulatif des types de coopérative sur le terrain d'étude et le nombre des cas de passage à l'entrepreneuriat et à la représentation politique



Le succès de certaines initiatives entrepreneuriales et la longévité du projet encourage les femmes à se lancer dans d'autres initiatives qui vont profiter à d'autres femmes et améliorer leur situation sociale dans le respect du droit de travail. Ainsi Radia dit : *"J'ai lancé mon entreprise en 2008, après avoir quitté la coopérative.....mon objectif initial c'est de valoriser ma région via ses ressources naturelles notamment le figuier de barbarie. Je voulais aussi créer une dynamique dans la région et pour arriver à ceci il faut être 'réglo' et faire les choses correctement. Par exemple, déjà, il faut être 'réglo' avec ses salariés et régulariser leur situation sociale, il faut les déclarer à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale...dans mon entreprise j'ai huit femmes et deux hommes qui ont été recrutés d'une manière permanente. En revanche dans la saison de figue de barbarie, je recrute d'autres personnes saisonnièrement, avec un total de vingt-cinq femmes et deux hommes"*.

Les femmes entrepreneures et la politique

Nous avons constitué l'hypothèse que les femmes actives dans les coopératives féminines, et les femmes entrepreneures ambitionnaient de s'engager dans le milieu politique local, notamment les conseils communaux, ou bien elles y sont déjà engagées. Dans notre sens, cette implication pourrait représenter une valeur ajoutée dans leur parcours et pourrait se faire dans l'intérêt de leurs collectivités, d'autant plus que l'Etat encourage cette action et consacre une discrimination positive à travers les quotas destinés aux élections communales. Or, les résultats de terrain comme montré dans le schéma en haut ont infirmé cette hypothèse. En effet, sur 100 coopératives étudiées, une seule femme parmi des centaines a choisi de s'impliquer dans le conseil communal de sa

région, et cette femme n'a pas choisi de devenir femme entrepreneure, mais elle a gardé son statut de présidente de la coopérative où elle adhère. L'engagement dans la vie politique s'est révélé un élément accablant dans la vie des femmes enquêtées, son influence est citée parmi les contraintes qui menacent le bon fonctionnement et le progrès des projets de territoire.

Discussion

L'analyse du modèle coopératif et du modèle entrepreneurial nous a permis de tirer les points forts et les limites de chaque modèle. Certes les femmes entrepreneures avaient un capital social de départ très important, mais les coopératives féminines ont joué un rôle d'affiner ce capital et dans la réussite des ex-présidentes dans le monde de l'entrepreneuriat.

Toutefois, les limites du système coopératif, représentent pour certaines d'entre elles un motif puissant pour quitter ces structures et penser à une autre alternative. L'assistanat accentué par le caractère descendant des programmes étatiques et des ONG était selon elles l'un de ces motifs. En effet, l'ambition de développement territorial des zones rurales conserve un fort caractère descendant dont la réussite économique prime sur les autres objectifs, notamment le développement des capacités personnelles.

Les résultats présentés dans cette étude soulignent les ambiguïtés du contexte. Il y a certes un objectif d'autonomisation des femmes dans l'approche adoptée par les instances nationales et internationales, qui nécessite l'implication de toute la composante des territoires en question (hommes, femmes, ressources, savoir-faire) afin d'envisager un avenir commun de leur territoire. Ceci dit, un

programme de développement généré et territorial demande à faire des femmes des actrices de ce développement et pas uniquement des bénéficiaires passives.

Dans la pratique, le système mis en place est un système décidé et marqué par un transfert de démarches et de valeurs définies dans d'autres aires culturelles, notamment occidentales. Ces démarches négligent les spécificités et la complexité du contexte du rural marocain encore marqué par des signes forts de patriarcat et d'analphabétisme.

Une mainmise masculine est encore importante que ce soit celles des élus locaux, ou des membres de la famille des femmes adhérentes. Les contraintes sociales sont encore fortes et pèsent sur l'avancement et le progrès de ces structures, les femmes adhérentes doivent avoir le consentement des proches pour les décisions décisives dans la structure.

Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes spécialement rurales, justifie la démarche descendante de ce type de projet, qui suppose que les bénéficiaires ne seront pas en mesure de définir leurs projets personnels, un fait exprimé par le responsable des projets sociaux à l'Agence de Développement Social qui dit « *L'Etat et les ONG savent que les femmes rurales ne peuvent pas gérer les coopératives toutes seules, à cause de leur analphabétisme. Pour cela, au début de ces initiatives, l'Etat a désigné des directrices pour gérer ces structures, ce sont des femmes instruites, certaines d'entre elles vivent à la ville* ».

D'autre part, ces programmes ne prévoient pas des mesures de contrôle et d'évaluation post-crédation des projets, ce qui se répercute sur la responsabilisation de ceux qui profitent des projets sociaux, et comme Sen (2009) le précise, la responsabilisation des gens mène à la possibilité de prendre des choix dans leurs

vies et par la suite aux développements de leurs capacités.

En effet, les contraintes administratives, techniques, humaines, et sociales, etc... constituent de vrais facteurs d'inefficacité pour ces projets de développement, et entravent le développement des capacités des femmes rurales.

Pour les raisons précitées, le fonctionnement dans les coopératives féminines ne constitue pas un modèle économique durable. Ces structures dépendantes de subventions de différents types et reposant sur les compétences des présidentes mettent en lumière le décalage entre l'ambition portée par les programmes de développement, les outils méthodologiques d'intégration du genre et les réalités locales.

Mais en positif, on assiste à un gain en termes d'indépendance financière pour les femmes adhérentes, une rémunération dont elles peuvent disposer pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. La coopérative a constitué aussi pour elles un investissement pour la seconde génération instruite qui constituera la relève.

Contrairement au modèle coopératif, l'entrepreneuriat ne présente aucune garantie pour celles qui veulent s'y lancer, pourtant les ex-adhérentes ont choisi ce chemin, pour profiter d'un autre niveau de liberté, cette fois-ci, par rapport à la gestion de leurs projets privés, et développement de leurs capacités. Le discours de toutes les femmes entrepreneures enquêtées relève l'ambition mais aussi les contraintes auxquelles elles étaient exposées au début de leurs initiatives.

La contrainte financière pour les projets personnels figure en premier. Les entrepreneures ressentent une certaine discrimination à cet égard, parcequ'elles ne reçoivent aucune aide financière contrairement aux coopératives féminines,

alors qu'elles peuvent assurer le rôle du «leadership féminin» avec efficacité, pour le développement de la situation socio-économique des femmes de leurs territoires et par la création d'emploi dans le cadre des structures avec vision et pérennité.

Conclusion

Le fonctionnement social de la coopérative apparaissait aux femmes entrepreneures comme un frein à leur développement personnel et à l'acquisition d'une autonomie d'action.

Certes, le monde coopératif a présenté pour elles une étape très importante dans leurs parcours mais elles espéraient encore mieux à travers l'entrepreneuriat.

Ce qui précède laisse dire que les politiques publiques genrées et les programmes internationaux genrés, à caractère descendant, même en proposant des ressources en termes d'aides et subventions, ils ne permettent aux femmes d'avoir des opportunités pour développer leurs capacités personnelles et professionnelles que sur un niveau limité, et ceux sont spécialement les présidentes qui en profitent. Dans quelques rares cas, certaines ex-présidentes ont choisi de quitter le modèle coopératif pour inscrire leurs activités dans un nouveau modèle moins confortable sans encadrement et sans assistantat, celui de l'entrepreneuriat féminin. Les femmes entrepreneures se sont appuyées plutôt sur d'autres ressources, notamment les compétences individuelles, comme le niveau d'éducation et l'ambition ..., et l'appui familial, émotionnel et financier.

Les parcours étudiés représentent la première génération des femmes entrepreneures dans le rural du sud marocain, une génération qui s'est

confiée à ses propres moyens, pour montrer des modèles économiques durables.

Cet échantillon relatif aux cas de passage de la coopérative féminine à l'entreprise privée reste restreint, par ailleurs, il nous a permis de dégager les éléments accablants le système entrepreneurial féminin, notamment les difficultés d'accès au financement. Ils nous ont permis aussi de penser aux modalités qui seraient favorables pour le développement de l'entrepreneuriat féminin dans le monde rural.

L'entrepreneuriat représente une opportunité pour impliquer réellement les femmes et leur conférer la possibilité de définir leur projet personnel de la manière qu'elles considèrent convenable pour elles.

Ce que nous suggérons donc à travers cet article, c'est d'encourager l'entrepreneuriat dans les zones rurales parce qu'elle peut apporter des solutions concrètes dans l'avenir, dans lesquelles le choix et la responsabilisation des femmes sont mis en avant et les capacités peuvent être développées, donc conduire au changement voulu par les organismes nationaux et internationaux. Néanmoins, cet objectif consiste à remédier en premier lieu au problème de financement qui heurte les initiatives des femmes entrepreneures spécialement dans le monde rural, a priori, il faut penser à lancer des fonds de prêts pour leur faciliter l'accès aux financements.

Mener des programmes de sensibilisation pour les femmes potentiellement entrepreneures pour discerner les avantages et les possibilités que l'entrepreneuriat peut leur offrir serait aussi un dispositif important pour les encourager à franchir le cap et exprimer leur potentiel.

Références

Boujrouf S, 2014. [Ressources patrimoniales et développement des territoires touristiques](#)

[dans le Haut Atlas et les régions sud du Maroc.](#)

Revue de Géographie Alpine, 102-1.

Campagne P, Pecqueur B, 2014. *Le développement territorial, une réponse émergente à la mondialisation*. Mayer, France.

Garnier B, Guérin-Pace F, 2010. *Appliquer les méthodes de la statistique textuelle*. INED, Paris.

Goirand C, 2014. [Participation institutionnalisée et action collective contestataire.](#) *Revue internationale de politique comparée*, 20(4) : 7-28.

Pecqueur B, 2000. *Le développement local : pour une économie des territoires*. Paris, La découverte et Syros.

Sen A, 2009. *L'idée de Justice*. Flammarion, Paris.



Les femmes face aux difficultés d'accès au leadership local à Asrir (Maroc)

Kawtar Lebdaoui

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah-Fès,
Faculté des lettres et des sciences humaines
Sais. Contact : kawtar.lebdaoui@gmail.com

Résumé

Afin de comprendre la dynamique de changement de la condition de la femme marocaine, cette contribution vise à analyser la difficulté d'accès de la femme au leadership coopératif dans la commune rurale d'Asrir relevant de la province de Guelmim. Pour identifier les positions occupées par les femmes au sein du leadership coopératif local, nous avons opté pour une approche méthodologique diversifiée basée sur des données d'entretiens semi-directifs réalisés avec des acteurs coopératifs des deux sexes, et des personnes ressources, ainsi que sur des récits de vie de présidents et présidentes de coopératives. Les structures socio-culturelles hiérarchisant femmes et hommes se reproduisent au sein des coopératives familiales mixtes, affectant ainsi l'accès de la femme au leadership local.

Mots clés : coopérative familiale, coopérative féminine, coopérative mixte, femme, leadership

Introduction

L'insertion croissante des femmes sur le marché de l'emploi au Maroc masque la persistance de disparités importantes entre l'homme et la femme. En effet, l'accès des femmes aux opportunités économiques ne dépasse pas 22,2% de la population active (Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration, 2020). Les chiffres du Haut-Commissariat au Plan (HCP) montrent que la non visibilité du travail économique des femmes est plus forte lorsqu'il s'agit de la femme rurale ; leur taux d'activité n'est en effet que de 7,5% contre 54,2% pour les hommes en 2014 (HCP, 2016). Cet écart est significatif du fait qu'il montre la persistance des difficultés qui entravent l'accès de la femme rurale au travail rémunéré.

Pour répondre à cet état des lieux, le cadre politique au Maroc offre depuis 2005 des opportunités sociales et économiques

favorisant la réduction de la pauvreté, en donnant de plus en plus une dimension de genre aux programmes de développement rural (FAO, 2018).

De par sa philosophie basée sur la répartition équitable des richesses, l'économie sociale constitue au Maroc du troisième millénaire, un outil de promotion des conditions socio-économiques de la population en situation de vulnérabilité, tout en favorisant la création de projets féminins générateurs de revenus.

En effet, les coopératives deviennent, au cours des 15 dernières années, un instrument favorable à l'inclusion de la femme rurale dans la vie active, et bénéficient d'un intérêt marquant de la part des programmes et actions de développement nationaux et internationaux (FAO, 2018).

Ceci a affecté positivement le nombre de coopératives créées jusqu'à 2019 qui a atteint 27262, dont 4524 sont féminines, soit un taux de 16,6% du total des coopératives au niveau national (ODCO, 2019).

Sur le plan juridique, la loi n°24-83 adoptée en 1983 relative au statut général des coopératives, visait à promouvoir une législation à même de soutenir le mouvement coopératif au Maroc (Debbagh et Yousfi, 2020).

La nouvelle loi marocaine sur les coopératives (n°112-12), visant à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et managerielles des organisations de l'économie sociale, et à simplifier l'enregistrement, l'administration et la gestion financière des coopératives (FAO, 2018), vise à contribuer, ainsi, à ressusciter l'essor du mouvement coopératif, et l'accomplissement de ses missions sociales et économiques.

Par ailleurs, l'intérêt spécifique accordé à l'entrepreneuriat coopératif féminin dans ce cadre, vise à autonomiser la femme rurale, à travers l'appui à la création de projets féminins générateurs de revenu, et à faciliter son accès au crédit (Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration, 2015).

Pourtant, la pré-enquête réalisée au sud du Maroc, montre que l'accès de la femme rurale aux positions de prise de décision au sein des coopératives demeure problématique.

De ce point de vue, les positions occupées par la femme rurale ainsi que son accès aux postes de décision dans les coopératives, méritent d'être l'objet de recherches scientifiques. Dans une perspective de sciences humaines, cet article focalise, en particulier, sur l'analyse de l'accès de la femme rurale au leadership coopératif au sud du Maroc.

Cette contribution repose sur les données d'une étude de terrain réalisée sur des coopératives de production de différents types : familiales et non familiales, féminines et mixtes, créées dans la commune rurale d'Asrir,

qui fait partie de la région Guelmim-Ouednoun. Les chiffres affichent une croissance considérable du nombre de coopératives dans cette région qui comptait 2194 coopératives en 2018 (ODCO, 2019), dont 61 créées au niveau de la commune rurale d'Asrir entre 2005 et 2018.

Suite au lancement de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH), cette commune rurale a connu un dynamisme inédit en termes de projets de développement, et en particulier des projets générateurs de revenus dont la création et/ou la gestion revient aux femmes rurales, avec un soutien particulier du programme local de l'économie sociale (Commune rurale d'Asrir, 2014).

Le discours enthousiaste de l'Agence de Développement des provinces du Sud sur l'économie sociale à Asrir, note que les coopératives y sont souvent gérées par des femmes, et que la création de coopératives féminines à 100% dans la commune rurale d'Asrir est révolutionnaire en soi, alors que la femme ne participait même pas aux premières réunions d'orientation et de sensibilisation, organisées dans le cadre des actions de développement local. (Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des provinces du Sud du Royaume, 2014).

L'étude minutieuse de ces coopératives en tant que groupes restreints, pour reprendre une des notions de la sociologie américaine (Bourricaud, 1953), et l'identification de la place des femmes dans le « leadership » coopératif, permettent de revisiter ces rapports enthousiastes qui affichent une montée remarquable de l'adhésion de la femme rurale dans les coopératives et sa participation dans leurs conseils d'administration, sans pouvoir afficher les caractéristiques majeures du vécu de cette adhésion.

Concepts clés

Avant de présenter la méthodologie, le site et les résultats de cette recherche, la clarification de deux concepts clés (coopérative féminine et leadership) est primordiale.

Coopérative féminine

La loi marocaine n°112-12 définit la coopérative comme étant « un groupement de personnes physiques et/ou morales, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise leur permettant la satisfaction de leurs besoins économiques et sociaux, et qui est gérée conformément aux valeurs et principes fondamentaux, mondialement reconnus en matière de coopération », (Bensghir, 2020).

La coopérative ainsi identifiée par la loi, peut prendre plusieurs types. La coopérative est qualifiée de féminine, lorsqu'elle regroupe exclusivement des femmes, qui exercent des activités, à la fois sociales et économiques. Les femmes rurales se basent principalement sur le savoir-faire productif qu'elles possèdent, à savoir l'artisanat, l'agriculture, denrées alimentaires, etc.

Ces coopératives sont soumises au même cadre juridique que les coopératives mixtes. Mais elles sont souvent prioritaires sur certains programmes (FAO, 2018).

En effet, la préoccupation des acteurs de développement et des décideurs par l'inclusion socio-économique des femmes rurales, s'ajoute au contexte réglementaire propice, pour encourager la naissance de plus de coopératives féminines.

Leadership

Parmi les concepts que cet article utilise pour étudier la place des femmes au sein des coopératives, est celui de leadership. L'intérêt porté au concept de leadership, est partagé par

plusieurs disciplines des sciences humaines, notamment la sociologie (Murphy, 1941).

Le concept de leadership se définit par la sociologie américaine, comme un fait essentiel des *small groups*, il a pour fonction d'en assurer la cohésion. Au sein d'un groupe, la spécialisation des tâches de travail, isole les individus, et c'est au leader de maintenir son unité contre la menace de l'atomisation (Bourricaud, 1953).

Du point de vue de l'approche situationnelle, le leadership est une fonction de la situation dans son ensemble, le leader est le facteur par lequel cette situation trouve sa solution. Le leader est, donc, celui qui aide son groupe à agir et en assure la continuité (Murphy, 1941).

Afin de guider une action interdépendante, le leader exerce une influence sur les membres d'un groupe, vers la réalisation d'un objectif commun (Pierce et Newstrom, 2009).

L'approche anthropologique suggère que le capital du leader est davantage issu des éléments de la culture, dont le capital social et l'identité de genre. Selon l'anthropologue américain Andrew M. Jones, les structures culturelles créent et déterminent le leadership (Jones, 2005).

La recherche présentée dans cet article vise à comprendre le lien entre l'accès de la femme rurale au leadership coopératif au sud du Maroc, et la question du genre, en tant qu'élément socio-culturel.

Présentation de la méthodologie de recherche

Se situant au sud du Maroc, et plus précisément dans la province de Guelmim, au nord-ouest de la zone d'entrée au Sahara, la commune rurale d'Asrir, a connu une forte implantation de projets de développement suite à la visite royale de 2007, qui érige la bonne gouvernance en pilier fondamental du développement local, en prêtant un intérêt

capital à la société civile (Hibou et Bono, 2016). C'est dans ce contexte que l'INDH, lancée en 2005 pour remédier aux problèmes sociaux affectant les communes dont la population souffre le plus des effets de la précarité et de la pauvreté, s'est rapidement convertie en chantier national visant à résorber l'ampleur des phénomènes de marginalisation, et à catalyser les actions à même de réduire les disparités sociales et d'assurer l'inclusion sociale des plus démunis.

Cette initiative royale a ouvert la voie à une implantation élargie de coopératives au sud du Maroc, ainsi qu'à une relance d'activités économiques locales, de financements appropriés, et de mise en place d'activités génératrices de revenus.

Cette action au sud du Maroc fut précédée par celle de l'Agence de sud. Il s'agit d'une structure institutionnelle réformatrice qui vise à réaliser des projets de développement humain et à mettre en œuvre des programmes locaux générateurs de revenus. Le programme des Oasis du Sud (POS) est l'un de ses projets dans le Maroc Saharien, lancé en 2006 conjointement avec plusieurs partenaires (Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des provinces du Sud du Royaume, 2014).⁶

Le POS constituait, lors de son lancement, un enjeu de développement local pour la commune d'Asrir, étant donné qu'il est le programme le plus important dont la commune a bénéficié pour créer une véritable dynamique de projets générateurs de revenus, et un appui financier effectif pour les programmes d'économie sociale à Guelmim, notamment à partir de 2012 (entretien avec un jeune diplômé et acteur associatif).

Ces données relevant de la revue de littérature et des données de la pré-enquête réalisée auprès de personnes ressources, font de la

commune rurale d'Asrir un terrain approprié pour l'analyse de l'accès des femmes au leadership, ainsi que des changements socio-économiques ayant jalonné leur vie. Nous nous proposons de réaliser une analyse des difficultés d'accès des femmes rurales au leadership coopératif local dans la commune d'Asrir au sud du Maroc. Un tel objectif nous mène à dévoiler les positions occupées par les femmes au sein des coopératives.

S'inscrivant dans l'étude des groupes restreints saisissables par le contact direct avec le chercheur (Bourricaud, 1953), la méthodologie de cette recherche a consisté à commencer par une pré-enquête auprès de personnes ressources pour avoir une vue d'ensemble sur le dynamisme des coopératives dans la commune rurale d'Asrir. A travers une approche qualitative, l'étude a été, par la suite, centrée sur un échantillon composé de 30 coopératives créées entre 2005 et 2018, et dont les activités se répartissent sur des secteurs divers, tels que l'agriculture, l'artisanat et le tourisme. Nous avons privilégié de faire usage d'une double technique de collecte de données : i) 20 entretiens semi-directifs auprès de 10 personnes ressources et 10 membres de coopératives mixtes et féminines, ii) 10 récits de vie.

L'usage des récits de vie a permis de saisir le processus à travers lequel 10 présidents et présidentes de coopératives dessinent leur profil et présentent leurs stratégies individuelles (El Harras, 2011), de manière à mettre en lumière les changements se rapportant aux parcours de vie individuels et sociaux. Le guide d'entretien qui a servi d'outil de collecte de récits de vie des 10 présidents(es) de coopératives, s'est articulé autour de deux axes principaux : les phases avant/après la création de la coopérative, et la prise des décisions.

partenaires internationaux, nationaux et locaux, comme le PNUD, les agences de l'ONU, le Ministère des affaires étrangères de la Finlande, les départements ministériels, la société civile, les élus, etc.

⁶ Le Programme des Oasis du Sud (POS) fait partie de la structure mère l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume. Il était mené en collaboration avec des

Les interviews ont porté sur le choix du (de la) président (e), les positions occupées par les femmes, et sur leur rôle dans la gestion et la prise des décisions au sein des coopératives. La diversification des interviewés, a permis d'étudier l'accès de la femme au leadership coopératif, dialectiquement, de l'intérieur et de l'extérieur des coopératives à Asrir, toutes catégories confondues. La phase de terrain s'est déroulée en 2018.

La présentation des résultats de cette contribution commencera par donner une vue d'ensemble sur le contexte général de la recherche, pour donner lieu par la suite à une discussion des données empiriques qui concernent la position de la femme au sein des coopératives familiales et non familiales, mixtes et féminines.

Résultats

La recrudescence du nombre de coopératives dans la commune rurale Asrir, a été favorisée par des facteurs d'ordre social et politique. L'intégration de la dimension sociale à travers les programmes et initiatives de développement a permis la création de 61 coopératives, dont huit n'ont jamais exercé leurs activités depuis leur création, ce qui les exclue des chiffres évoqués dans cette recherche.

La pré-enquête réalisée à titre exploratoire au début de l'an 2018, montre que ce dynamisme a favorisé une forte implication de la femme rurale dans les coopératives, en tant que structures socio-économiques modernes, avec un nombre de 392 adhérentes du total de 450.

Toutefois, si les femmes rurales y avaient adhéré massivement en tant que membres, il est, par contre, rare de trouver parmi elles des présidentes. Parmi les 53 coopératives actives créées à Asrir, 12 (soit 23%) seulement mettent à leur tête des femmes. Parmi les 12 coopératives qui choisissent les présidentes femmes, 7 sont à 100% féminines (les 5 autres

sont mixtes). Ce qui met les coopératrices rurales à Asrir dans une situation paradoxale.

L'implication de nombreuses femmes dans le travail coopératif devient inéluctable, puisque les activités coopératives à Asrir sont majoritairement des activités locales traditionnelles, et que les femmes y représentent la main d'œuvre majeure en raison du savoir-faire agricole et artisanal qu'elles possèdent. Mais du même coup, la reproduction de la division sexuelle du travail agricole, artisanal et touristique au sein même des coopératives induit une quasi-absence féminine de la présidence des coopératives à Asrir. Ce constat se fait en co-occurrence avec un autre qui est la présence marquante des coopératives familiales, dont le nombre s'élève à 43, soit 81% des 53 coopératives.

Cette tendance à préférer largement la coopérative à composition familiale, met la femme dans un groupe restreint avec son frère, père époux et fils, etc.

La domination masculine sur les positions de présidence dans les coopératives, d'autant plus que les femmes y sont principalement membres avec un nombre de 392, diminue la portée émancipatrice de son intégration dans la dynamique du changement socio-économique local.

La réalité coopérative étudiée est hétérogène, ce qui diversifie par conséquent les stratégies de choix de présidents (es). Les coopératives étudiées, se répartissent selon les liens entre leurs membres en : i)- coopératives familiales constituées d'adhérents et adhérentes ayant des liens de parenté ; ii)- coopératives non-familiales mixtes constituées d'adhérents des deux sexes, mais qui n'ont pas de liens de parenté entre eux ; iii)- Coopératives non familiales féminines constituées à 100% de femmes. L'évocation de cette diversité, permettra de saisir les difficultés de l'accès de la femme au leadership coopératif à Asrir.

Les axes qui suivent, identifient les positions des femmes concernant la présidence et le

leadership, au sein des coopératives familiales mixtes, non familiales mixtes et féminines à Asrir.

Subordination de la femme dans la coopérative familiale mixte

Parmi les 20 coopératives familiales 4 seulement sont féminines. Dans celles qui restent, et qui constituent la catégorie des coopératives familiales mixtes, le chef de famille ou celui qui prend sa place dans la hiérarchie familiale occupe, dans la plupart des cas, la position de président de coopérative.

Ainsi, le président de la coopérative agricole familiale « Palmier »⁷, ne s'engage pas nécessairement dans le processus de la production en raison de son immigration à l'étranger, mais il en est le véritable leader. Il possède une capacité exceptionnelle de mobiliser tous les membres, femmes et hommes, jeunes et âgés (es), et d'avoir la légitimité absolue de prise de toutes les décisions qui concernent le présent et le futur de la coopérative.

Sa capacité d'assurer un « laisser suivre » total dérive de sa position en tant que fils aîné et de son honnêteté, selon Salem membre de la coopérative « Palmier » : *« Le président a toujours le dernier mot en tout ce qui concerne la coopérative. Il appuie, moralement et financièrement, la continuité du projet. C'est pour cela que nous lui faisons tous confiance... Il est irremplaçable ! »*.

Les entretiens menés dans la commune rurale d'Asrir laissent voir que les positions des membres de coopératives à suprématie symbolique traditionnelle, se conservent effectivement, et trouvent place dans le leadership coopératif familial. *« Les responsabilités coopératives sont faites pour les hommes, point final ! La place de la femme*

est dans l'enceinte domestique, et pas à l'extérieur. La femme pour moi doit se contenter de sa position de membre sans responsabilités gestionnaires » (Fal, 28 ans, membre de la coopérative « Ikhwan »). Les propos de Fal montrent que l'accès de la femme au leadership dans la coopérative familiale demeure socio-culturellement difficile.

En effet, le déclin de cette règle est possible dans le cas où le chef de famille est analphabète, ce qui le pousse à désister en faveur d'autres membres de la même famille, occupants des niveaux hiérarchiques inférieurs, alors qu'il est très rare qu'une femme occupe cette position.

Les seuls cas illustrant cette exception de règle, sont ceux des coopératives « Codouar » et « Cobani ». Dans le premier cas, la présidente est une jeune célibataire diplômée chômeuse, qui consacre son temps à la gestion administrative et financière du projet coopératif. Dans le second cas, la position de présidente est attribuée à la maman du fait de son identité de genre et de son savoir-faire en aviculture.

« Ce sont les membres de la coopérative qui ont décidé à propos de ma présidence, mais ce n'est pas moi qui la dirige, c'est mon fils aîné qui décide à propos de tout ce qui est relatif à la gestion et finance de notre projet, tandis que moi et mes belles filles, nous nous consacrons aux tâches relatives à l'aviculture et l'apiculture, que nous réalisons à la maison » (Fatma, 54 ans, veuve et présidente de la coopérative familiale agricole « Cobani »).

Dans ces deux cas, le choix du président parmi les membres ayant une position subordonnée dans la hiérarchie familiale traditionnelle, en l'occurrence les femmes, n'est pas un indice de changement et de vraie exception à la règle ; mais une stratégie collective de camouflage et

⁷ Pour des raisons éthiques, cet article utilise des noms fictifs pour désigner les coopératives étudiées et les interviewés (es).

de contournement de la loi, pour pouvoir bénéficier des fonds publics qui exigent la dimension genre, et ciblent les projets générateurs de revenu créés par les femmes (Yassir, 38 ans, agent du programme POS).

Les phénomènes de faux leadership coopératif masquent des pratiques socio-culturelles, qui continuent à croire en la hiérarchie sociale traditionnelle qui entrave l'accès de la femme rurale au leadership coopératif local.

De la sorte, le leader dans les coopératives familiales n'est autre que le membre ayant la suprématie symbolique, mais qui a un statut socio-économique, et parfois politique, susceptibles de l'exclure des privilèges que les programmes de développement local accordent aux catégories vulnérables.

Par conséquent, on peut dire que la catégorie de sexe et d'âge qui semble avoir un effet réel sur le fonctionnement et la prise de décisions (financières, entrepreneuriales, etc.) dans la coopérative familiale, est celle qui correspond à la catégorie des hommes, grands-parents, pères, frères aînés et époux, qui constituent le groupe dominant et assurent le processus de la reproduction. Les femmes, reproduisent, de leur part, la persistance de la société sous le contrôle des premiers (Robineau, 2014). La commune rurale d'Asrir se caractérise, donc, par une forte articulation entre le projet coopératif et les rapports de domination.

Leadership coopératif familial pluricéphale : quelle position pour la femme ?

Une coopérative familiale mixte à Asrir prend au niveau de la gestion et de la prise de décisions, le même profil qu'une famille traditionnelle où le conseil d'administration reste formel, et où le pouvoir est exclusivement accaparé par le chef de la famille. La coopérative familiale mixte comprend cette différenciation entre la

position du véritable leadership et celle du président de l'organisation (Blondel, 1987).

Pourtant le leadership dans les coopératives familiales peut prendre, morphologiquement, un aspect pluricéphale, c'est-à-dire que les décisions relatives à la gestion, au financement, à la production, etc., font objet de délibérations par deux ou trois membres seulement, tandis que les autres membres se contentent de mettre en œuvre ces décisions.

La position officielle que le président occupe au sein d'une coopérative, n'est pas forcément équivalente à la position de leadership, puisque dans de nombreux cas il peut s'agir d'une personne autre que celle-ci, ou d'un pluricéphalisme coopératif.

En effet, le leadership est un processus interactif, dans lequel une relation d'influence entre leader et suiveurs est établie (Daft, 1999).

Dans 9 coopératives familiales étudiées ici, le président et le leader sont les mêmes, mais dans les 11 autres coopératives familiales, la différenciation entre les deux est marquante. Cette dichotomie entre position officielle de président et position de véritable (s) leader (s), incite à reposer la question sur les chances des femmes de faire partie du leadership dans les cas où il s'agit de coopératives familiales pluricéphales.

L'interview avec Shaba, la jeune présidente de la coopérative familiale féminine « CopOasis », montre que sa connaissance de ce qui se passe au sein de la coopérative est trop limitée. L'approfondissement de la recherche dévoile qu'elle en est une interface auprès des administrations et dans les salons d'expositions régionaux et nationaux. Cependant, elle n'a aucune influence sur les décisions relatives à la production et à la gestion financière. Ces dernières tâches sont assurées par ses deux frères aînés, qui ne prennent conseil que de l'une de leur sœur membre de cette coopérative, illettrée, mais qui possède des capacités reconnues en matière de gestion.

D'autres cas significatifs corroborent l'idée de la dynamique féminine locale insuffisante, c'est le cas de la coopérative familiale « Tomour », dont le leadership peut être qualifié de tricéphale masculin. Le projet coopératif en question a été créé en 2014 par trois jeunes hommes appartenant à la même famille et au même Douar, leurs épouses et la mère du président.

Les coopératrices dans ce contexte, sont loin de participer aux réunions et à toute activité administrative et commerciale, elles sont exclues du processus de prise de décisions et des positions de leadership. L'interviewée Lbatoul exprime cette division sexuelle des tâches coopératives comme suit : « *Selon nos grands-parents, si Dieu a créé l'homme pour le labeur, il a créé la femme pour être voilée* » (Lbatoul, 45 ans, membre de la coopérative). L'évocation de ce vieux dicton populaire par Lbatoul, dévoile le fait que la division des tâches opérée par les coopérateurs, trouve sa logique dans les croyances locales qui continuent à attribuer les positions de leadership aux hommes.

Dans ce projet coopératif, la femme rurale participe activement dans le processus de production mais sans que cette contribution ne soit autorisée à être visible. La femme est ainsi voilée culturellement et prend une position subalterne. Les pratiques coopératives révélatrices de ce constat, sont liées aux espaces où l'on trouve ces coopératrices : elles sont à l'intérieur de l'enceinte domestique, de l'étable et du poulailler, loin de l'espace public, en dehors des réunions du conseil d'administration de la coopérative, et souvent, même en dehors du processus de prise des décisions qui leur sont liées.

Dans les coopératives mixtes, le leadership, même lorsqu'il est pluricéphale, n'offre pas d'opportunités à la femme. En intériorisant les schémas culturels qui font de l'homme un omnipotent socio-économique, ces coopératives placent les femmes « à l'ombre » et réduisent leur force suggestive en les

mettant en marge des activités des conseils d'administration.

Selon les propos recueillis de Fatiha, femme âgée et illettrée : « *Les femmes dans la coopérative font tout ce que les autres membres hommes leur demandent, ils en savent plus que nous les femmes, en particulier le « grand [par sa position au sein de la famille et de la coopérative]* » ... [Elle baisse la tête avant de continuer timidement] *nous n'en savons rien nous les femmes* » (Fatiha, 58 ans, membre de la coopérative familiale « Palmier »). L'interviewée Fatiha trace par ses propos les traits d'une hiérarchie traditionnelle implicite, qui place l'homme-leader en « haut » et la femme en « bas ».

A noter que la possibilité d'interviewer ces femmes durant la recherche sur le terrain, était difficile, et ce, pour la simple raison qu'elles se mettent, volontairement ou non, hors du jeu de la direction du projet coopératif. Qu'en est-il des positions occupées par les femmes dans les coopératives non familiales ?

Femmes dans la coopérative non familiale : réalité socio-économique composite

Le leadership dans les coopératives non familiales diffère entre coopératives mixtes et féminines. Nous avons étudié huit coopératives féminines, dont la moitié sont des coopératives non familiales.

Les opportunités offertes aux femmes pour prendre en charge les projets coopératifs et se convertir en véritables leaders, paraissent limitées.

Au sein des 6 coopératives non familiales mixtes, les femmes sont exclues de la présidence, au profit des hommes. A ce niveau, le tri se fait en fonction du diplôme et de l'expérience associative, mais également en fonction de la capacité de négocier auprès des responsables (appui et financement publics, etc.). L'exemple de Abderrahmane qui

combine la présidence d'une association et de la coopérative « Champ », illustre bien ces pratiques coopératives.

Dans le même contexte, le cas de la coopérative non familiale « Co femme » semble significatif. Bien que tous les membres de la coopérative soient des femmes, le conseil d'administration de cette coopérative est constitué essentiellement de jeunes hommes (non membres de la coopérative), appartenant au même douar, choisis grâce à leurs diplômes, expériences associatives et honnêteté. Quelles sont les stratégies qui sous-tendent ces pratiques coopératives ?

Pour tirer profit des pressions exercées localement sur le conseil communal, la coopérative « Co Femme » refait récemment surface. Elle choisit, en dehors, ses gérants parmi des jeunes qui sont à la fois membres de l'association « Tanmia », et de partis d'opposition. Les positions occupées par la nouvelle jeunesse instruite et associative dans la direction des coopératives, lui permettent de résister localement à toute pratique discriminatoire et favoritiste.

Ainsi, à travers ces stratégies, les jeunes font face à tout usage illégal de pouvoir, susceptible de faire perdre aux femmes doublement vulnérables, droits et opportunités.

Dans le cas de la coopérative féminine non familiale « Sahara », qui est constituée de coopératrices mariées et célibataires, la stratégie organisationnelle consiste à faire de l'une de ces dernières –indépendamment de tout autre critère- la présidente.

Par ailleurs, lorsque la coopérative féminine est composée majoritairement de célibataires, les membres font appel à plusieurs critères de sélection de la présidente, à savoir le niveau scolaire, les capacités communicationnelles, et la disponibilité pour effectuer toutes les tâches administratives et commerciales.

Pourtant, dans le cas d'une coopérative féminine composée de femmes mariées, la coopératrice dont les fils sont adultes a

généralement plus de chance d'être choisie comme présidente, bien évidemment après consultation du mari et/ou sa famille, c'est le cas de « Leila » présidente de la coopérative « Bab Sahara ».

Lorsqu'elle se marie, la femme tend à réduire le temps consacré au travail, et elle le réduit d'autant plus amplement qu'elle a des enfants (Sastre, 2015). Il en résulte que dans la majorité des coopératives féminines étudiées, le choix de la présidente se fait essentiellement en fonction de critères tels que le célibat et l'absence de responsabilités familiales, vus comme synonymes de disponibilité.

Cette autonomie par rapport aux tâches traditionnelles assignées aux femmes, permet à la présidente de représenter la coopérative dans les salons d'exposition, surtout lorsqu'elle possède des capacités communicationnelles, administratives et comptables distinguées.

La mise en lumière des parcours de vie étudiés, montre que la femme dans la coopérative non familiale féminine a plus de chances d'acquiescer la position de véritable leader en joignant les ressources de différents types. Le cas de Habiba, leader et présidente de la coopérative non familiale féminine « Al Mouggar » en est un modèle. Célibataire et scolarisée jusqu'au lycée, Habiba a cumulé une expérience professionnelle intéressante qui s'ajoute à son adhésion à un parti et à son militantisme associatif.

Outre ces ressources, Habiba en possède d'autres qui lui permettent de garantir sa position de leader, et assurer la réussite de l'initiative de mobilisation qu'elle a prise auprès des femmes du douar : elle est originaire de la région, et issue d'une famille connue par l'honnêteté et l'engagement au travail avec force et dévouement. Aussi, est-elle connue par sa grande maîtrise de l'artisanat local, elle s'y consacre et innove.

Par ailleurs, le parcours de vie de Habiba montre qu'elle a tiré profit de son réseau parental et électoral, et de sa connaissance des

dédales de l'administration marocaine, pour bénéficier des privilèges accordés aux coopératives féminines par les programmes de développement local, et avoir accès à toutes les ressources octroyées par l'Etat.

Le parcours de vie de Habiba révèle les ruptures que la coopérative « Al Mouggar » a vécues depuis sa création. Ces moments de rupture sont en principe des moments de faiblesse qui menacent la coopérative et la mettent au bord de l'échec, mais ils peuvent, également, être révélateurs de ressources efficaces dont dispose la présidente.

La coopérative « Al Mouggar » a vu le jour en 2009, grâce à l'initiative de Habiba, qui a pu organiser une mobilisation efficace auprès des femmes du Douar. Le fruit était la création d'un projet collectif générateur de revenu, et ce dans un contexte où les coopératives constituaient encore à l'échelle local des structures socio-économiques peu habituelles. Les ressources stratégiques et symboliques de Habiba, aussi bien que le développement progressif de ses modes de leadership, ont donc permis la création de la coopérative « Al Mouggar », tout en lui assurant la continuité économique et sociale.

En effet, la synergie des ressources de la présidente Habiba a pu garantir à la coopérative une continuité tout au long d'une décennie dans la commune rurale étudiée, au point de conduire le tapis traditionnel local à une bonne réputation nationale et internationale. En fait, grâce à ce succès économique et social, Habiba est fière d'être à la tête d'une coopérative qui a pu tirer profit de programme Dar Sanâa, lancé par le Ministère de l'Artisanat.

On conclut de tous les cas empiriques évoqués précédemment, que le leadership coopératif n'est pas soumis aux seules contraintes du processus de production, mais il est influencé extra-économiquement par le contexte socio-culturel, et par les ressources modernes que la jeunesse locale commence à acquérir. Les positions hiérarchiques entre haut et bas se

déterminent socialement, et se répartissent en fonction de stratégies individuelles et collectives de la gestion de la production coopérative. La femme se trouve, ainsi, dans un contexte l'excluant d'occuper les positions de leadership coopératif, tant dans la coopérative familiale que dans la coopérative non familiale mixte. Seul dans le cas de la coopérative féminine non familiale, la femme pourrait avoir plus d'opportunités, selon ses ressources, d'occuper une position de dirigeante et de véritable leader.

Discussion et conclusion

La coopérative familiale mixte et les principes de l'économie sociale

En guise de rappel de résultats, notre recherche dévoile une tendance quasi-collective marquante à préférer les coopératives familiales mixtes à Asrir. L'organisation formelle de ces coopératives, affiche une assez bonne participation des femmes dans leurs conseils d'administration, au moment où l'organisation informelle les exclue du leadership coopératif, en leur attribuant une position subordonnée par rapport au frère, père, époux et fils.

Si la capacité de laisser suivre que le leader possède est issue de ressources stratégiques et socio-symboliques de valeur pour la communauté (Tozy, 2009), elle est dans la coopérative familiale étroitement liée aux ressources que le président possède, essentiellement, en raison de sa position dans l'organisation sociale.

Ainsi, les activités exercées par les femmes dans les coopératives familiales mixtes, ne se traduisent pas par une quelconque remise en cause des relations de genre, tant la capacité de la structure familiale d'absorption de toute velléité de changement demeure toujours aussi forte et prépondérante.

Cet entrecouplement entre la coopérative et les liens familiaux est une atteinte aux efforts de l'Etat en matière d'autonomisation de la femme, et aux principes même de l'économie sociale.

Au lieu d'être un facteur de renforcement du statut socio-économique des femmes rurales, et une voie vers une autonomisation accrue, la coopérative familiale, contribue à reproduire leur condition d'origine, tout en donnant la suprématie à l'homme en matière d'accès au leadership.

La coopérative familiale mixte reproduit les rapports de genre qui hiérarchisent les deux sexes. Ainsi, la coopérative familiale mixte, remplit une fonction conservatrice, et constitue « une violation au rôle de l'économie sociale de modification de rapports et normes sociaux » (Bouchard, 2006). Aussi, est-elle une transgression de l'esprit coopératif, et des valeurs et principes de coopération, notamment ceux de la porte ouverte, et de l'exercice démocratique du pouvoir.

La coopérative féminine non familiale : paver la route pour un accès féminin au leadership coopératif

Contrairement à la coopérative familiale mixte, la coopérative féminine non familiale, est à même d'assurer le respect des valeurs et principes de l'économie sociale, de faire face aux résistances culturelles qui entravent l'accès de la femme rurale au leadership, et de contribuer à la promotion de sa condition socio-économique.

La réforme des statuts juridiques joue un rôle important dans le dynamisme de la création des coopératives. Après la loi n°24-83, la nouvelle loi sur les coopératives (n°112-12) fluidifie la procédure de création des projets générateurs de revenu, et, par conséquent, l'accès des femmes rurales à ce genre d'activités.

Pourtant, il ne revient pas à ce texte seul de pousser vers une vraie réforme des coopératives. Les défaillances qui ligotent la participation active de la femme rurale dans les coopératives, nécessitent des textes juridiques réduisant le champ d'activité de toute forme de coopératives ne respectant pas les principes de l'économie sociale, notamment la coopérative familiale mixte, qui, dans la plupart des cas, place la femme sous la domination des hommes et des personnes âgées.

Pour faire des coopératrices en milieu rural des leaders d'innovation (Daanouni et al., 2018), l'entrée juridique doit aller de pair avec la promotion des coopératives féminines non familiales, et le renforcement de leurs capacités en matière de gestion, production et commercialisation, tant pour la femme analphabète que pour la femme alphabète et diplômée chômeuse.

La coopérative féminine non familiale, est à même d'être moyen de réussite symbolique et vecteur majeur d'innovation (Bouchard, 2006), et de stimulation du leadership coopératif féminin rural.

Il n'en demeure pas moins que la promotion de l'acquisition par la femme rurale des positions de leadership, nécessite, des recherches sociologiques et anthropologiques approfondies, qui orientent les textes juridiques et renforcent les actions genrées de développement rural.

Références

Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des provinces du Sud du Royaume, 2014. *Programme Oasis Sud, Une expérience marocaine de développement durable*. Volume II, Les cahiers du Maroc Saharien, Maroc.

Bensghir N, 2020. *Analyse du cadre juridique 112-12 relatif aux coopératives au Maroc*. International Co-opérative Alliance-Africa, Maroc.

- Blondel J, 1987. *Political Leadership : Towards a general analysis*. Sage, London.
- Bouchard MJ, 2006. [L'innovation sociale en économie sociale](#). *Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale*, n° R-2006-01.
- Bourricaud F, 1953. [La sociologie du «Leadership » et son application à la théorie politique](#). *Revue française de science politique* 3(3), 445-470.
- Commune rurale d'Asrir, 2014. *Plan de Développement Communal*.
- Daanouni M, Bouzidi Z, Faysse N, Zeine M, 2018. [Appropriation des projets de reconversion en irrigation localisée dans les oasis de Tafilalt : Cas de la commune territoriale de Fezna](#). *Alternatives rurales*, 6.
- Daft RL, 1999. *Leadership, Theory and Practice*, Harcourt Brace College Publishers.
- Debbagh B, Yousfi FZ, 2020. [Le mouvement coopératif féminin dans le milieu rural au Maroc : quelle contribution au développement humain?](#) *Moroccan Journal of Entrepreneurship, Innovation and Management* 5(1).
- El Harras M, 2011. "Life History and the Writing of Ethnography : The Case of Morocco". *Readings in Methodology : African perspectives*. Edité par JB Ouédraogo et C Gardoso. Codersia Book Series, Dakar, Senegal.
- FAO Maroc, 2018. *Investir dans l'action collective : quelles opportunités pour les coopératives du secteur agro-alimentaire ?* Centre d'investissement de la FAO, Rome.
- Haut-Commissariat au Plan, 2016. *Femmes et hommes en chiffres*. Maroc.
- Hibou B, Bono I, 2016. *Gouvernement du social au Maroc*. Karthala Editions.
- Jones AM, 2005. « The Anthropology of Leadership : Culture and Corporate Leadership in the American South ». *Leadership*, Vol 1(3), SAGE Publications, London, 259-278.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration, 2020. [Rapport sur le budget axé sur les résultats tenant compte de l'aspect genre, projet de loi de Finances pour l'année budgétaire 2020](#). Maroc.
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la réforme de l'Administration, 2015. [Synthèse du rapport genre 2015](#). Maroc.
- Murphy AJ, 1941. « A Study of the Leadership Process », *American Sociological Review*, 6(5): 674-687.
- ODCo, 2019. *Coopératives 2019 Région Guelmim-Oued Noun*. Maroc. Disponible sur : <http://www.odco.gov.ma/fr/blog/cooperative-s-2019-region-guelmim-oued-noun>
- ODCo, 2019. [Participation de l'ODCo à une table ronde sous le thème : Le pouvoir des femmes dans l'entrepreneuriat et la société civile » à Brussels \(Belgique\)](#). Maroc.
- Pierce JL, Newstrom JW, 2009. Leaders and the Leadership Process. In *Judith Campbell's Chapter Summaries and Reflections of : Leaders and the Leadership Process*, Clemson University's I LEAD Program.
- Robineau C, 2014. *Anthropologie économique*. Editions La Simarre, France.
- Sastre P, 2015. *La domination masculine n'existe pas*. Editions Anne Carrière, Paris.
- Tozy M, 2009. Leaders et leadership, configurations complexes, ressources politiques et influence potentielle des leaders dans le cas de l'oriental marocain. In *Développement rural, environnement et enjeux territoriaux : regards croisés oriental marocain et sud-est tunisien*. Cérès Editions, 363-378.



Le Plan Maroc Vert à l'épreuve de l'information et de l'analyse journalistique

Habiba El Mazouni, Zakaria Kadiri

Hassan II University of Casablanca, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines Ain Chock – Laboratoire LADSI. Contact : habibaelmazouni93@gmail.com

Résumé

Entre 2008 et 2020, le Plan Maroc Vert a guidé le développement agricole au Maroc, entraînant de fait sa forte médiatisation. Toutefois, cette médiatisation reste très peu analysée. L'objectif de cet article est d'analyser les dynamiques par lesquelles les médias publicisent le Plan Maroc Vert, avec un focus sur l'objet de la « durabilité » dans ce Plan et comment cette dernière a été prise en compte ces dernières années par les médias écrits. Pour ce faire, nous avons mené des entretiens ayant porté, entre autres, sur les conditions de travail et les contraintes professionnelles auxquelles font face les journalistes agricoles ainsi que sur le processus de collecte, de traitement et de rédaction des articles de presse liés au Plan Maroc Vert. Aussi, nous avons analysé le discours journalistique d'un corpus de presse de 130 articles. Les résultats montrent que la presse marocaine produit un cadrage dépolitisant de la politique agricole Plan Maroc Vert. Cette dépolitisation rime avec neutralisation de la portée politique, par exemple, des enjeux environnementaux et de durabilité du Plan Maroc Vert. De ce fait, les journalistes publicisent les données produites par les institutions publiques sans que cela corresponde à un journalisme d'investigation, voire à une critique constructive. Le traitement médiatique tend à être limité à l'information des lecteurs et uniformise les catégories d'agriculteurs.

Mots clés : Plan Maroc Vert, Médias, Médiatisation

Introduction

Au Maroc, si l'analyse des politiques publiques bénéficie très souvent d'une attention particulière des chercheurs en sciences sociales, l'analyse de leur traitement médiatique l'est beaucoup moins. Pourtant, l'analyse des politiques publiques gagnerait à être associée à une pratique de la sociologie qui porterait également sur les médias comme

objet d'étude (Hassenteufel et Smith, 2002). Dans le présent article, nous voudrions appréhender les modalités et dynamiques sous-jacentes au rôle que jouent les médias dans les processus de publicisation des politiques publiques, en l'occurrence celui de la politique agricole appelée Plan Maroc Vert (PMV).

Nous ne partons ni du fait que les médias fabriquent les politiques publiques, ni du fait

que les politiques publiques se servent des médias pour redorer leur blason. Même s'il s'agit d'autant de dimensions intéressantes à analyser, nous partons du constat que les médias médiatisent les politiques publiques et cherchons à comprendre comment et par quels mécanismes se fait cette médiatisation.

En effet, la question du traitement médiatique du PMV est très peu abordée par les sciences sociales, alors même que ce Plan a guidé le développement agricole au Maroc entre 2008 et 2020, entraînant de fait sa forte médiatisation. Nous partons du constat qu'il y a un manque de traitement médiatique critique du PMV et, par conséquent, un manque de mise en débat dans les médias écrits majeurs du Maroc. C'est la raison pour laquelle le présent article se propose d'analyser les dynamiques par lesquelles les médias publicisent le PMV.

La médiatisation du PMV a porté sur le Plan de façon générale ou en traitant certaines de ses dimensions en particulier, notamment celle relative à la durabilité des ressources naturelles.

La prise en compte de la durabilité par les journaux, en traitant particulièrement de la mobilisation des ressources en eau et des subventions mises en place et non pas des éventuels impacts socio-économiques et écologiques de celles-ci, reflète une dépolitisation du PMV.

Cette dépolitisation renvoie à une individualisation des responsabilités des acteurs, privilégiant l'illustration des problèmes à l'explication de leurs causes tout en déresponsabilisant l'État de son rôle dans les mêmes causes (Comby, 2014). D'ailleurs, le verbe « dépolitiser » recouvre plusieurs acceptions et s'assume dans des pratiques

différentes (le verbe a des affinités avec les verbes : « a-politiser », « neutraliser », « individualiser », « techniciser », « démobiliser », etc.) (Lacombe et Marteu, 2015).

À cet effet, un nombre important d'articles a traité le volet relatif à la durabilité dans le PMV entre 2016 et 2020. Ce constat pourrait s'expliquer par de grands événements ayant eu lieu les cinq dernières années, comme les années de sécheresse ou au moment du Salon International d'Agriculture de Meknès (SIAM) qui se tient chaque année⁸. Nous consacrons une partie de notre analyse à l'objet de la « durabilité » dans ce Plan et comment elle a été prise en compte ces dernières années par les médias.

En étudiant, dans le cadre d'une thèse en sociologie politique, la question de la réception de la politique agricole marocaine, une question s'est inévitablement posée : Qu'en disent les médias ? Comment se caractérise le traitement médiatique du PMV et quelles représentations construisent les médias écrits de cette politique agricole ?

Nous nous attacherons dès lors à y répondre, non pas par l'hypothèse d'une diffusion encore insuffisante des défis auxquels fait face l'agriculture marocaine, mais plutôt par la mise en avant d'une médiatisation qui dissocie la dimension politique, considérée dans le sens de débat sociétal critique, des politiques publiques mises en œuvre. En cela, cet article analysera les modalités dépolitisantes de la médiatisation de la stratégie agricole PMV.

L'article propose d'analyser, à travers une étude du discours journalistique et des entretiens avec des acteurs œuvrant dans le champ médiatique, les dynamiques de publicisation de la politique agricole Plan

⁸ Les éditions 2020 et 2021 du Salon International de l'Agriculture au Maroc ont été annulées en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Maroc Vert. Pour ce faire, nous allons d'abord analyser le traitement du PMV dans le corpus de presse étudié. Ensuite, nous nous attacherons à analyser les logiques de la médiatisation du Plan en nous basant sur les dires des acteurs interviewés, pour nous interroger par la suite sur le traitement médiatique de la durabilité dans le PMV. On ressort de cette analyse que la compréhension du traitement médiatique du PMV requiert la compréhension des modalités dépolitisantes de la médiatisation dudit Plan.

Méthode

La conception du rôle des médias en termes de publicisation des politiques publiques conduit souvent à simplifier et surévaluer leur pouvoir (Nollet, 2009). Au-delà des théories de l'agenda-setting⁹, de l'emprise du journalisme sur l'action publique et de la construction sociale des problèmes publics, nous situons notre cadre d'analyse dans les faits et non pas dans les effets des médias. Notre cadre d'analyse mobilisera donc la formulation du produit médiatique et la médiatisation du Plan Maroc Vert.

Notre méthodologie de recherche repose sur des entretiens effectués pendant une durée de trois années (2017-2020) avec 30 acteurs œuvrant dans le champ médiatique : des rédacteurs (trices) de presse, des data-journalistes¹⁰, des journalistes reporters d'images, des directeurs (trices) de rédactions,

des community managers¹¹ et des ex-journalistes. Tous les acteurs interviewés ont eu à traiter au moins une fois du Plan Maroc Vert (*journalistes*), ou à gérer la présence de l'un des journaux étudiés sur les médias sociaux (*community managers*). 70% de ces journalistes ont participé à l'élaboration des articles étudiés et aucun d'entre eux ne se considère comme un journaliste spécialisé dans le rural ou dans l'agriculture.

Les entretiens ont porté, entre autres, sur les conditions de travail et les contraintes professionnelles auxquelles font face les journalistes ainsi que sur le processus de collecte, de traitement et de rédaction des articles de presse liés au PMV. Les données recueillies ont été traitées à travers la méthode de l'analyse de contenu.

L'étude se base également sur l'analyse du discours journalistique d'un corpus de presse de 130 articles, publiés entre 2016 et 2020. La sélection des articles s'est faite notamment en fonction du type des articles ; à cet égard, la majorité des brèves et des dépêches ont été enlevées pour garder des articles (analyses, tribunes, dossiers spéciaux, interviews, etc.). Le format de ces articles correspond à 6000 signes en moyenne.

Les 130 articles étudiés appartiennent à sept titres de presse : Le Desk (10 articles), Médias24 (15), Hespress (26), AgriMaroc (21), Le Matin (16), l'Économiste (19) et La Vie éco (23). Nous nous sommes servis, à cet effet, du logiciel d'analyse de données textuelles Iramuteq¹².

⁹ Conceptualisée au tournant des années 1970 par McCombs et Shaw, la théorie de l'agenda setting met en relief le fait que les médias exercent un effet considérable sur l'opinion publique et ce, en rendant prioritaire des problèmes publics au détriment d'autres. Les médias définissent ainsi le calendrier des événements et hiérarchisent les sujets.

¹⁰ Le data journaliste est un journaliste qui collecte, vérifie, recoupe les données, essentiellement des statistiques, et les retranscrit afin de les rendre

accessibles pour ses lecteurs. Le data journaliste ne rédige pas forcément des articles mais propose une visualisation de l'information sous formes, entre autres, de graphiques ou de cartes interactives.

¹¹ Le community manager est chargé de gérer la présence d'une organisation sur Internet. Les community managers interviewés gèrent la présence des journaux sur les réseaux sociaux.

¹² Le logiciel Iramuteq propose un ensemble de techniques et outils statistiques permettant de

Assurément, l'analyse de ces titres de presse nécessite la collecte et l'organisation d'informations sur ces médias écrits. Il s'agit, entre autres, du contenant c'est-à-dire de « l'état civil » du journal comme l'appelle Jacques Kayser (1963) (titre, périodicité, slogan publicitaire, langue, date de fondation, fondateur, actionnaires, rédaction...) et du contenu (publication généraliste ou spécialisée, presse gratuite ou payante, presse d'information ou d'opinion, presse indépendante ou de propagande...). Les sept titres de presse ont été sélectionnés particulièrement sur la base du nombre de lecteurs (ces journaux sont ceux qui rejoignent le plus grand lectorat), de leur spécialité (notamment AgriMaroc et L'Économiste) et de la diversité de leur positionnement éditorial (notamment Le Matin, La Vie éco, Le Desk et Médias24).

La médiatisation du PMV entre pratiques journalistiques et analyse de la politique publique

PMV : un traitement médiatique informatif et non-polémique ?

Objets d'investigation, lieux d'observation des enjeux sous-jacents à une question qui reste jusqu'à présent abstraite, celle du traitement médiatique du PMV, les sept titres de presse étudiés nous ont permis d'analyser comment la politique agricole PMV y est-elle présentée.

Le fait principal qui ressort de l'analyse du corpus de presse étudié est que, bien qu'il

comptabiliser les formes et d'apprécier leur distribution dans les textes, indépendamment de leur sens. Raison

existe des genres de textes très hétérogènes qui impliquent des signatures appartenant à différentes figures de l'espace public (membres de la rédaction, experts ou encore lecteurs-citoyens), la majorité des articles traitant du Plan Maroc Vert restent informatifs et descriptifs quant aux réalisations de la politique agricole Plan Maroc Vert. D'ailleurs, nous avons écarté du corpus d'articles analysés tous ceux qui reprennent textuellement les dépêches de l'agence marocaine de presse (MAP) ou les communiqués du Ministère de l'Agriculture ; ces articles restent informatifs et prennent un format « officiel » du contenu communiqué autour du Plan.

Le traitement médiatique du PMV sur les 130 articles étudiés se caractérise généralement par une mise en avant des réalisations et avancées du PMV. Les articles reprennent également les dépêches et communiqués de presse produits par le Ministère de l'agriculture ou la MAP, mais cette fois-ci en les recoupant avec des interviews auprès des représentants du ministère ou des institutions afférentes. D'ailleurs, dans environ 84% des articles étudiés, les termes qui ressortent le plus sont : réalisations, avancées, réussites, subventions, investissements, progrès, dynamique, intensification, croissance ou encore acquis. Ces termes sont mobilisés pour traiter des thématiques autour de la durabilité, des réalisations et avancées du Plan, de l'accompagnement et des subventions au profit des agriculteurs ainsi que des investissements au profit du secteur agricole.

Toutefois, les termes qui peuvent être assimilés à une analyse critique constructive ne sont que très peu mobilisés. Par exemple, les termes ayant trait à l'évaluation du Plan, à l'écart entre les éléments de langage des

pour laquelle les résultats ont été croisés constamment avec une lecture préalable du corpus.

communicants du ministère de l'agriculture et les réalisations dans le cadre des projets financés, aux problèmes, contraintes, défis et enjeux auxquels fait face le PMV, sont très peu présents dans les articles étudiés. Le premier constat à souligner est le manque d'une remise en question et mise en débat du PMV par les médias écrits. Quand il s'agit de la médiatisation du bilan du PMV, ce dernier est mis en relief en termes de réalisations et avancées du Plan. Ceci dit, l'évaluation du Plan n'a été faite qu'en interne par le personnel du Ministère de l'agriculture et jusqu'à présent, aucune évaluation externe n'a été rendue publique. De fait, les journalistes ne disposent pas des éléments communicables là-dessus en dehors, notamment, des résultats annuels rendus publics lors des assises de l'agriculture.

Le cas par exemple des 16 articles appartenant au quotidien marocain Le Matin montre que ces derniers reposent généralement sur les données communiquées lors des Assises nationales de l'agriculture de Meknès ou encore lors du Salon International de l'Agriculture au Maroc.

Le nuage de mots ci-dessus généré par le logiciel Iramuteq (Figure 1) met en grands caractères les mots qui se répètent le plus dans les articles étudiés du quotidien Le Matin. Tenant compte du nuage de mots et, de surcroît, d'une lecture des 16 articles en question, il s'avère que le focus est généralement mis sur les discours institutionnels tels que ceux de l'Agence pour le Développement Agricole (ADA), de l'Office National du conseil Agricole (ONCA) ou encore du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.



Figure 1: Nuage des principaux mots-clés des articles du quotidien Le Matin traitant du PMV entre 2016 et 2020

Un autre exemple relatif au journal électronique Hespress (dans sa version arabe) montre que sur les 26 articles étudiés, 2 représentent des analyses rédigées par des enseignants-chercheurs et agronomes et 1 entretien avec la directrice d'une association féminine de développement rural. Le reste relève, entre autres, des comptes rendus de conférences, des rapports produits par La Direction des Études et des Prévisions Financières, des communiqués de presse produits par le Ministère de l'Agriculture, des interventions du ministre de l'agriculture ou encore du directeur général de l'ADA.

Les exemples des deux journaux susmentionnés attribuent ainsi, dans le traitement du PMV, un caractère « surdéterminant » aux discours institutionnels.

Dans une autre perspective, sur les 10 articles produits par le site web d'information journalistique Le Desk, 6 articles sont des enquêtes, reportages, ou analyses basées sur des données statistiques, rédigés par des enseignants-chercheurs, des docteurs vétérinaires et agriculteurs, des journalistes et des data-journalistes. Les articles portent notamment sur un état des lieux de la disponibilité et de l'accessibilité aux ressources nécessaires au développement agricole, la vulnérabilité dudit secteur, un regard critique sur le bilan du PMV et une enquête sur la culture de la pastèque dans les zones arides.

PMV : un traitement médiatique homogénéisant et uniformisant

Dans notre analyse, nous nous sommes intéressés particulièrement au traitement médiatique du Plan Maroc Vert en tant que politique publique. En le publicisant, les médias rendent moins compte des différentes dynamiques du monde rural, voire de l'hétérogénéité de ce monde. De toute évidence, il existe un lien fort entre cette politique publique et les réalités locales hétérogènes, aussi bien dans la mise en œuvre du Plan que dans sa réception par les différents acteurs.

Pour illustrer ce constat, nous ferons référence à la catégorie d'« agriculteurs », médiatisée généralement comme étant homogène et uniforme. Seulement, cette catégorie renvoie à de multiples profils ; les agriculteurs sont des propriétaires, des agriculteurs sans terres qui peuvent être des locataires ou pas, des hommes et des femmes, des jeunes, de tailles et capacités productives variées, etc. La médiatisation de cette catégorie de façon homogène, la réduit à une fonction productive et strictement « économique » car contribuant

à la réalisation des prévisions du Plan, voire à l'amélioration de son niveau de vie.

À voir les 130 articles étudiés, seulement 35% des articles font allusion aux « agriculteurs ». Sur ces 46 articles, 22 articles emploient le terme « agriculteurs » comme un tout cohérent et homogène, 10 articles traitent des « petits agriculteurs », 6 articles font référence aux « agrégés bénéficiaires », 3 articles mettent en avant la catégorie des « jeunes agriculteurs », 3 articles mentionnent les « agriculteurs appartenant à la classe moyenne agricole », et 2 articles mentionnent les « travailleurs et ouvriers agricoles ».

Ainsi, les catégories d'agriculteurs médiatisées reprennent celles du PMV. A titre d'illustration, le nuage de mots (Figure 1) renvoie particulièrement aux agriculteurs du Pilier I et du Pilier II (deux catégories d'intervention du PMV), aux investisseurs dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP), aux exploitations et entreprises, aux agrégés, etc. Leur médiatisation ne rend pas compte des réalités structurelles de l'agriculture marocaine. Notamment le fait que l'agriculture familiale de moins de 5 ha correspond à environ 70% des exploitations agricoles (RGA, 1996). Dans le PMV cette catégorie est considérée dans le cadre du Pilier II. Sa médiatisation ne rend pas compte des défis majeurs et complexes que connaît l'agriculture familiale au Maroc qui a ses propres rationalités (Mahdi, 2016) et qui adopte les projets pilier II proposés tout en les négociant par rapport à ces rationalités (Kadiri, 2020 ; Abdellaoui et al., 2015 ; Faysse et al., 2015b).

La recherche scientifique a produit des données empiriques qui diversifient les profils des agriculteurs et des enjeux qui concernent à la fois les acteurs locaux et la politique agricole (Akesbi, 2012). Particulièrement, des études existent autour de profils spécifiques d'agriculteurs. Par exemple, les jeunes ruraux sont assez documentés (Faysse et al., 2015a ;

Ftouhi et al., 2015 ; Bossenbroek et Kadiri, 2016) et rendent compte de la place des jeunes dans le développement agricole et rural. Ces jeunes ne sont pratiquement médiatisés qu'à partir de 2017 suite aux assises annuelles de l'agriculture et 2018 après le Discours du Roi à l'ouverture de la session parlementaire. Les deux moments ont permis la mise sur agenda de la question de la jeunesse rurale.

Un autre exemple est relatif à la catégorie des ouvriers agricoles qui n'est médiatisé que suite à des événements malheureux les concernant, comme les accidents de route ou récemment pendant la pandémie de la Covid-19 quand une unité de conditionnement où travaillent majoritairement des ouvrières, est devenue un foyer pandémique. Ces événements ont été repris à grande échelle et systématiquement par les médias, y compris ceux que nous avons analysés.

La tristesse de ces événements a fait que leur médiatisation a porté sur les conditions de vie et la précarité des ouvrières. Le lien avec le Plan n'a pas été mis en évidence. Toutefois, cette médiatisation ne rend pas compte de la place qu'occupe les ouvrières et ouvriers agricoles dans le développement agricole. Pourtant, en dehors de cette médiatisation ponctuelle dans le temps, des recherches ont documenté finement les histoires vécues de ces ouvrières au Maroc (Bossenbroek, 2019 ; Bossenbroek et Ait Mous, 2016).

La durabilité dans le PMV : un traitement médiatique de l'économie d'eau

Parmi les 130 articles étudiés, 42% traitent du volet durable du PMV. Ceci pourrait s'expliquer, par exemple, par la COP22 qui s'est déroulée à Marrakech et qui a mis les stratégies du Maroc, en termes de lutte contre le changement climatique, au centre des médias

internationaux. Cet événement avait guidé la production médiatique autour de la question de la durabilité, reliant ainsi production médiatique autour du Plan Maroc Vert à des événements publics particuliers.

Notre objectif n'est pas de qualifier les impacts du changement climatique ni l'étendue de la réponse des politiques publiques, qui a d'ailleurs été mise en avant en 2019 par le Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc et qui a tiré la sonnette d'alarme quant à l'extrême gravité de la situation hydrique (CESE, 2019). Pour nous, il s'agit surtout de saisir le contexte de médiatisation du Plan Maroc Vert en prenant l'exemple de la durabilité.

En effet, la médiatisation de la durabilité dans la politique agricole PMV se caractérise d'abord par une large exposition médiatique des mesures mises en place (stratégies, programmes et subventions) en faveur d'une agriculture durable ; « *Le PMV a enclenché une série d'initiatives pour aider les agriculteurs, en particulier dans les régions reculées et les campagnes, à continuer à subvenir à leurs besoins quotidiens à travers une exploitation rationnelle des ressources selon une approche fondée sur la durabilité* » AgriMaroc, le 23/03/2017.

Dans le même ordre d'idée, l'analyse du corpus médiatique renvoie à une médiatisation de la subvention liée au goutte-à-goutte comme étant la figure de proue de l'action des politiques publiques en matière de durabilité. De plus, cette action est conçue pour favoriser l'adoption de l'irrigation localisée par les « individus introduisant cette technologie », voire « les groupements qui l'introduisent collectivement », et cela sans rendre compte, par exemple, du fait que cette technologie, si elle permet une certaine économie à la parcelle, elle est loin d'être durable en termes d'économie aux échelles de l'exploitation agricole et du territoire (Benouniche et al.,

2014 ; Molle et Tanouti, 2017). Par conséquent, la médiatisation présente la technologie par son aspect de performance telle que présentée par les politiques publiques et non pas comme une problématique transverse qui dépasse l'échelle de la parcelle.

La représentation médiatique du PMV se caractérise ensuite par un cadrage préventif du risque de la dégradation des ressources naturelles et de la fragilité des systèmes de cultures et d'élevage. En effet, les discours de sensibilisation se multiplient : « *Le changement de comportement des consommateurs d'eau est également décisif. L'idée est de renforcer la prise de conscience des enjeux de l'exploitation des ressources hydriques. Une campagne de sensibilisation est prévue* » L'Économiste, le 07/06/2018. Ou encore : « *Les petits agriculteurs jouent un rôle immense pour relever le défi de l'agriculture durable, en ce sens qu'ils représentent la base de la pyramide, une base large constituée de milliers de producteurs. L'enjeu de leur conversion vers un souci accru de durabilité est immense* ». Le Matin, le 16/04/2019.

La presse marocaine tient par ailleurs des discours alarmants qui laissent entendre, entre autres, que le stress hydrique menace le Maroc. Une attention particulière est accordée à la sensibilisation afin de renforcer la conscience liée à l'importance de la préservation des ressources en eau et la rationalisation de son utilisation. L'idée est de faire prendre conscience aux Marocains de leur responsabilité dans la surconsommation de l'eau de façon à atténuer le problème en disciplinant leurs pratiques quotidiennes. À cet effet, les médias contribuent à la « doxa sensibilisatrice » (Boudes, 2017), ce qui fait de la question de l'agriculture durable une affaire prioritairement individuelle, déresponsabilisant implicitement le rôle des politiques publiques.

À cet égard, nous avons pris les exemples du site informationnel spécialisé en agriculture AgriMaroc et le quotidien économique l'Économiste, puis avons analysé le traitement médiatique de la question de la gestion des ressources hydriques agricoles dans 17 articles traitant de la durabilité dans le PMV. La figure 2 montre que la question des ressources hydriques agricoles reste liée particulièrement à trois domaines : sensibilisation, irrigation et surexploitation des eaux souterraines.

Primo, une forte cooccurrence (60%) existe avec les expressions liées notamment au « comportement des consommateurs », à la « prise de conscience » et à la « sensibilisation des petits agriculteurs ». Secundo, l'irrigation, dans ce qu'elle permet en termes « d'augmentation des revenus des petits agriculteurs », de « production agricole », « d'amélioration de la gestion de l'eau face à la sécheresse », « de sécurité alimentaire », etc., est mise en avant dans les articles étudiés (30%). Tertio, une faible cooccurrence (10%) existe avec les expressions liées notamment à une « exploitation excessive des ressources hydriques », « surexploitation des eaux souterraines », etc.

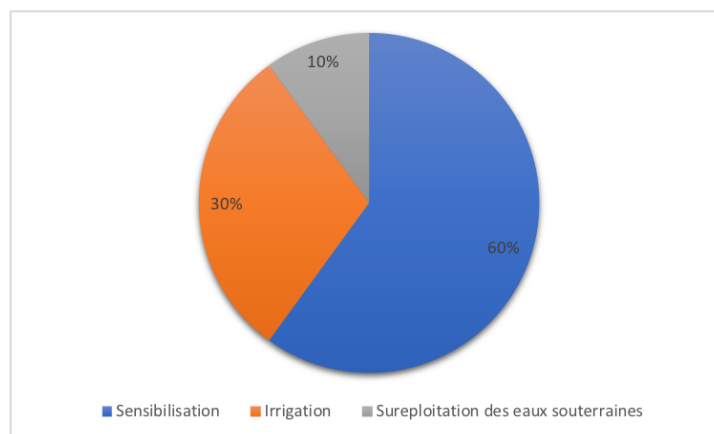


Figure 2. Traitement médiatique de la gestion des ressources hydriques agricoles dans le cadre du PMV

Sur les 17 articles, 10 mentionnent que la cause du stress hydrique est le comportement des agriculteurs et ne mentionnent pas le rôle de l'État dans la dynamique de non-durabilité. Sur les 55 articles traitant du volet durable du PMV, 37 articles vantent les politiques publiques d'accompagnement vers plus de durabilité sans analyse critique.

Ceci rejoint une idée souvent mise en relief par le programme étatique d'économie d'eau d'irrigation selon laquelle les agriculteurs ont des pratiques non durables et le rôle de l'État est d'accompagner un changement de ces pratiques. Toutefois, quid du rôle des politiques publiques dans cette non-durabilité ? Quid des initiatives mises en place en vue d'appuyer le développement de l'agriculture irriguée intensive à base d'eau souterraine dans des zones où l'aquifère est déjà surexploité ?

Une autre manière de neutraliser les dimensions politiques du risque de la dégradation des ressources naturelles est d'occulter les causes structurelles au détriment des conséquences. En effet, la médiatisation du PMV privilégie l'illustration des problèmes à l'explication de leurs causes. « *Nous communiquons beaucoup sur les dégâts environnementaux (dégradation des sols,*

raréfaction des ressources en eau, enjeux énergétiques, etc.), mais très peu sur leurs causes (agriculture intensive et productiviste) », souligne une community manager qui gère les réseaux sociaux de l'un des journaux étudiés.

Évolution des pratiques de médiatisation : les sources d'information des journalistes

Les pratiques journalistiques à l'épreuve des sources

Les logiques du traitement médiatique du PMV sont appréhensibles en prenant en considération, entre autres, le pouvoir des sources journalistiques (Ringoot et Ruellan, 2006). En effet, l'analyse des articles de presse montre que les mêmes sources sont systématiquement reprises par la grande majorité des journaux étudiés ; 75% des 130 articles étudiés reposent uniquement sur les publications officielles du ministère de l'agriculture vu qu'il s'agit d'une « source

autorisée en raison de sa position, son pouvoir institutionnel et l'autorité de son discours. Les sujets traités sont souvent écrits, soit à la suite des conférences organisées par le ministre de l'agriculture, soit d'après la documentation du ministère à ce sujet », affirme un responsable de l'un des journaux étudiés. Ceci est exprimé d'une autre manière par un ex-journaliste : *« La plupart des journaux, si je ne dis pas tous, reflètent la position officielle ».*

Toutefois, *« en tant que journalistes, nous faisons de notre mieux pour nourrir la pluralité des points de vue sur la stratégie agricole et aller voir là où la source officielle consultée craigne d'élucider »,* souligne une journaliste. Ceci dit, des journalistes tentent de s'arrimer le plus fidèlement possible au point de vue officiel, tantôt par évitement d'ennuis, tantôt par obligation d'immédiateté.

Cela a été exprimé par un journaliste reporter d'images que nous avons interviewé : *« les contraintes de la pratique journalistique au Maroc sont liées à l'injection du facteur politico-économique dans les lignes éditoriales et par le biais de la publicité ».* Il renchérit : *« Les ventes ne couvrent pas les dépenses des journaux. C'est bel et bien l'hybridation de l'économie avec la politique qui pousse les rédactions à se positionner politiquement en faveur d'une personnalité ou d'une institution afin de maintenir les contrats de publicité et pouvoir payer les factures de fin du mois. C'est une façon de propagande prépayée ».* En outre, parmi les journaux étudiés existe ceux qui appartiennent à des hommes politiques. Dans ce cas, le risque de conflit d'intérêts et la question d'un pluralisme d'opinions restent source d'inquiétude.

D'autre part, en dépit des efforts fournis par le milieu journalistique pour soumettre la production de l'information liée à la politique agricole marocaine aux seuls impératifs intellectuels, l'activité journalistique peut se heurter à des contraintes techniques

d'immédiateté. *« Aujourd'hui, les faits doivent être rapportés de façon instantanée, chose qui est accrue par les nouvelles technologies, particulièrement les réseaux sociaux »* souligne un ex-journaliste.

Néanmoins, d'autres journalistes croient qu'il revient à eux de mettre à distance le point de vue officiel en vérifiant l'information avancée, en la recoupant avec d'autres sources et en optant pour l'investigation. Or, la bonne volonté ne suffit pas. Le journalisme d'enquête est caractérisé par une rareté dans le traitement médiatique du PMV. En effet, tous les journalistes interviewés s'accordent à dire que le contexte marocain n'est pas propice à des recherches approfondies sur le Plan Maroc Vert. *« C'est très difficile de travailler sur l'agriculture et le rural au Maroc ; l'information est plus ou moins inaccessible »,* souligne un journaliste pigiste ayant rédigé des articles dans deux des journaux étudiés.

De plus, la réalisation d'une enquête a un coût et nécessite un temps considérable. *« Les médias marocains évaluent la productivité d'un journaliste par le nombre d'articles produits dans une période déterminée »* précise un journaliste. Pour ce qui est du journalisme de données, le plus dur est d'avoir accès aux statistiques agricoles. *« Il est très difficile de trouver des statistiques agricoles récentes au Maroc. Mais, dès que j'arrive à avoir les chiffres, j'entame le traitement et le recoupement des données »* souligne un Data-journaliste ayant rédigé un article qui met en perspective l'écart entre programmes et actions du PMV. D'ailleurs, les dernières données officielles autour du secteur agricole datent du recensement général Agricole (RGA) de 1996, car les données du RGA de 2016 n'ont pas encore été rendues publiques au moment de l'écriture de cet article. C'est dire aussi que la disponibilité de données systématisées et valorisables pour les journalistes est difficile.

Enfin, le moment de médiatisation très important autour du Plan Maroc Vert correspond à la tenue du Salon International d'Agriculture de Meknès (SIAM) qui se tient au printemps de chaque année. Sa tenue est devenue l'événement incontournable de mobilisation des professionnels, des pays partenaires, des visiteurs et des assises de l'agriculture. Ces assises sont fortement suivies par la presse qui en tire les données « médiatisables ».

En effet, le SIAM et les assises connaissent l'annonce par le Ministère de l'agriculture des chiffres clés de la campagne agricole en cours, les réalisations annuelles, etc. Là aussi, le produit médiatique s'en tient uniquement à ces données que nous pouvons qualifier de « macro-réalisations » du fait qu'elles n'analysent pas ces réalisations et se tiennent uniquement à les annoncer.

In fine, la consultation des sources officielles et organismes publics fait émerger une « routine journalistique » (Molotch et Lester, 1996) quant à la médiatisation du PMV, une routine qui reste plus facile et moins coûteuse qu'une investigation et des recherches approfondies sur le terrain.

Le journaliste agricole à l'aune des transformations du métier

Les manières d'écrire et de publier les informations qui proviennent des sources officielles, des organismes publics ou encore des enquêtes de terrain, se différencient entre journalistes généralistes et journalistes spécialisés. Les journalistes généralistes sont généralement factuels dans leur traitement de l'information tandis que les journalistes spécialisés rapportent « la complexité de la réalité » (Esquenazi, 2002, pp. 30 - 32).

« Rares sont les journalistes marocains spécialistes du domaine à même de fournir aux

lecteurs des informations crédibles pour leur permettre de se départir des chiffres avancés par les sources officielles et qui ne reflètent pas souvent la réalité sur le terrain », précise un journaliste. Par ailleurs, les journalistes généralistes sont considérés comme des journalistes capables de répondre correctement aux multiples exigences et besoins des journaux dans lesquels ils travaillent. « Une carte de Joker n'est-elle pas mieux qu'une carte de trèfle ? », plaisanta un journaliste interviewé.

Aucun des journalistes interviewés n'est spécialisé en agriculture. Toutefois, il existe parmi les 130 articles étudiés des analyses et enquêtes produites par des économistes (Najib Akesbi, 2015), sociologues (Lisa Bossenbroek et Hind Ftouhi, 2020), enseignants-chercheurs (Mohamed Taher Sraïri, 2018), docteurs vétérinaires et agriculteurs (Yassine Jamali, 2018) et journalistes indépendants (Rachid Elbelghiti, 2018) qui, eux, contribuent sous forme de tribunes, analyses ou encore interviews aux journaux étudiés.

Enfin, il y a aussi bien un manque de spécialisation de journalistes dans le secteur agricole marocain, qu'un manque de spécialisation quant aux supports. Dans les sept titres de presse étudiés, le seul spécialisé en agriculture est AgriMaroc. « Il ne faut pas oublier que le journalisme au Maroc n'est pas aussi développé en termes de spécialisation », souligne un journaliste.

Discussion

L'emprise du journalisme se définissait comme l'influence que les mécanismes d'un champ journalistique, de plus en plus soumis aux exigences du marché, exercent à la fois sur les journalistes et sur les différents champs de production culturelle (Bourdieu, 1994). L'objet,

ici, n'est pas le pouvoir du journalisme comme « quatrième pouvoir », « contre-pouvoir » ou encore « acteur de la fabrication de la politique agricole marocaine ». Cette vision réduit le pouvoir des médias à un simple effet mécanique et unilatéral alors qu'il repose sur un ensemble complexe d'interactions entre journalistes et acteurs des politiques publiques (Nollet, 2009). Il s'agit ainsi de garder à l'esprit l'approche qui construit le champ journalistique comme un « espace stratégique » (Marchetti, 2000) et le resitue dans un ensemble de relations avec d'autres espaces sociaux, tout en décortiquant et défilant les processus de médiatisation de la politique agricole Plan Maroc Vert.

Par ailleurs, les transformations actuelles du champ journalistique (poids croissant d'Internet, adéquation du journalisme à la société de l'information (Badillo, 2005), instantanéité et immédiateté, etc.) focalisent les débats sur les évolutions des médias et les conditions de travail des journalistes, notamment en termes de publicisation des politiques publiques. C'est à cette question qu'est consacrée cette étude, en l'interrogeant sous l'angle de la « dépolitisation » du PMV.

En effet, la production d'un cadrage dépolitisant s'explique moins par une intention explicite des journalistes que par leurs conditions de travail et leurs contraintes professionnelles ; nous notons, à cet égard, la dépendance aux sources d'information officielles, le manque d'investigation, les exigences d'immédiateté ou encore les contraintes économiques et politiques qui pèsent sur la médiatisation du PMV. D'ailleurs, la position qu'occupe le champ journalistique est ambivalente dans le sens où ce dernier est à la fois puissant dans ses effets mais se trouve dominé ou contrôlé dans son fonctionnement par d'autres champs économique et politique. « *La presse est devenue une chose trop sérieuse*

pour être laissée aux seuls journalistes » (Champagne, 1995).

Dans un autre contexte, celui des journaux télévisés du soir de TF1 et France 2 entre 1997 et 2007, Jean-Baptiste Comby met en lumière des appropriations journalistiques dépolitisées des enjeux climatiques. En effet, plusieurs formes de dépolitisation des questions climatiques ont été identifiées (Boudes, 2017), à savoir : un consensus qui masque les controverses, une individualisation des responsabilités qui masque les solutions collectives et une sensibilisation aux enjeux climatiques qui met en quotidienneté le problème climatique.

Bien que les formes de dépolitisation diffèrent d'un contexte à l'autre, les résultats de notre étude laissent entendre que les médias étudiés cherchent moins à faire comprendre qu'à faire prendre conscience de la question de développement durable en lien avec l'agriculture. Il serait, à cet égard, intéressant d'analyser, dans d'autres travaux, la perception que portent les journalistes sur l'aspect durable du PMV en particulier, l'agriculture durable en général.

Enfin, les médias écrits, en favorisant un processus de dépolitisation, associent les enjeux de la stratégie agricole PMV à des questions autres que politiques telles que les pratiques non-durables des agriculteurs, voire au changement climatique associé à l'irrégularité des pluies. Mais finalement, ceci n'est-il pas en lui-même un acte politique ?

Conclusion

En mettant le traitement médiatique de la politique agricole PMV au cœur de l'analyse, cet article interroge les modalités de la publicisation de ladite politique, tout en prenant comme exemple le traitement du volet

de la durabilité. Aujourd'hui, la presse marocaine subit une pression remarquable due à une interférence de deux contraintes politiques et économiques manifestées sous des subventions, des annonces administratives ou encore une publicité ôtée ou attribuée aux entreprises de presse (Hidass, 2016).

Les sources consultées se contentent généralement des sources officielles laissant peu de place aux voix dissonantes et la spécialisation fait encore défaut dans le travail journalistique. Ceci n'est pas sans incidence sur la médiatisation du Plan Maroc Vert. À cet effet, le produit médiatique autour de ce Plan prend des formes responsabilisant l'individu et déresponsabilisant, de fait, le rôle de l'État ; ces formes portent essentiellement sur la sensibilisation et l'individualisation des dégâts environnementaux ainsi qu'une mise en avant des conséquences et dissimulation des causes structurelles, bien au contraire la médiatisation rend visible les réalisations du Plan et non ses défis et ses effets négatifs par exemple.

Aujourd'hui, la discussion du traitement médiatique du Plan Maroc Vert devrait être prise en considération afin d'engager des réflexions qui mettent en relief l'articulation entre les politiques publiques et la médiatisation de ces dernières. Par exemple, le journalisme agricole, si nous pouvons le qualifier comme tel, reste faiblement représenté dans l'espace public. Il convient à ce que la presse laisse plus de place au traitement de ce secteur qui est au centre des enjeux sociétaux car la population rurale y représente environ 40% et l'économie marocaine est fortement dépendante du PIB agricole.

Dans l'espace public, certaines radios, voire des chaînes télévisées, prennent de plus en plus de place en proposant des émissions autour des problématiques agricoles, sans pour autant être dédiées systématiquement à l'analyse du Plan. Pour le favoriser, le recrutement de jeunes ingénieurs intéressés par les débats

d'actualité peut être une forme de mobilisation de compétences avisées. Cela se fait dans d'autres pays où il suffit d'une formation d'appoint en journalisme au profit d'une personne déjà qualifiée et ce, afin qu'elle opère dans ce secteur sous l'encadrement de journalistes expérimentés.

Par ailleurs, malgré l'effet accélérateur d'internet sur la rapidité et la mobilisation de l'information, les titres de presse sont encore en décalage avec cette réalité en ce qui concerne l'information dans le secteur agricole. En effet, aujourd'hui les dépêches et les communiqués sont certes une source autorisée et institutionnelles, mais ces titres ne semblent pas en mesure de mobiliser tout le potentiel du numérique et des réseaux sociaux. Par exemple, il n'y a pas besoin de déplacements pour visiter des projets agricoles, la mobilisation d'informateurs et des outils à distance peut rendre la disponibilité d'information pertinente et réelle sur les expériences vécues par les acteurs.

Enfin, une alternative que nous pouvons préconiser est l'encouragement du journalisme scientifique dans le traitement médiatique du PMV et de la politique agricole marocaine, en mettant notamment les produits de la connaissance scientifique, des enquêtes de terrain, à la disposition d'un public muni d'un minimum d'instruction et d'information. D'ailleurs, cela reprend un débat « classique » sur la place du scientifique dans la société et comment peut-il contribuer aux débats sociétaux. À cet effet, des chercheurs se prêtent à l'exercice de l'écriture « vulgarisée », de type journalistique, et publient des tribunes qui reflètent les résultats de leurs recherches empiriques, voire leurs positions scientifiques par rapport aux politiques publiques.

À cet effet, nous citons à titre indicatif « *Le plat marocain est tributaire du pain et rien ne dit que cela changera demain* » (Zakaria Kadiri, 2020) publié dans Analyz Infos, « *Repenser les*

priorités de l'agriculture marocaine, à l'ère post Covid-19 » (Mohamed Taher Srairi, 2020) et « Pluie : La joie du monde rural rapportée par un sociologue et un ingénieur agronome » (Solène Paillard, 2021) publiés dans Médias24, ou encore « *Najib Akesbi : le Plan Maroc Vert ? De la pure propagande !* » (El Mehdi Berrada, 2015) publié dans Le Desk. Ces pratiques demeurent très peu nombreuses et devraient être encouragées par les médias afin de pallier le manque de journalistes d'investigation et de journalistes agricoles spécialisés.

Remerciements

Cette recherche a été réalisée dans le cadre du projet VIANA financé par ARIMNet2 (ERANET) via le SEESRS (Maroc), l'ANR (France) et le FNRSDT/DGRSDT (Algérie).

Références

Abdellaoui E, Kadiri Z, Kuper M, Quarouch H, 2015. [Composer avec l'État : voies d'engagement des jeunes diplômés dans l'agriculture au Maroc](#). *Cahiers Agricultures* 24(6) : 356-362.

Akesbi N, 2012. [Une nouvelle stratégie pour l'agriculture marocaine: Plan Maroc Vert](#). *New Medit* 11(2) : 12.

Badillo PY, 2005. [De la parfaite adéquation du journalisme à la « société de l'information »...](#) *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 2005(1) : 9-17.

Benouniche M, Kuper M, Hammani A, Boesveld H, 2014. [Making the user visible : analysing irrigation practices and farmers' logic to explain actual drip irrigation performance](#). *Irrigation Science*, 32(6) : 405-420.

Berrada EM, 2015. [Najib Akesbi : le Plan Maroc Vert ? De la pure propagande !](#) *Le Desk*, 18 décembre.

Bossenbroek L, Ait Mouss F, 2016. [Défis des jeunes ouvriers agricoles](#), *Economia* 27 ; p. 35 – 39.

Bossenbroek L, 2019. [Les ouvrières agricoles dans le Saïss au Maroc, actrices de changements sociaux ?](#) *Alternatives Rurales* 7 : 97-110.

Bossenbroek L, Kadiri Z, 2016. [Quête identitaire des jeunes et avenir du monde rural](#), *Economia* 27 : 46-49.

Boudes P, 2017. La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public, de JB Comby. *Natures, sciences, sociétés*, 25.

Bourdieu P, 1994. [L'emprise du journalisme](#). *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101(1), 3-9.

Champagne P, 1995. [La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique](#). *Hermès*, 3-4 : 215-229.

Comby JB, 2014. [L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située](#). *Savoir/Agir*, 2: 45-50.

Conseil économique social et environnemental, CESE, 2019, 26 septembre. [Le droit à l'eau et la sécurité hydrique, gravement menacés par un usage intensif](#).

Elbelghiti R, 2018, 31 décembre. [المغرب العطش و البطيخ جغرافيا في "الفقر تنمية"...الأصفر](#).

Esquenazi JP, 2002. *L'écriture de la réalité : pour une sociologie du discours médiatique*. Grenoble : PUG.

Faysse N, Bouzidi Z, Kadiri Z, Abdellaoui E, Chattou Z, 2015a. [Les jeunes ruraux aujourd'hui](#). Edito. Alternatives Rurales, Numéro spécial, p 4-12.

Faysse N, El Mkadmi S, Errahj M, 2015b. [Capacités d'action des agriculteurs dans les](#)

[projets locaux de développement agricole au Maroc](#). *Revue Tiers Monde*, 244 : 143-162.

Ftouhi H, Kadiri Z, Abdellaoui E, Bossenbroek L, 2015. [Partir et revenir au village. Mobilité non permanente des jeunes ruraux dans la région du Saïss \(Maroc\)](#). *Cahiers Agricultures* 24(6) : 372-378.

Hassenteufel P, Smith A, 2002. [Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques « à la française »](#). *Revue française de science politique*, 52(1) : 53-73.

Hidass A, 2016. [Quand « l'exception » confirme la règle. L'encadrement juridique de la liberté de la presse écrite au Maroc](#). *L'Année du Maghreb*, 15 : 29-44.

Kaiser J, 1963. *Le quotidien français*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.

Kadiri Z., 2020. [Imprévisible et bricolée : la modernisation rurale et agricole au Maroc](#). *Hésperis – Tamuda Vol 55 (Fasc 4)*, pp. 131-158.

Kadiri, Z. (2020, 28 juin). [Le plat marocain est tributaire du pain et rien ne dit que cela changera demain](#). *Analyz infos*.

Lacombe D, Marteu E, 2015. [Une « dépolitisation » de l'action collective des femmes ? Réflexions croisées sur le Nicaragua et la Palestine](#). *L'Homme & la Société*, 4(4) : 127-148.

Mahdi M, 2016. Paysannerie d'autrefois et d'aujourd'hui : Concept et réalité. In: S. Raouf

& M. Strehl (eds) *Petites Paysanneries au nord et au Sud de la Méditerranée – Questions de méthodes II*. Paris: Ed. Publisud.

Marchetti D, 2000. Les révélations du "journalisme d'investigation". *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131 : 1-30.

Molle F, Tanouti O, 2017. [La micro-irrigation et les ressources en eau au Maroc : un coûteux malentendu](#). *Alternatives Rurales*, 5 : 22-39.

Molotch H, Lester M, Gamberini MC, 1996. [Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements](#). *Réseaux. Communication-Technologie-Société*, 14(75) : 23-41.

Nollet J, 2009. Politiques publiques et médias. *Dictionnaire des politiques publiques*, 467-475.

Paillard S, 2021. [La joie du monde rural rapportée par un sociologue et un ingénieur agronome](#). *Medias24*, 14 janvier.

Ringoot R, Ruellan D, 2006. Pairs, sources et publics du journalisme. In: *Sciences de l'information et de la communication. Objets, savoirs, discipline*. PUG, p. 63-77.



Comment les systèmes agricoles oasiens font-ils usage du travail et de l'eau ? Effets sur les revenus des exploitations de polyculture élevage

Mohamed Taher Sraïri , Khaoula Bentahar

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II,
Rabat, Maroc. Contact : mt.srairi@iav.ac.ma

Résumé

Dans cet écrit nous présentons l'importance relative des productions végétales et animales pour les revenus des systèmes de production agricoles oasiens au Maroc. En effet, dans ce contexte très aride, l'irrigation est obligatoire pour permettre le développement des cultures. Ces dernières sont en nombre limité, installées le plus souvent sous les palmiers, à l'exception de la pastèque dans cette étude. En outre, les ménages tirent profit de leurs troupeaux par un approvisionnement en protéines de haute valeur ainsi que des revenus issus des ventes de lait et d'animaux. Les activités agricoles s'apparentent plus à du jardinage, du fait de l'exiguïté des parcelles, et les usages de travail sont donc vitaux pour la résilience des exploitations, mais ils doivent être caractérisés précisément. Pour ce faire, et déterminer l'efficacité de l'usage du travail mobilisé dans les cultures et nous avons sélectionné six exploitations représentatives de la diversité des situations de polyculture élevage rencontrées dans la région. Les durées annuelles de travail ont été déterminées pour les cultures et l'élevage selon la méthode du « Bilan Travail ». Les marges brutes correspondantes aux cultures et à l'élevage ont aussi été calculées. Un suivi des volumes d'eau utilisés et leurs origines (précipitations, irrigation à partir des eaux de surface et souterraine, et eau virtuelle - correspondant aux achats d'aliments de bétail -) a été réalisé. Les résultats ont montré que les palmiers dattiers et l'élevage mobilisent l'essentiel du temps de travail et de l'eau, créant plus de 90 % des revenus. Ces résultats suggèrent que les mesures d'appui aux systèmes agricoles oasiens devraient cibler en priorité ces spéculations, en cherchant à augmenter les revenus issus des palmiers dattiers (par des circuits maîtrisés de commercialisation des dattes) et en améliorant la productivité de l'élevage. A l'opposé, la promotion de cultures nouvelles, telles que la pastèque, qui se développe principalement dans les aires d'extension des oasis peut s'avérer problématique, puisqu'elle amplifie la rareté de l'eau en épuisant les nappes sans être systématiquement associée à de meilleurs revenus, du fait de la volatilité des prix de vente.

Mots clés : intégration cultures-élevage, oasis, revenus, usages d'eau, organisation du travail.

Introduction

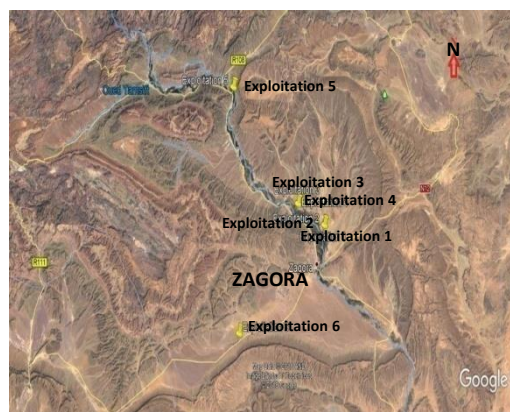
Définis comme des espaces cultivés dans des contextes très arides (Jouve, 2012), les oasis sont des zones très fragiles, du fait de l'aridité structurelle et des effets en cours du dérèglement climatique (Schilling et al., 2012). Dans ce contexte, l'eau est un facteur clé d'analyse des performances des exploitations agricoles. En outre, les revenus généralement limités de ces exploitations entraînent un exode rural massif (Aït Hamza et al., 2010), ce qui impose de mieux cerner les revenus issus du travail agricole.

L'objectif de cette étude est de caractériser les moyens mis en œuvre dans les systèmes agricoles oasiens pour s'accommoder de ressources rares, plus particulièrement l'eau et la terre, et de vérifier si les usages de travail peuvent assurer la résilience des exploitations agricoles (Sraïri et al., 2018). L'hypothèse de cette étude est en relation aux usages importants de main-d'œuvre et leurs niveaux de rémunération limités, qui pourraient réduire la valorisation du travail dans ce type de systèmes. En fait, la spécificité des systèmes agricoles oasiens dans de nombreuses régions du monde repose sur la présence du palmier dattier avec des cultures sous-jacentes (céréales, fourrages, légumes, etc.), et sur l'intégration cultures-élevage qui constitue une association intelligente pour garantir leur résilience. L'hypothèse derrière cette étude est que l'intégration cultures-élevage dans les systèmes oasiens, tout en garantissant l'agro-biodiversité (Lemaire et al., 2014), nécessite des volumes importants de travail.

L'étude a été conduite dans la région de Zagora (Sud Est du Maroc). Les résultats obtenus, en particulier ceux relatifs aux usages d'eau et de travail seront utilisés pour discuter des perspectives d'évolution des systèmes agricoles oasiens, principalement sous l'angle de l'intégration cultures-élevage.

Zone d'étude et méthodologie

L'étude a été réalisée dans la province de Zagora, où la pluviométrie annuelle moyenne est de l'ordre de 110 mm, et les pics de températures estivales diurnes dépassent 45°C. La vallée consiste en une série de sept palmeraies s'étendant sur une longueur de 200 km le long de l'oued Drâa, et couvrant une surface d'environ 26 000 ha mis en culture (Figure 1).



Echelle : 1/2 000 000ème

Figure 1. Localisation des exploitations étudiées

Les cultures sont dominées par le palmier dattier (1 421 900 arbres), suivi d'autres espèces fruitières (amandiers, pommiers, pruniers, etc. - environ 107 000 arbres -), des céréales (blé et orge - 18 300 ha -) et de la luzerne (3 600 ha) (ORMVAO, 2018). Une typologie des systèmes d'élevage dans la région a distingué quatre grands types (Sraïri et al., 2017), définis comme suit : (i) *Troupeaux composites* (bovins, caprins et ovins sédentaires), (ii) *Bovins laitiers*, (iii) *Intensification ovine*, et (iv) *Systèmes pastoraux* (camelins et caprins). Dans cette étude, six exploitations représentant les trois premiers types d'élevage ont été

sélectionnées. Les exploitations avec un système d'élevage pastoral n'ont pas été retenues car elles ne pratiquent quasiment pas de cultures dans les oasis. L'échantillon a été délibérément restreint à six exploitations, du fait de l'important effort nécessaire pour collecter *in situ* des informations fiables sur les usages d'intrants (eau, travail, etc.) et les performances de production. Les exploitations ont été retenues après avoir eu l'accord de leurs propriétaires pour un suivi rapproché constitué de 4 passages de février à août 2019 et portant sur la reconstitution de tous les événements de la campagne agricole 2018/2019. Elles étaient toutes localisées près de la ville de Zagora (à moins de 30 km, en vue

de diminuer les charges de déplacement et assurer l'homogénéité des circuits de suivis). Les paramètres structurels des exploitations (surface, assolement, effectifs animaux, etc.) sont rapportés dans le Tableau 1. La majorité des exploitations de cet échantillon d'étude illustrent des exemples d'agriculture familiale de taille réduite, puisque la surface cultivée varie de 1,1 à 4,7 ha, hormis un seul cas. Elles sont aussi très morcelées, avec plus de 10 parcelles en moyenne, dont la surface moyenne ne dépasse pas 0,5 ha. L'exception notable est celle de l'exploitation 6 (15,5 ha) qui illustre un exemple de ferme localisée dans les aires d'extension des oasis, entièrement irriguée avec de l'eau souterraine.

Tableau 1. Paramètres de structure des exploitations étudiées

	Exploitations						
	1	2	3	4	5	6	
Type d'élevages (i, ii, iii)	iii	iii	ii	ii	i	i	
Surface agricole (ha)	1,8	4,7	3,0	1,4	1,1	15,5	
Nombre de parcelles	12	8	16	9	9	10	
Nombre de palmiers	171	295	495	465	295	571	
Surface moyenne par parcelle (ha)	0,1	0,59	0,2	0,2	0,1	1,5	
Statut foncier (% de la surface)	Melk	60	83	100	100	-	
	Habous	40	17	-	-	-	
	Collectif	-	-	-	-	-	100
Troupeau*	Bovins	-	-	8 (68)	10 (69)	3 (28)	5 (15)
	Caprins	-	-	-	5 (10)	-	37 (49)
	Ovins	25	45	23 (32)	24 (21)	42 (72)	36 (37)
	(100)	(100)					
Collectif de travail familial (nombre de personnes)	4	3	8	3	2	7	

* UGB : Unités Gros Bétail (équivalent à un poids vif de 400 kg) – exemple 8 (68) : 8 : Effectifs absolus ; (68) : en % des UGB dans le troupeau

Une autre contrainte est représentée par l'insécurité foncière pour les exploitations qui n'ont pas un statut foncier uniquement *Melk* (propriété privée). Elles sont dans 3 cas sur 6 obligées de louer des terres de statut *Habous* (biens de mainmorte) ou collectives. Une autre caractéristique des exploitations est la variabilité de la taille du collectif de travail

familial : de 2 (exploitation 5) à 7 actifs à temps plein (exploitation 6) issus du groupe familial. En relation à l'élevage, des exemples typiques de troupeaux multi spécifiques sont retrouvés, avec des bovins, caprins et ovins menés en 'zéro-pâturage'. Les exploitations 1 et 2 illustrent des cas de production ovine spécialisée, avec la race prolifique D'man. Les

exploitations 3 et 4, avec une contribution marquée (près de 70 %) des bovins aux UGB totales sont des cas d'orientation laitière de l'élevage, avec une vente quotidienne de lait à la coopérative locale de transformation, située dans la ville de Zagora. Les exploitations 5 et 6 sont plus représentatives de situations non spécialisées où les animaux sont surtout considérés comme un capital.

Le protocole de recherche a adopté les principes de la méthode du « Bilan Travail » développée par Dedieu et al. (1999) pour les exploitations avec élevage. Il a permis de quantifier les durées de travail allouées aux différentes activités agricoles sur l'exploitation, ainsi que la détermination des catégories de travailleurs qui les réalisent (membres de la famille ou personnes extérieures). L'étude s'est intéressée au bilan de la campagne agricole 2018/2019.

Une première visite de terrain a été réservée à l'explication des objectifs de l'étude aux agriculteurs et à la collecte des données relatives aux paramètres de structure des exploitations (surface agricole, assolement, constitution des troupeaux, etc.) ainsi qu'à la caractérisation du collectif de travail : nombre et genre des membres de la famille et des travailleurs salariés extérieurs à la famille. Des visites ultérieures ont ensuite été effectuées pour chronométrer les durées de travail spécifiques à chaque tâche : semis, traitements, fertilisation, récolte, etc.

Une autre étape de l'analyse a consisté à déterminer la marge brute générée par chaque culture et par l'élevage, ce qui a nécessité de préciser l'ensemble des dépenses relatives aux achats d'intrants ainsi que les revenus issus des ventes des produits des cultures et de l'élevage. Les données obtenues à l'issue de ce processus de suivi des exploitations sur une année complète ont été analysées. Nous avons distingué, selon la philosophie de la méthode « Bilan Travail », le travail de saison (identifié

comme la somme des jours alloués à l'entretien des cultures) et le travail d'astreinte (nombre total de jours par an nécessaires aux soins quotidiens à apporter aux animaux d'élevage - alimentation, traite, abreuvement, etc.).

Les marges brutes de chaque culture ont été divisées par la somme de travail nécessaire pour calculer une rémunération de ce facteur, à l'échelle de chaque exploitation. De manière similaire, la marge brute de l'élevage a été divisée par la durée totale annuelle du travail de routine. Ces indicateurs ont été ensuite utilisés pour procéder à des comparaisons intra et inter exploitations. En outre, les rémunérations du travail, considérées comme les marges brutes (revenus - dépenses, pour les cultures et l'élevage dans chaque exploitation, les dépenses incluant aussi les charges de main-d'œuvre externe à la famille) par jour de travail ont été calculées.

En parallèle, les volumes d'eau d'irrigation pour chaque parcelle ont été mesurés, qu'ils proviennent des précipitations, du réseau d'irrigation géré par l'ORMVAO (à partir de lâchers du barrage) et de l'exhaure à partir des nappes. Pour les cultures associées, nous avons fait l'approximation que les besoins en eau du palmier étaient en priorité satisfaits, soit 50,4 m³ par arbre et par an (Sabri et al., 2017), dont environ un tiers est directement prélevé dans la nappe grâce à son système racinaire (El Khoumsi et al., 2017). De ce fait, le reliquat (R) des volumes d'eau totaux est utilisé par les cultures associées, selon cette formule :

$R \text{ (en m}^3\text{)} = \text{Volumes totaux (précipitations et irrigations à partir des eaux de surface - lâchers des barrages - et souterraines)} - 50,4 \times \text{nombre de palmiers à la parcelle}$

En parallèle, les volumes d'eau virtuelle correspondant aux aliments de bétail achetés (orge grain principalement) ont aussi été déterminés, à partir d'un suivi rapproché des

rations distribuées au bétail, et en convertissant les matières utilisées en eau, selon les références disponibles (Hoesktra et Chapagain, 2007) (Encadré 1). Au final, les données obtenues ont permis de déterminer un volume moyen d'eau utilisé par ha et ses origines (précipitations, eau d'irrigation de surface ou à partir des nappes et eau virtuelle, cf encadré 1). Ces données ont ensuite été utilisées pour caractériser les usages de travail dans un contexte de rareté des autres facteurs de production (eau, foncier et capital). Cela a ainsi permis de discuter des possibilités d'intervention dans les systèmes de polyculture-élevage dans le contexte spécifique des oasis et de leurs conséquences sur l'attractivité du travail agricole.

Encadré 1. Notion d'eau virtuelle

Il s'agit de la quantité d'eau incorporée dans un processus et qui correspond à un bien importé utilisé comme intrant dans cette production. La notion d'eau virtuelle définie par Allan (2003) est importante pour mieux établir des bilans hydriques, notamment dans des régions arides. Elle stipule que l'eau ayant servi à produire des biens importés (aliments pour humains ou pour le bétail) doit être considérée dans les bilans totaux, et que le plus souvent, sans eau virtuelle, ces zones arides ne pourraient pas subvenir aux besoins de ceux qui y évoluent.

Résultats

La détermination des marges brutes des cultures montre que le palmier dattier constitue le pilier des systèmes agricoles oasiens, dont il représente plus de 80 % des revenus issus des productions végétales (Figure 2). Les différences entre exploitations sont en relation avec la diversification culturelle ainsi qu'au nombre de palmiers, leurs variétés et leur productivité. Ainsi l'exploitation 6 est la

seule avec de la pastèque et du henné, cultures généralement considérée à forte valeur ajoutée, ce qui y induit une moindre contribution économique du palmier dattier, ce dernier étant en majorité représenté par de jeunes plants pas encore arrivés en pleine production. De plus, dans les exploitations avec le plus de palmiers de variété Majhoul (les exploitations 3 et 4), dont les fruits sont vendus à près de 100 DH /kg contre 20 DH/kg pour des variétés de moyenne qualité, la contribution du palmier dattier à la marge brute totale des cultures était la plus élevée.

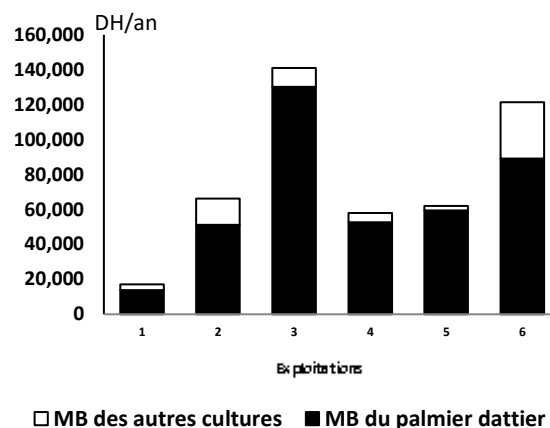


Figure 2. Contribution du palmier dattier à la marge brute totale des cultures

La détermination de la marge brute de l'élevage a démontré qu'elle est relativement limitée par rapport à celle des cultures. Dans l'exploitation 6, elle était même négative, impliquant des pertes économiques liées à une maîtrise limitée et aux soins surtout prodigués aux cultures de rente (pastèque et henné) (Tableau 2). La valeur maximale était enregistrée dans l'exploitation 4, surtout issue des ventes de lait. Les exploitations 1, 2, 5 et 6 qui pratiquaient la sélection des races locales D'man (ovins) et Drâa (caprins) ont bénéficié de subventions pour cela. Le montant de ces subventions représentait dans l'exploitation 2 près de 55 % de la marge brute d'élevage, signifiant leur importance majeure pour la

rentabilité de cette activité. Il est aussi possible de noter que les exploitations étudiées avaient une autonomie fourragère (part de l'énergie produite à la ferme divisée par l'énergie totale ingérée) très variable. De manière assez générale, les exploitations avec une autonomie fourragère limitée (moins de 60 %) affichaient une rentabilité de l'élevage réduite (exploitation 6), mais l'exploitation 4 constituait une exception à cette règle, puisque les achats d'aliments étaient efficacement convertis en lait et généraient une rentabilité appréciable (7 770 DH/UGB).

L'analyse du travail saisonnier dédié aux cultures démontre qu'en moyenne un palmier nécessite une journée de travail par an, et cette valeur est peu variable entre exploitations. Cette quantité de travail correspond à la pollinisation des arbres, la récolte, le conditionnement et la commercialisation des fruits ; le temps de travail nécessaire à

l'irrigation étant attribué aux cultures sous-jacentes. Pour ces dernières, un ha de céréales et de luzerne nécessite 70 et 51 jours de travail. Cette durée n'inclut pas pour la luzerne le temps nécessaire à la fauche quotidienne et au transport du fourrage vers les étables ; tâches comptabilisées comme relevant du travail d'astreinte.

Finalement, un ha de pastèque et de henné, cultivés uniquement dans l'exploitation 6, ont nécessité 116 et 87 jours de travail par an. La pastèque était relativement la culture la plus chronophage au vu des nombreuses opérations culturales qu'elle nécessite, depuis la levée en pépinière jusqu'au repiquage, puis le paillage, les irrigations et les traitements phytosanitaires fréquents. Ces résultats concourent en une durée moyenne de travail saisonnier de 168 jours par ha mis en culture, incluant le palmier et les autres cultures.

Tableau 2. Dépenses et revenus annuels de l'élevage dans les exploitations étudiées (DH)

	Exploitations					
	1	2	3	4	5	6
Ventes de lait	-	-	41 490	114 880	6 730	8 100
Vente d'animaux	41 000	67 000	51 500	78 700	114 600	42 500
Subventions	14 100	21 090	5 430	-	22 070	21 140
Total dépenses	22 450	49 850	57 460	115 020	85 620	98 510
Autonomie fourragère (%)	75	86	64	52	63	55
Marge totale (DH)	32 650	38 240	40 960	78 560	57 780	-26 410
Marge (DH/UGB)	8 440	5 080	5 500	7 370	7 770	-1 080

Cette valeur était très variable d'un minimum de 88 jours par ha (exploitation 1 avec 1,8 ha et 4 membres de la famille actifs) à un maximum de 293 jours par ha dans l'exploitation 5 (1,1 ha et seuls 2 membres actifs dans la famille) ; les différences s'expliquant par le type de cultures (la pastèque ayant des besoins très élevés par rapport aux céréales et à la luzerne). Dans l'exploitation 5, une part importante (64 %) du travail de saison est assurée par des travailleurs externes. C'est aussi ce qui est relevé dans l'exploitation 2, où 3 travailleurs familiaux cultivent 4,7 ha et qui n'arrivent à assumer que 25 % de la durée de travail nécessaire aux cultures, le reste étant délégué à des personnes externes (Tableau 3).

Le travail d'astreinte (dédié à l'élevage) est dominé par les tâches relatives à l'alimentation des animaux, plus particulièrement la fauche et le transport quotidiens de la luzerne ainsi que la distribution des rations, vu que toutes les exploitations pratiquaient le 'zéro pâturage' au vu de l'exiguïté du foncier et son morcellement ainsi que l'aridité prononcée ne permettant pas de faire pâturer les animaux.

Ceci constituait en moyenne 77 % de la durée de travail total nécessaire par une Unité Gros Bétail - UGB - (définie par un poids vif moyen de 400 kg) : 70,4 jours par an. Ce poste de travail est ensuite suivi de la traite, dans les exploitations 3, 4, 5 et 6 qui ont des vaches (15 % de la durée totale de travail) et par le curage des bâtiments d'élevage (les 8 % restant de la durée totale du travail d'astreinte). A la différence du travail saisonnier, le travail d'astreinte est quasi totalement assumé par des membres de la famille, à l'exception des exploitations 2 et 5 qui utilisent des travailleurs externes, surtout pour la fauche de la luzerne. Par conséquent l'autonomie de la famille vis-à-vis du travail d'astreinte atteignait une moyenne de 91 %.

Tableau 3. Travail saisonnier et d'astreinte dans les exploitations étudiées

	Exploitations					
	1	2	3	4	5	6
Travail de saison						
Durée (j/an)	150	540	628	313	311	1670
Durée par ha (j/an)	88	115	209	195	293	108
Autonomie* (%)	78	25	82	70	36	95
Rémunération du travail (DH/j)	120	110	220	190	200	100
Travail d'astreinte						
Durée par UGB (j/an)	59,1	61,9	77,8	101,6	58,1	63,7
Rémunération du travail (DH/j)	130	70	70	80	100	- 120
Rémunération du travail (DH/jour)	126	91	150	106	132	45

* Durée de travail assumé par les membres de la famille/Durée de travail total

L'analyse générale de la durée du travail annuel par exploitation démontre que l'élevage mobilise plus de temps que les cultures, plus particulièrement dans les exploitations de taille très réduite (exploitations 1, 4 et 5 avec moins de 2 ha). Cela révèle la stratégie des agriculteurs de compenser le manque des facteurs de production, surtout le foncier, par davantage d'attention et de soins dédiés à l'élevage. Dans des exploitations relativement plus grandes, il y a un quasi équilibre entre les durées du travail saisonnier (cultures) et d'astreinte (élevage) (Figure 3). L'analyse de la rémunération du travail ou 'marge brute/jour', montre qu'elle est meilleure (environ 150 DH/j) dans les exploitations avec les rentabilités les plus élevées pour les cultures que pour l'élevage (Tableau 3).

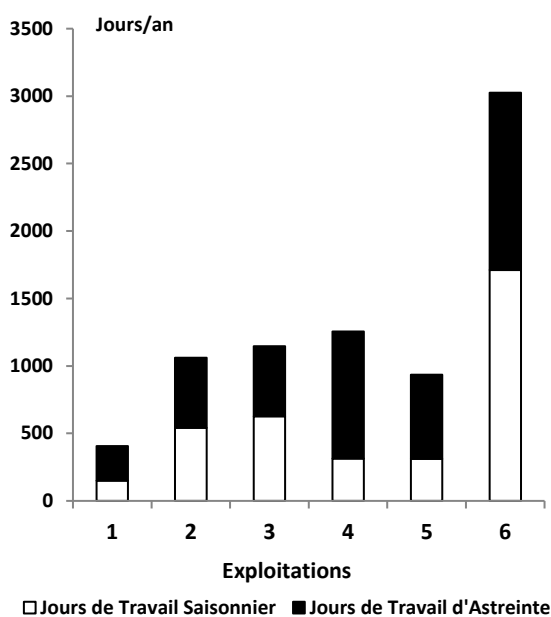


Figure 3. Part du travail d’astreinte et du travail saisonnier par rapport à la durée de travail total dans les exploitations étudiées

Ceci est surtout relevé dans les exploitations avec les marges brutes les plus élevées du palmier dattier (exploitations 3 et 5). C’est aussi le cas dans l’exploitation 1, où c’est plutôt la très bonne rentabilité de l’élevage conjuguée à une autonomie du travail d’astreinte maximale (pas de travail de personnes externes à la famille) qui assurent la rémunération élevée du facteur travail. Par opposition, la rémunération du travail n’a pas dépassé 50 DH/j dans l’exploitation 5, en raison de la rentabilité limitée de la pastèque et des résultats négatifs de l’élevage, malgré plus de 1 300 jours de travail d’astreinte par an.

Au niveau des usages de l’eau, les résultats ont confirmé la part limitée due aux précipitations (1 150 m³ par ha) et donc l’importance vitale de l’irrigation (Figure 4). Les exploitations 4 et 5, avec des effectifs importants d’animaux ont aussi été contraintes de pratiquer des achats massifs d’aliments de bétail, concourant en des

volumes élevés d’eau virtuelle. La valorisation financière de l’eau résultant des marges de brutes et des volumes utilisés était la plus élevée pour le palmier dattier (6 DH/m³) en comparaison aux céréales (1 DH/m³). Enfin, la marge brute limitée de la pastèque dans l’exploitation 6 du fait de difficultés de commercialisation liée à une offre concentrée lors de l’année où l’étude a été conduite (printemps 2019) a abouti à une valorisation financière réduite (moins de 1 DH/m³).

Quant à la valorisation financière de l’eau par l’élevage, elle était limitée (voire négative dans le cas de l’exploitation 6), que ce soit pour le lait et le gain de poids vif, ne dépassant pas 2 DH/m³. Toutefois, les ventes régulières de lait et la facilité de commercialisation des animaux vivants, font que cette activité est primordiale pour couvrir les besoins des ménages (dépenses courantes, voire occasionnelles) et pour le fonctionnement des exploitations. Cela permet le financement de l’achat des intrants tout le long de l’année, dans l’attente des ventes de dattes entre novembre et janvier, pour les variétés les plus tardives.

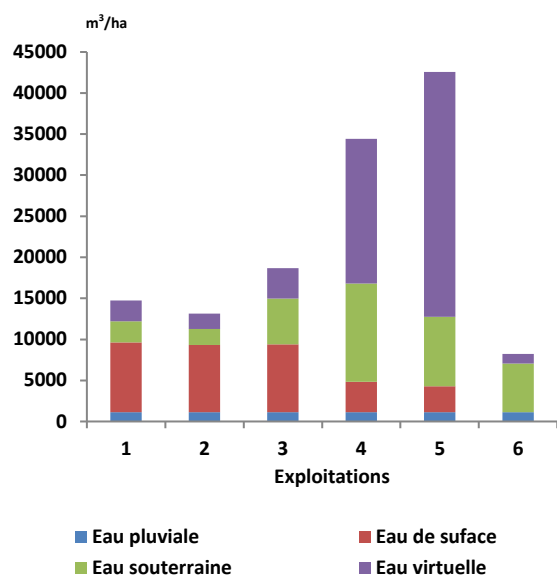


Figure 4. Contribution des différentes sources hydriques aux apports totaux dans les exploitations étudiées

Les résultats ont aussi montré que l'intégration cultures-élevage est cruciale pour le fonctionnement des systèmes agricoles oasiens. En effet, malgré ses importants besoins en travail et sa marge brute modérée, l'élevage présente deux avantages primordiaux dans ces systèmes de production à niveaux de contraintes élevés : il sécurise des revenus réguliers et représente un capital mobilisable en cas de besoins impérieux (urgence sanitaire par exemple). De fait, dans les plus petites exploitations avec moins de 2 ha (cas des numéros 1, 4 et 5 dans notre échantillon d'étude), l'élevage assure plus de 50 % de la marge brute totale tout en procurant des emplois tout le long de l'année ; ceci pouvant cependant se transformer en contrainte en cas de volonté de certains membres de la famille de migrer pour des activités extra agricoles (Tableau 4).

Tableau 4. Principaux indicateurs des usages de travail et d'eau dans les exploitations étudiées

	1	2	3	4	5	6
Surface agricole (ha)	1,8	4,7	3,0	1,4	1,1	15,5
Revenu de l'élevage/Revenu total (%)	63	38	23	54	50	-19
Revenu des palmiers/Revenu total (%)	31	53	72	42	48	74
Usage d'eau de l'élevage et du palmier/Usages hydriques totaux (%)	58	67	70	93	90	37
Usages de travail de l'élevage et du palmier/Travail total(%)	83	85	89	95	89	27

Dans de plus grandes exploitations, les cultures et en particulier le palmier, ont une contribution plus importante. En outre, dans tous les types d'exploitations (à l'exception de l'exploitation 6, très atypique puisque située dans l'aire d'extension des oasis et cultivant 15,5 ha, entièrement irrigués par de l'eau souterraine), l'association palmier dattier-élevage mobilise plus de 60 et 85 %, respectivement des volumes d'eau et des durées de travail. Elle génère aussi plus de 90 % de la marge totale agricole.

Discussion

Cette étude a été conçue pour une meilleure compréhension du fonctionnement des systèmes agricoles oasiens. Plusieurs recherches ont été réalisées dans cet objectif (Toutain et al., 1990 ; de Grenade, 2013), mais peu d'entre elles ont détaillé les complémentarités issues de l'intégration cultures-élevage et les performances

auxquelles elle aboutit dans les exploitations. Les résultats ont montré que l'équivalent d'un jour de travail est en moyenne nécessaire par palmier et par an, impliquant une importante charge par rapport au travail total de saison dans toutes les exploitations, mais contribuant significativement aux revenus des exploitations, ce qui en fait le véritable pilier de l'économie agricole oasienne. De plus, les céréales et la luzerne nécessitent aussi des volumes importants de travail, illustrant leurs rôles nutritionnels pour les humains (céréales) et le bétail (céréales, à travers les coproduits comme les pailles, et luzerne).

Outre ces cultures fréquentes dans le contexte oasien, il y en a aussi d'autres nouvellement introduites, notamment la pastèque. Celle-ci se développe rapidement, surtout dans les zones dites d'extension des oasis, c'est-à-dire la conquête de nouvelles terres, irriguées exclusivement avec des eaux souterraines à partir de moyens privés (Hamamouche et al., 2018). Ces tendances récentes amplifient la pression sur les ressources, notamment foncières et hydriques, accentuant le rythme d'usage de l'eau qui n'est d'ailleurs plus durable (Benaoun et al., 2014), ce qui menace même l'approvisionnement en eau des centres urbains locaux. Les besoins en travail de la culture de la pastèque étaient relativement les plus élevés (116 jours/ha) en comparaison aux autres cultures annuelles, eu égard aux opérations culturales fréquentes qu'elle nécessite.

Cependant, ce travail n'a pas été efficacement rémunéré car la vente de la pastèque s'est avérée compliquée, en raison d'une offre abondante et concentrée dans le temps, impliquant une chute des prix à la parcelle. Par conséquent, la rémunération par jour de travail consacré à la pastèque n'a pas dépassé 45 DH en comparaison aux autres cultures : en

moyenne 220 et 80 DH par jour de travail, respectivement pour les palmiers dattiers et les céréales.

Les analyses ont aussi montré que le travail d'astreinte, correspondant à l'élevage, constituait une part importante du volume total de travail par exploitation. Il est en très grande partie assumé par les membres de la famille, confirmant une tendance observée dans d'autres régions du Maroc et même à l'échelle mondiale (Sraïri et Ghabiyel, 2017; Cournut et al., 2018). En moyenne, dans les oasis, une UGB nécessite annuellement 470 heures de travail, ce qui correspond à une durée d'environ 59 jours, si on fait l'hypothèse d'une journée de travail de 8 heures.

Ce résultat est légèrement plus élevé que ce que rapportent Sraïri et al. (2013) dans une zone d'agriculture pluviale au Maroc (419 heures, soit environ 52 jours). La différence peut être expliquée par les spécificités des systèmes d'élevage oasien, bâtis sur le 'zéro pâturage' intégral, qui implique une lourde charge horaire quotidienne de fauchage des fourrages et de leur transport vers les animaux en 'zéro pâturage'.

Mais nos résultats sont assez proches de ceux rapportés par Hostiou et al. (2010) au Vietnam: 58 jours de travail par UGB. En soi, ceci n'est pas très surprenant, car malgré des contextes très différents (l'extrême aridité des oasis et le climat tropical du Vietnam) les conditions d'élevage sont assez similaires, dominées par la micro exploitation, l'alimentation à l'auge et la fauche du fourrage en vert. De plus, la composition multi spécifique des troupeaux des oasis (bovins et petits ruminants - caprins et ovins -), augmente la pression sur les éleveurs pour davantage de temps de travail et de soins pour leurs animaux.

Les résultats ont aussi démontré que le travail d'astreinte était le plus souvent plus important

que le travail de saison, et ceci est plus particulièrement observé dans les plus petites exploitations (moins de 2 ha) ayant peu de terre à cultiver mais conservant toujours l'élevage. Ce résultat est cohérent avec la thèse générale qui stipule que l'élevage constitue la principale activité des petites exploitations aux ressources limitées (capitales et foncières), représentant de ce fait la « richesse des pauvres » (Duteurtre et Faye, 2009).

Toutefois, la rémunération moyenne d'une journée de travail dédié à l'élevage demeure inférieure de moitié à celle qui est allouée aux cultures : 70 vs. 160 DH. Considéré en tant que tel, ce résultat implique une attractivité limitée des productions animales et du travail d'astreinte lié pour les agriculteurs locaux. En effet, un tel niveau de rémunération par jour de travail est à peine égal au salaire minimal agricole garanti (SMAG), selon la législation officielle (64DH/jour).

Ceci atteste aussi de la vulnérabilité économique marquée de ces activités, vu que les revenus quotidiens sont juste supérieurs à la ligne de pauvreté (Chen et Ravallion, 2004). Toutefois, les synergies entre cultures et élevage dans des systèmes agricoles intégrés, tels que dans les oasis, sont nettement plus complexes à saisir que cette simple comparaison des revenus qui en sont tirés. En fait, c'est l'organisation même du système agricole et sa résilience qui dépendent d'échanges de biomasse, d'eau et même de travail entre les cultures et l'élevage (Dollé, 1990).

Ainsi, quand il alimente son cheptel, l'agriculteur est parfaitement conscient que c'est une tâche très chronophage et routinière, qui nécessite des efforts au quotidien tout le long de l'année, sans possibilité d'absence, encore plus du fait du 'zéro pâturage' obligatoire en situation oasienne. Mais il a

aussi conscience que ce faisant, il entretient indirectement la fertilité de ses sols, du fait des apports de fumier sur ses parcelles cultivées.

Finalement, en irriguant la luzerne, l'exploitant irrigue aussi les palmiers dattiers, ceux-ci constituant la clé de voûte de tout le système bio économique : fournissant de l'ombre limitant l'évapotranspiration des cultures basses, assurant l'essentiel des revenus à travers les ventes de dattes, et contribuant aussi de manière décisive aux apports fourragers, grâce au recyclage des déchets de dattes (dattes non vendues car impropres à la consommation ou présentant des défauts réhivitoires).

Les résultats de ce travail, au niveau de sa composante de suivi des usages hydriques dans les exploitations agricoles, montrent l'importance de l'irrigation, dans un contexte d'aridité marquée. Ces usages hydriques sont complétés par les volumes d'eau virtuelle correspondant aux achats d'aliments de bétail, corroborant en cela les idées de Allan (2003) à propos de l'importance de l'importation de biens alimentaires dans les zones à climat aride. Des idées similaires ont été développées en analysant les usages d'eau dans toute la région du Proche Orient et de l'Afrique du Nord, comme le rapportent Antonelli et Tamea (2015), qui insistent sur le rôle crucial des importations de biens agricoles (eau virtuelle) et sur l'amplification de l'irrigation pour subvenir aux besoins des populations.

On peut aussi rajouter que dans pareils environnements omettre l'eau virtuelle dans les bilans hydriques biaiserait l'analyse, puisque certains élevages avec d'importants achats d'aliments permettent des revenus conséquents, avec des usages réduits d'eau, notamment d'irrigation. Toutefois, pour mieux caractériser les productivités volumétriques de l'eau, peut-être faudrait-il disposer de

davantage de références sur les sources utilisées pour produire les matières importées (eau de pluie et/ou irrigations), mais cela ne peut être fait dans les conditions actuelles, en l'absence de traçabilité desdites matières (pays d'origine, source hydrique utilisée pour les produire).

Le palmier dattier, dans le contexte bien précis des oasis, jouit à ce titre d'un rôle essentiel d'augmentation de la valeur financière de l'eau, même si ces consommations hydriques sont difficiles à établir précisément, du fait de ses prélèvements directs dans la nappe à travers son système racinaire profond (El Khoumsi et al., 2017), et son association fréquente à des cultures sous-jacentes.

Conclusion

Cette étude a confirmé l'importance de l'association polycultures-élevage dans le fonctionnement des systèmes agricoles oasiens, tant par les intrants mobilisés (l'eau et le travail) que par les revenus générés. Les synergies de cette association pourraient être encore plus finement caractérisés, notamment par la quantification des flux entre les cultures (pailles, déchets de dattes, etc.) et l'élevage (épandages de fumier sur les parcelles), et cela constitue un des objectifs de travaux ultérieurs de recherche pour une analyse encore plus affinée des systèmes de production agricole oasien.

Une autre limite de cette étude consiste en l'absence de prise en compte des considérations de genre ainsi que de la répartition au cours de l'année des usages de travail dans la caractérisation du fonctionnement de l'échantillon d'étude. En outre, la détermination des revenus extra agricoles issus en partie de l'émigration de

certains membres de la famille peut aussi contribuer à mieux cerner les stratégies d'adaptation des exploitations oasiennes.

Ceci étant, l'étude réalisée a permis d'observer que les performances de ces exploitations se retrouvent symboliquement par la tradition d'accueil des visiteurs dans les oasis en offrant du lait et des dattes. En effet, l'association de ces deux matières alimentaires ne fait pas uniquement référence aux bienfaits nutritionnels qui la caractérisent (les sucres et fibres ainsi que les minéraux des dattes et les protéines de très haute valeur ainsi que les matières grasses du lait) mais elle est aussi emblématique des efforts consentis par les agriculteurs, dans cet environnement relativement hostile, pour rajouter de la valeur aux ressources rares qu'ils utilisent.

Les résultats de cette étude suggèrent aussi que d'importantes précautions doivent être adoptées avant de planifier des interventions visant à améliorer les productions agricoles de la région. En effet, la promotion de nouvelles cultures avec des niveaux de besoins hydriques élevés, telle que la pastèque, doit être évaluée avec rigueur en y associant les risques d'épuisement des nappes qui peuvent porter atteinte à l'approvisionnement des populations en eau potable, sans omettre la volatilité des prix du produit récolté, l'impact environnemental de son transport et la faible contribution à la sécurité alimentaire locale.

Au contraire, l'amélioration des rendements du palmier dattier et la valorisation de ses produits par des circuits de commercialisation mieux maîtrisés sont plus efficaces. Ceci serait aussi le cas de l'amélioration de la productivité de l'élevage, en diminuant les mortalités d'agneaux de la race prolifique D'man et en augmentant les rendements moyens en lait des vaches, à travers la vulgarisation de rations équilibrées utilisant les ressources alimentaires

locales. En effet, nos résultats suggèrent que l'élevage constitue un véritable filet de sécurité pour les exploitations agricoles, malgré ses besoins en travail élevé, en garantissant des revenus réguliers. Ceci n'est pas toujours le cas des activités extra agricoles, qui nécessitent la migration d'une partie de la population, et dont les revenus peuvent être compromis en cas de crise économique.

Au final, les résultats de cette recherche impliquent que davantage d'investigations sont nécessaires pour une connaissance approfondie de la complexité des systèmes agricoles oasiens, en vue d'améliorer les revenus des agriculteurs et de limiter l'exode rural à partir de ces régions.

Remerciements

Cette étude a été en partie réalisée grâce à un support budgétaire issu du projet MASSIRE, financé par le Fond International du Développement Agricole (FIDA/IFAD). Les auteurs remercient les services techniques de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate (ORMVAO) pour leur collaboration à la sélection et à l'accès aux exploitations étudiées. La participation des agriculteurs au processus de collecte de l'information, à travers des entretiens répétitifs, a été déterminante et ils en sont vivement remerciés. Enfin, les auteurs tiennent à saluer les relecteurs anonymes de leur manuscrit, qui l'ont significativement amendé par une évaluation rigoureuse.

Références

- Aït Hamza M, El Faskaoui B, Fermin A, 2010. [Les oasis du Drâa au Maroc](#). *Hommes et migrations*, 1284 : 56-69.
- Allan JA, 2003. [Virtual water-the water, food and trade nexus. Useful concept or misleading metaphor?](#) *Water International*, 28: 106-113.
- Antonelli M, Tamea S, 2015. [Food-water security and virtual water trade in the Middle East and North Africa](#). *International Journal of Water Resources Development*, 31: 326-342.
- Benaoun A, Elbakkey M, Ferchichi A, 2014. Change of oases farming systems and their effects on vegetable species diversity: Case of oasian agro-systems of Nefzaoua (South of Tunisia). *Scientia Horticulturae*, 180 : 167-175.
- Chen S, Ravallion M, 2004. [How have the World's poorest fared since the early 1980s?](#) *World Bank Research Observer*, 19: 141-169.
- Cournut S, Chauvat S, Correa P, Dos Santos Filho JC, Dieguez F, Hostiou N, Khahn Pham D, Servière G, Sraïri MT, Turlot A, Dedieu B 2018. Analyzing work organization by the Work Assessment Method: a meta-analysis. *Agronomy for Sustainable Development*, 38: 58.
- Dedieu B, Laurent C, Mundler P, 1999. [Organisation du travail dans les systèmes d'activités complexes : intérêt et limites de la méthode Bilan Travail](#). *Economie Rurale*, 253 : 28-35.
- Dollé V, 1990. [Elevage intensif en oasis, une composante importante du système de production](#). In, Dollé V et Toutain G (éds.), *Les systèmes agricoles oasiens*. Options Méditerranéennes, Série A, n°11 : 195-204.
- Duteurtre G, Faye B, 2009. *L'élevage, richesse des pauvres*. Versailles, France, Editions Quæ.

- El Khoumsi W, Hammani A, Bouarfa S, Bouaziz A, Ben Aïssa I, 2017. [Contribution de la nappe phréatique à l'alimentation hydrique du palmier dattier \(*Phoenix dactylifera*\) dans les zones oasiennes](#). *Cahiers Agricultures*, 26.
- De Grenade R, 2013. [Date palm as a keystone species in Baja California peninsula, Mexico oases](#). *Journal of Arid Environments*, 94, 59-67.
- Hamamouche MF, Kuper M, Amichi H, Lejars C, Ghodbani T, 2018. [New reading of Saharan agricultural transformation: Continuities of ancient oases and their extension](#). *World Development*, 107: 210-223.
- Hoekstra AY, Chapagain AK, 2007. Water footprints of nations: water use by people as a function of their consumption pattern. *Water Resources Management*, 21 : 35-48.
- Hostiou N, Dedieu B, Madelrieux S, Khahn Pham D, Vu Trong B, 2010. [Relation entre organisation du travail et taille des exploitations laitières : une étude à Moc Chau \(Viêt Nam\)](#). *Cahiers Agricultures*, 19 : 323-330.
- Jouve P, 2012. [Les oasis du Maghreb, des agro-écosystèmes de plus en plus menacés. Comment renforcer leur durabilité ?](#) *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, 62 : 113-121.
- Lemaire G, Franzluebbbers A, de Faccio Carvalho PC, Dedieu B, 2014. [Integrated crop-livestock systems: strategies to achieve synergy between agricultural production and environmental quality](#). *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 190 : 4-8.
- ORMVA Ouarzazate (Office Régional de la Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate). 2018. *Monographie de l'agriculture dans la province de Zagora*. 12 pages. Royaume du Maroc.
- Schilling J, Korbinian PF, Hertig E, Scheffran J, 2012. [Climate change, vulnerability and adaptation in North Africa, with focus on Morocco](#). *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 156 : 12-26.
- Sabri A, Bouaziz A, Hammani A, Kuper M, Douaik A, Badraoui M, 2017. [Effet de l'irrigation déficitaire contrôlée sur la croissance et le développement foliaire du palmier dattier \(*Phoenix dactylifera* L.\)](#). *Cahiers Agricultures*, 26.
- Sraïri MT, Ghabiyel Y, 2017. [Coping with the work constraints in crop-livestock farming systems](#). *Annals of Agricultural Science*, 62 : 23-32.
- Sraïri MT, Bahri S, Ghabiyel Y, 2018. [Work management as a means to adapt to constraints in farming systems: a case study from two regions in Morocco](#). *Cahiers Agricultures*, 27(1).
- Sraïri MT, Bahri S, Kuper M, 2013. [Le travail et sa contribution aux stratégies d'adaptation de petites exploitations agricoles familiales mixtes d'élevage bovin/polyculture au Maroc](#). *Biotechnologies, Agronomie, Société et Environnement*, 17 : 463-474.
- Sraïri MT, M'ghar FA, Benidir M, Bengoumi M, 2017. [Analyse typologique de la diversité et des performances de l'élevage oasien](#). *Cahiers Agricultures*, 26(1).
- Toutain G, Dollé V, Ferry M, 1990. [Situation des systèmes oasiens en régions chaudes](#). In, Dollé V et Toutain G (éds.), *Les systèmes agricoles oasiens*. Options Méditerranéennes, Série A, n°11 : 7-18.



« C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » Travailleuses agricoles entre le marteau de la précarité et l'enclume de la COVID 19 : impacts et stratégies d'adaptation

Zhour Bouzidi ¹, El Hassane Abdellaoui ²

¹ Université Moulay Ismail, ² Ecole Nationale
d'Agriculture de Meknès. Contact :
z.bouzidi@umi.ac.ma

Résumé

La crise sanitaire a généré une plus forte exposition médiatique du combat des travailleuses agricoles souvent invisibles et absentes du débat et des politiques publiques. C'est en temps de crise que le rôle de ces actrices oubliées des systèmes de production agricole devient visible, mais cela n'implique pas une reconsidération de leurs conditions socio-économiques. Les travailleuses et travailleurs agricoles sont pourtant essentiels et responsables de nos approvisionnements alimentaires. Le présent papier se propose d'analyser l'impact de la COVID 19 sur la situation socio-économique des ouvrières agricoles dans les plaines du Saïss et du Gharb et les stratégies d'adaptation que ces femmes ont mobilisées pour y faire face. La crise sanitaire a produit de nombreux impacts sur le quotidien des travailleuses agricoles et celui de leurs familles. Néanmoins, la grande majorité des femmes interrogées ont continué à travailler dans un environnement chargé de risques et d'incertitudes. La réduction de l'offre d'emploi, le risque constant de contamination, la stigmatisation, les difficultés de subvenir aux besoins de la famille ont généré des problèmes d'ordre économique et psychologique. Le travail agricole demeure la seule source de revenu en absence d'autres alternatives. En revanche, les ouvrières mobilisent, en dépit de la précarité, diverses formes d'adaptation pour assurer leur survie et celle de leur famille. Mettre en lumière ces capacités d'adaptation et de résilience permet de repenser le rôle et les conditions de travail de cette catégorie oubliée du développement et des politiques publiques.

Mots clés : COVID 19, travailleuses agricoles, stratégies, adaptation, résilience, impact, plaine du Saïss, Gharb.

Abstract

The health crisis has highlighted the struggle of female agricultural workers, who are often invisible and absent from public debate and policies. It is during times of crisis that the role of these forgotten actors becomes visible, but without reconsidering their socio-economic conditions. Farm workers are essential and responsible for our food supply. This paper aims to analyze the impact of COVID 19 on the socio-economic situation of female agricultural workers in the plains of Saïss and Gharb and the

adaptation strategies mobilized by them to face the challenges they face in such context. The covid 19 pandemic has many impacts on the daily lives of female agricultural workers and their families. Nevertheless, the vast majority of women continue to work in an environment of risk and uncertainty. The reduction in job opportunities, the constant risk of contamination, the stigmatization, and the difficulties of providing income to the families have generated economic and psychological problems. Agricultural work remains the only source of income in the absence of other alternatives. Despite their precarious situation, female workers mobilize various forms of adaptation to ensure their survival and that of their families. Highlighting these capacities for adaptation and resilience makes it possible to rethink the role, rights and working conditions of this category that has been forgotten by development and public policies.

Key words: COVID 19, agricultural workers, strategies, adaptation, resilience, impact, Saiss Plain, Gharb.

Introduction

En juin 2020, les statistiques du ministère de la santé affichent une augmentation soudaine et exponentielle des nouveaux cas de contamination au coronavirus au Maroc avec plus de 800 cas en une seule journée. La situation semblait pourtant jusque-là maîtrisée avec les mesures mises en place depuis l'apparition des premiers cas de COVID 19 au Maroc en mars 2020 (Saih, 2020). L'origine de ce pic provient d'un cluster de transmission à Lalla Mimouna dans la zone côtière du Gharb dans trois grandes unités de production et de transformation de fruits rouges.

Ces dernières emploient une main d'œuvre essentiellement féminine. Un hôpital de campagne a été installé dans la zone et des mesures d'isolement ont été mises en place dans les villages de provenance de ces travailleuses agricoles. Le 22 juillet 2020, le communiqué du procureur du Roi auprès du tribunal de la première instance de Souk Larbaa du Gharb dévoile de nombreux manquements aux normes et gestes sanitaires décrétés par les autorités publiques pour enrayer la pandémie. Les responsables des trois unités et les transporteurs ont été

poursuivis pour violation de l'article 4 de la loi relative à l'état d'urgence sanitaire (Bellarbi, 2020).

Si les situations de pandémie confrontent les travailleurs à des risques socio-économiques et psychologiques avérés, leur impact est encore plus fort sur les catégories sociales les plus vulnérables notamment parmi celles du secteur informel. La pauvreté, la raréfaction des offres d'emploi et l'absence de droits sociaux les fragilisent davantage et les exposent à la nécessité impérieuse d'une recherche quotidienne d'un gagne-pain. Les conditions précaires des travailleurs du secteur informel se retrouvent ainsi exacerbées par la survenue souvent brutale d'une pandémie telle que la Covid 19. La situation des travailleurs agricoles est particulièrement mitigée du fait que le secteur agricole n'est pas comptabilisé comme un secteur informel et pourtant la majorité des ouvriers et ouvrières ne sont pas déclarés et travaillent sans contrat ou couverture sociale, à l'exception de la main d'œuvre permanente recrutée par les grands domaines capitalistes.

Confrontés au dilemme de choisir entre la sécurité sanitaire et le maintien de l'activité économique, le compromis peut être douloureux pour les États. Tel est le cas de l'État marocain qui a privilégié dès le début le

confinement généralisé pour limiter le risque d'une expansion démesurée et non maîtrisable de la COVID 19. La forte virulence de cette pandémie a donc imposé un confinement de plus de trois mois et un gel de l'activité économique à grande échelle.

Ce choix s'est opéré au détriment de l'activité économique qui s'est retrouvée visiblement ralentie. Or, en dépit des efforts de la population pour respecter le confinement, cette mesure n'a pas été facile à mettre en œuvre dans les quartiers populaires et les zones agricoles où se concentre une main d'œuvre précaire vivant globalement dans l'informalité et la quête constante d'un revenu journalier médiocre et instable mais indispensable pour leur survie.

Tel est le cas du salariat agricole qui a été ainsi touché de plein fouet d'abord par les séquelles de la sécheresse qui a caractérisé la campagne agricole 2019-2020 et ensuite par la crise sanitaire. Les ouvrières agricoles, particulièrement précaires, se trouvent affectées par ces crises fréquentes dans le milieu rural (Bouzidi, 2011 ; Arab et Bouzidi, 2020).

Le travail agricole expose ces femmes à de nombreuses formes de violences : physique, verbale, psychologique, sexuelle (Arab, 2018). Objets d'invisibilité, les ouvrières sont pourtant au centre des systèmes de production agricoles les plus intensifs et les moins respectueux de l'environnement (Hellio, 2008). La précarisation s'accroît davantage quand les femmes se heurtent au risque de la COVID 19 et se retrouvent ainsi doublement marginalisées sans protection ni contrat ni droits sociaux (Bouzidi, 2020 ; Bouzidi et Arab, 2020, Arab et Bouzidi, 2020).

D'une part, celles-ci doivent composer avec la réduction voire l'absence d'opportunités d'emploi et les risques sous-jacents au travail. D'autre part, elles sont appelées à subvenir

aux besoins de base de leurs familles pauvres en absence de possibilité d'avoir accès à l'aide publique conditionnée par l'affiliation à la CNSS (Caisse Nationale de la Sécurité Sociale) ou au système RAMED (Régime d'Assistance Médicale aux Économiquement Démunis) fondé sur les principes de la solidarité nationale et l'assistance sociale aux plus pauvres.

Par ailleurs, dans ce contexte de crise pandémique et d'incertitude quant aux conditions du travail et la crainte quotidienne d'être contaminé par le virus, il est important de montrer comment ces ouvrières agricoles ne subissent point passivement leur situation mais, au contraire, mobilisent des stratégies d'adaptation en vue de surmonter leurs contraintes psychologiques, sociales et économiques afin de continuer à survivre voire à faire vivre leurs familles (Arab et Bouzidi, 2020). C'est dans cette perspective que le présent article se propose d'analyser l'impact de la crise sanitaire sur les ouvrières agricoles et les stratégies qu'elles déploient pour survivre à cette pandémie.

L'objectif de notre étude est double. Il s'agit d'abord non seulement de rendre visibles ces femmes ouvrières, en dévoilant leurs conditions socioéconomiques manifestement très critiques (Bouzidi et al., 2011). Il est ensuite question de témoigner de leur présence active et nécessaire pour la pérennité des exploitations agricoles particulièrement dans un contexte de crise sanitaire où la sécurité alimentaire risque d'être grandement compromise. Et c'est à cet égard que les politiques publiques sont invitées à repenser le statut juridique du travail agricole en général et celui des ouvrières agricoles en particulier afin que ces dernières soient mieux reconnues dans leurs droits humains (respect, dignité, salaire convenable, sécurité sociale, retraite...). Ces ouvrières agricoles sont en effet des actrices

indispensables dans l'économie agricole et les dynamiques des territoires ruraux et périurbains.

Méthode

Pour analyser l'impact de la crise sanitaire sur les ouvrières agricoles et les stratégies qu'elles mobilisent pour y faire face, nous avons opté pour une démarche qualitative qui s'appuie sur deux phases. La première a consisté à réaliser des entretiens semi-directifs auprès de 60 femmes ouvrières agricoles dans les plaines du Saïss et du Gharb, deux régions qui connaissent une forte dynamique agricole et une attractivité de la main d'œuvre permises par l'irrigation et l'intensification de l'agriculture. Nous nous sommes intéressées à la catégorie d'ouvrières agricoles dans sa diversité en tenant compte de l'âge, du statut matrimonial, du parcours, de l'expérience sociale, et des activités agricoles exercées (maraichage, arboriculture, fruits rouges, etc.) et aussi de la mobilité (ouvrières travaillant au Maroc, ouvrières insérées dans une dynamique de migration circulaire entre le Maroc et l'Espagne).

Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre d'un projet de recherche coordonné par le premier auteur et financé en 2020 par le CNRST (Centre National de Recherche Scientifique et

Technique). Les entretiens ont commencé dès le mois de mars 2020 (début du confinement) à travers des entretiens téléphoniques avec des femmes ouvrières avec lesquelles nous avons déjà travaillé dans le cadre de recherches antérieures conduites depuis 2008¹³. Les entretiens en face à face ont continué depuis le déconfinement en juillet 2020 jusqu'en janvier 2021. Une dizaine d'entretiens ont été également conduits avec les employeurs, les syndicats agricoles, les gérants d'exploitations pour caractériser les stratégies mises en œuvre en matière de recrutement et de protection des droits des ouvriers.

Dans la perspective d'approfondir nos entretiens, nous avons effectué des récits de vie auprès de 15 ouvrières sélectionnées parmi les 60 en fonction de la diversité de leurs parcours et des stratégies d'adaptation qu'elles mettent en œuvre pour composer avec la crise sanitaire. Les récits de vie ont été conduits durant le mois de février 2021 et ont nécessité plusieurs passages chez la même personne pour collecter le maximum d'informations et répondre à nos questions sur : 1) à quel moment et comment ces ouvrières agricoles ont-elles pris connaissance de la covid 19 ; 2) Quel était l'impact du coronavirus sur leur situation socio-économique ; et 3) dans quelle mesure ces femmes ont pu gérer le risque socio-économique associé à la COVID 19 ?

¹³ Le premier auteur a déjà coordonné deux projets de recherche sur les ouvrières agricoles : le premier entre 2008-2010 financé par le

Population Council et le second en 2018-2019 avec le financement de l'OSF dans les régions du Gharb et du Saïss.



Photo 1. Cueillette des prunes par des ouvrières dans la région d'El Hajeb (photo de Z. Bouzidi , 2018)

Le travail agricole au Maroc : centralité et marginalité

L'agriculture représente un secteur clé dans l'économie marocaine et génère en moyenne 14 % du Produit Intérieur Brute (PIB) soit environ 14 milliards de dirhams. L'emploi rural représente 80% de l'emploi au niveau national et l'agriculture est le premier secteur pourvoyeur de l'emploi national (4 millions d'actifs). Les femmes participent à 23,5% de l'emploi à l'échelle nationale dont 18,9% en milieu urbain et 39,9% en milieu rural (HCP, 2021). La féminisation du secteur agricole est de plus en plus manifeste dans le secteur agro-industriel (Nieto, 2012) que dans les *moquefs* qui constituent les lieux de rassemblement des ouvriers agricoles, dès les premières heures du matin, dans l'attente et l'espoir d'être sélectionnés par les employeurs (Chattou, 2019).

Cependant, les conditions de travail des femmes ouvrières restent majoritairement précaires : une faible rémunération, une absence remarquable de droits sociaux et une

exposition à la violence au sein des exploitations qui les recrutent (Bouzidi et al., 2011). Les femmes constituent une force de travail perçue comme docile, peu rémunérée et objet d'exploitation (Bouzidi et al, 2011 ; Arab, 2018 ; Bossenbroek, 2019).

La précarité de ces femmes s'est exacerbée en temps de pandémie (Bouzidi, 2020). Les statistiques du HCP (2021) montrent les effets désastreux de la pandémie, conjuguée à la sécheresse qui a caractérisé l'année 2020, sur tous les secteurs économiques et sur l'emploi rural en particulier. Ainsi, plus de 432 000 emplois ont été perdus en 2020 dont 295 000 en milieu rural et 137 000 en milieu urbain (HCP, 2021). Le secteur de l'agriculture, de la forêt et de la pêche a perdu 273 000 postes au niveau national.

La perte d'emploi s'est accompagnée d'une chute de volume horaire du travail et une hausse du chômage, du sous-emploi et de l'inactivité. Le taux de chômage chez les femmes rurales est passé de 2,7% en 2019 à 3,9% en 2020 (ibid). La situation des travailleurs agricoles reste peu connue du fait

de l’informalité des conditions du travail, de sa saisonnalité et de la quasi-absence de statistiques et d’études quantitatives dédiées à cette catégorie sociale indispensable pour le développement agricole et rural.

Résultats

La COVID 19 : Impacts sur le vécu des ouvrières agricoles

Le 20 mars 2020, le gouvernement marocain instaure un état d’urgence et un confinement généralisé suite à l’apparition des premiers cas confirmés de coronavirus. Dès lors, des mesures strictes ont été mises en place pour endiguer la propagation du virus : interdiction des rassemblements et des déplacements sans autorisation officielle et incitation à des règles strictes d’hygiène et de distanciation physique.

Habituellement, le circuit du travail agricole est organisé autour du *mouquef*, dérivé du mot *waqef* ou *debout*, qui désigne le lieu de rassemblement de la main d’œuvre agricole, debout dès 4h du matin pour attendre l’arrivée des employeurs qui les transportent vers les exploitations agricoles.

Selon les situations, le travail est journalier ou à la tâche. Dans les zones agricoles qui concentrent une main d’œuvre importante, comme Bouderbala dans la plaine du Saïss, plusieurs centaines voire des milliers d’ouvriers se rendent chaque matin au *Mouquef* dans l’ambition de décrocher une journée de travail. Les femmes s’y rendent généralement en petit groupe d’affinité, avec des amies, des voisines ou des membres de la

famille pour se protéger des agressions assez fréquentes, négocier un recrutement groupé et s’entraider au sein des exploitations. Le groupe peut représenter une forme de protection, de solidarité ou de contrôle social des jeunes filles qui travaillent accompagnées de leurs mères, tantes ou voisines.

La mise en place des restrictions sanitaires a chamboulé cette organisation du travail qui reposait sur une promiscuité importante au *Mouquef*, dans les moyens de transport et sur les lieux de travail. Les rassemblements ont été dès lors interdits et les *mouquefs* strictement contrôlés par les gendarmes et les agents d’autorité. Les véhicules de transport de la main d’œuvre, habituellement surchargés, ne devaient pas dépasser la moitié de leur capacité. L’offre du travail s’est ainsi visiblement réduite, ce qui a impacté directement les moyens de survie de ces ouvrières et des familles qui en dépendent.

« Notre situation déjà très misérable s’est aggravée avec le corona. Les agents d’autorité contrôlaient le mouquef, les agriculteurs ont limité le nombre d’ouvriers car c’est plus coûteux de transporter moins d’ouvriers dans les véhicules surtout durant cette année de sécheresse et de maladie » (Halima¹⁴, veuve, 50 ans, Bouderbala).

Le salaire de l’ouvrière est habituellement utilisé pour subvenir aux besoins des enfants et des familles, pour payer le loyer, les factures d’électricité, d’eau et pour l’achat des médicaments. Plus de la moitié des 60 femmes enquêtées ont éprouvé des difficultés financières importantes pendant la période de confinement allant de mars à juillet 2020 et ont eu du mal à subvenir aux besoins de leurs enfants. Leur pouvoir d’achat, à la base faible,

¹⁴Les prénoms des ouvrières ont été changés pour garder l’anonymat.

s'est réduit davantage avec la fermeture des souks hebdomadaires, ce qui les astreignait à acquérir les denrées alimentaires chez les épiciers et les magasins à un prix relativement plus élevé. À cet égard, certains témoignages sont poignants :

« Les prix des produits alimentaires ont augmenté ! Je n'avais pas de quoi payer le loyer et j'étais déjà surendettée chez l'épicier. Le propriétaire de cette baraque que j'habite avec mes enfants m'a menacé de jeter mes affaires dehors ! Je n'avais pas de choix, je devais soit nourrir mes 3 enfants soit payer le loyer, l'eau et l'électricité ! Personne n'est sensible à ma situation sauf Allah...C'est la faim qui fait crever, ce n'est pas la maladie ! » (Halima, veuve, 50 ans, Bouderbala).

Un sentiment de peur et d'insécurité accompagnait la quête quotidienne du travail au *mouquef* chez la plupart des femmes interviewées.

« Je travaillais seulement un jour sur deux. Je me levais le matin avec le cœur serré et je filais au mouquef avec la peur d'être arrêtée par les agents d'autorité qui nous suivaient et parfois même frappaient pour éclater les rassemblements. Au retour du travail, j'avais encore plus peur de ramener le virus chez moi et de le transmettre à mes 4 enfants » (Ghita, 40 ans, veuve, Bouderbala).

La peur et le stress s'accroissaient avec la pression subie de la famille et de l'entourage ce qui provoque des problèmes d'ordre psychologique.

« À chaque soir au retour du travail, mon mari me criait dessus, il me disait pour les deux sous que tu gagnes, tu vas nous ramener le virus à la maison. C'est dur de devoir subir ça tous les jours. » (Naima, mariée, 36 ans, Dlalha, Gharb).

Les problèmes psychologiques s'étendent aux enfants des ouvrières agricoles. Ainsi, plus de 20 femmes sur les 60 interviewées ont confié que leurs enfants souffrent de maladies ou de troubles psychologiques (dépression, anxiété, violence, etc.) ou font recours à des pratiques déviantes (alcoolisme, drogue, etc.). D'après elles, la précarité et la stigmatisation sociale que vivent les enfants en particulier ceux issus de mamans célibataires rend difficile leurs conditions de vie.

Par ailleurs, le cluster enregistré en juin 2020 à Lalla Mimouna a créé une polémique sur les conditions de travail de ces femmes et les mesures de protection mises en place dans les exploitations et les unités de conditionnement de fraises. Si les gérants affirment que les masques et gels hydroalcooliques ont été mis à la disposition des ouvrières, il n'en reste pas moins que celles-ci protestent contre la négligence et le manque de contrôle durant les premiers mois de propagation de la pandémie.

« On avait beau crier pour demander d'obtenir suffisamment de masques de protection, de savon et de désinfectants... Mais en vain, les autorités ne sont intervenues que lorsque la situation a empiré à LallaMimouna" (Sanae, 28 ans, célibataire, zone côtière du Gharb).

Les informations au sujet de la contamination des 800 ouvrières à LallaMimouna ont suscité un sentiment de peur et de frustration chez les ouvrières dans les autres régions agricoles. Tel était le cas des ouvrières de la région de Saiss qui, malgré les informations diffusées, n'avaient pas eu la possibilité d'arrêter le travail en absence d'autres alternatives pour obtenir un revenu décent pour leur survie et parfois celle de leurs familles.

« Quand nous avons entendu parler du cluster de Lalla Mimouna, nous avons eu très peur d'avoir le même sort. Avec mes

amies on a décidé d'arrêter un peu mais nous n'avons pas pu dépasser 3 jours sans travail. Les factures peuvent attendre un peu mais les bouches à nourrir ne peuvent pas supporter la faim. On a eu besoin de farine et de gaz pour la cuisine. Que pouvons-nous faire sans travail ?! Je devais en plus épargner un peu d'argent pour l'achat du mouton de l'aïd pour mes enfants. Nous avons appelé le caporal¹⁵ pour demander du travail et Dieu merci aucune de nous n'a chopé le virus » (Drissia, 55 ans, divorcée, 6 enfants, Bouderbala).

Face aux difficultés financières, certaines ouvrières ont été dans l'obligation d'arrêter la scolarisation de leurs enfants pendant la période de confinement en absence de moyens d'accès à l'enseignement à distance (ordinateur, smartphone, etc.) ou encore de moyens pour payer les recharges internet. Trois étudiantes qui travaillent au *Mouquef*, pour aider leurs familles et financer leurs études, ont exprimé les problèmes d'accès à l'enseignement à distance :

« Ma famille avait plus besoin de mon travail après que ma mère ait chopé le corona. J'étais obligée de me rendre au Mouquef tous les jours. Je laissais mon téléphone à mes deux petits frères et sœur pour suivre leurs cours...il fallait ajouter les frais de recharge internet aux autres dépenses de la famille. J'ai dû sacrifier le dernier semestre faute de moyens ».

Si la majorité des ouvrières agricoles opèrent dans des exploitations au Maroc, d'autres tentent de décrocher un travail saisonnier dans le Sud de l'Espagne. En effet, Chaque année plusieurs milliers

d'ouvrières sont sélectionnées pour des contrats de travail saisonnier dans les exploitations de fraise à Huelva au sud de l'Espagne. Ces femmes doivent remplir un nombre de critères : être âgées entre 25 et 40 ans, avoir des enfants en bas âge pour garantir leur retour au pays en fin de la campagne agricole et avoir une expérience agricole. En 2020, 7000 saisonnières (sur 16 600 sélectionnées) ont pu regagner les exploitations de production et de conditionnement de fraise à Huelva avant la fermeture des frontières. La survenue de la crise sanitaire, le confinement et la fermeture des frontières interroge la situation et le devenir de cette catégorie d'ouvrières agricoles. Les entretiens avec 10 saisonnières de retour de Huelva mettent l'accent sur leur souffrance pendant leur séjour en Espagne.

« J'ai vécu le début de la pandémie et la période de confinement dans les fermes de fraises à Huelva en Espagne. C'était horrible le sentiment de peur de mourir en Espagne loin de mes filles et ma famille. J'avais plus peur pour mes filles très jeunes laissées derrière moi au Maroc. Je leur parlais tous les jours et j'avais peur de ne jamais pouvoir rejoindre le bled. La peur s'est accentuée avec la fermeture des frontières. Pourtant on continuait à exercer notre travail pénible avec l'obligation de désinfection, de lavage des mains et le port du masque toute la journée. Au retour le soir on ne parlait que de la situation du Corona au Maroc. Nous avons continué le travail jusqu'en mois de juin lorsque toutes les unités ont été arrêtées mais sans avoir de nouvelles sur notre devenir et sur la possibilité de rentrer au Maroc. Les médias

¹⁵Personne jouant un rôle de contremaître dans les exploitations, voir Chattou (2019).

ne parlent que des statistiques de la maladie mais pas de la situation des Marocains bloqués en Europe et jamais de nous. Je pleurais tout le temps, l'odeur de mes enfants, de mon pays me manquaient surtout à l'approche de l'aid Ikbir. Nous sommes restées comme ça à attendre jusqu'au 15 juillet où l'espoir a repris avec le démarrage des tests de corona pour le retour au Maroc » (Khadija, 37 ans, mariée, Ain Felfel, Gharb)

Au retour au Maroc, Khadija a repris le travail dans les exploitations de fraises dans le Gharb avant d'être de nouveau sélectionnée pour regagner les exploitations de Huelva en Espagne durant le mois de novembre 2020. Le travail demeure vital pour ces saisonnières et leurs familles.

Stratégies d'adaptation

Les restrictions imposées pendant la pandémie sur les rassemblements dans les *Mouquefs* et au niveau des véhicules de

transport ont été compensées par de nombreuses stratégies d'adaptation. Les transporteurs se sont mis à chercher les ouvrières directement dans les villages au lieu du *Mouquef*. Certains ont confié qu'ils étaient parfois obligés de contourner les routes pour éviter les points de contrôle ou encore ne pas déclarer l'effectif réel des ouvriers aux gendarmes.

Les ouvrières qui avaient leurs réseaux de connaissances auprès des caporaux, des employeurs, etc. recevaient des appels téléphoniques pour travailler. C'est ainsi que celles-ci ont pu garantir des journées de travail pendant toute la période de confinement sans être obligées de se rendre quotidiennement au *Mouquef* et s'exposer au contrôle des autorités. Par peur de contamination dans les moyens de transports, certaines ouvrières préféraient se rendre dans les exploitations à proximité de leur lieu d'habitat. Les autres ouvrières ont continué à se rendre au *Mouquef* en restant vigilantes aux mesures imposées par les autorités.



Photo 2. Ouvrières agricoles quittant les exploitations de fraises vers le camion de transport, région du Gharb (photo de Z.Bouzidi, 2018)

Les femmes les plus âgées déploraient la priorité donnée aux jeunes filles pour les recrutements sur le *Mouquef*.

« Regardez comment ces filles s'habillent, se maquillent ! Elles portent des collants moulants et des tabliers serrés et ouverts. Les employeurs ne veulent plus de vieilles femmes comme moi. Il m'arrive d'attendre plusieurs heures au mouquef pour revenir bredouille en fin de journée ! Les plus jeunes ont toutes des téléphones et reçoivent des appels mais pas nous ! » (Rquia, 58 ans, mariée, Ain Taoujdat)

En reconnaissant le harcèlement et la drague auxquels elles peuvent être exposées, les jeunes filles soulignent la sélectivité du recrutement en faveur des plus jeunes perçues comme plus dynamiques et plus énergiques notamment si celles-ci sont plus attirantes physiquement et acceptent parfois les avances des caporaux et des employeurs. Les femmes les plus âgées ont plus de chance si elles sont déjà connues en termes de performances et d'expérience par le recruteur. La négociation du prix journalier oriente parfois le choix vers celles qui acceptent plus facilement ce qu'on leur propose comme offre surtout en situation de crise ou celles qui peuvent ramener un groupe d'ouvrières qui acceptent de travailler sous les mêmes conditions.

En outre, si la majorité des ouvrières ont continué à travailler pendant la crise sanitaire, certaines ont arrêté sous l'incitation de leurs proches. C'est le cas de Chama (50 ans, célibataire, Bouderbala) et ses sœurs qui ont été interdites de travailler par leur frère vivant en Espagne.

« Mon frère qui travaille en Espagne depuis 3 ans nous a contraint de jurer d'arrêter le travail au Mouquef pendant le corona. Il nous envoyait des mandats mensuels pour toute la famille constituée de plus de douze personnes. Il était hors de question

d'exposer ses sœurs aînées qui l'ont élevé au risque de contamination et de mort alors qu'il pouvait encore bosser pour nous ».

Aux réseaux de solidarité familiale s'ajoutait le soutien des associations et des bienfaiteurs qui se sont multipliés notamment pendant la période de Ramadan et de l'Aïd. Ainsi, sur les 60 femmes interviewées 28 femmes ont bénéficié des paniers alimentaires distribués aux familles nécessiteuses. 6 parmi elles ont reçu des moutons pour la fête de l'aïd. De même, les aides publiques prévues dans le cadre de la caisse de lutte contre le corona virus, ont permis à 14 femmes de bénéficier de l'aide réservé au secteur informel pour 6 femmes et aux familles disposant du RAMED pour 8 femmes. Le montant de l'aide prévue sur trois mois varie entre 800 à 1200 dh en fonction de la taille du ménage.

« Dieu merci, j'ai pu traverser la période de confinement grâce à l'aide des bienfaiteurs qui m'ont fourni les paniers de produits alimentaires pendant le Ramadan et l'Aïd. Mon frère m'a acheté le mouton de l'Aïd et j'ai reçu grâce au RAMED une aide de 1000 dh trois fois. J'ai aussi utilisé la bourse de ma fille en première année à la fac pour les dépenses de la famille. Avec l'aide de l'État, j'ai payé le loyer, les factures, j'ai acheté des vêtements pour mes 2 filles et des achats pour l'Aïd » (Aicha, 40 ans, divorcée, 2 filles, Sebaa Ayoun).

Il n'en demeure pas moins que la plupart des ouvrières rencontrées déplorent le manque d'accès aux aides n'étant pas en possession de la carte RAMED ou CNSS. Aucune femme interviewée n'a été affiliée au CNSS et seulement 8 parmi elles (4 mariées, 2 veuves et 2 divorcées) disposaient du RAMED elles-mêmes ou à travers leurs maris. La plupart des ouvrières regrettent la répartition inégale des aides pendant la période de confinement qui a exclu beaucoup de femmes nécessiteuses, notamment les mamans célibataires. Face au

manque de moyens pour régler le loyer et les charges d'électricité, d'eau etc., certaines ouvrières ont été obligées de se tourner vers la pluriactivité en développant quelques activités alternatives génératrices de revenus (vente de l'eau de javel, vente du pain et des galettes pendant le ramadan, ménage) ou à prendre des crédits auprès de membres de la famille, des épiciers, etc.

« Avant le Corona, je travaillais à la tâche jusqu'à 150-200 dh la journée. Avec le Corona, j'étais obligée de travailler à la journée à 70 dh et comme je n'avais pas d'amis caporaux, il était difficile de garantir le travail chaque jour. Je m'occupe de ma mère malade et de ses médicaments. Je me suis noyée de crédit pour les produits alimentaires chez l'épicier, le loyer, l'électricité. Ça fait plus de 20 ans que je travaille au Mouquef et ma situation et mon moral vont de pire en pire » (Mina, 49 ans, divorcée, Sebaa Ayoun).

La prostitution est une activité économique assez présente en milieu du salariat agricole. Dans certains cas cette activité est mobilisée comme une stratégie pour négocier le travail agricole et ses conditions. Le travail agricole, procure l'anonymat à des femmes en provenance de plusieurs régions du Maroc, permet de se créer une légitimité et une identification à ces femmes qui ne se définissent jamais comme prostituées mais plutôt comme ouvrières agricoles. La prostitution, a continué même en période de crise à permettre à certaines ouvrières, notamment les mamans célibataires, à vivoter avec leurs enfants malgré la forte stigmatisation qui les entourent.

« Après le décès de ma mère, ma belle-mère me traitait comme une bonne et j'ai fugué à 15 ans à Casablanca où j'ai travaillé dans la prostitution. J'ai accouché d'un garçon et ensuite j'ai

rejoint une amie à Bouderbala qui travaillait dans le mouquef et dans la prostitution. Ici il y a beaucoup de mamans célibataires et de prostituées, j'ai senti plus de respect ici qu'ailleurs. Je travaille des fois dans le mouquef mais souvent comme serveuse au café (sauf pendant le confinement) ou dans la prostitution pour subvenir aux besoins de mon fils et acheter mes cigarettes ! » (Khawla, 22 ans, Bouderbala).

La stigmatisation des ouvrières agricoles les astreint à développer de nombreuses stratégies pour se créer une légitimité (Bossenbroek, 2019) et faire face à un environnement social écrasant. Les ouvrières portent habituellement un voile opaque et épais qui couvre leur visage avec une casquette au dessus laissant entrevoir discrètement leur yeux et regard vide (Bouzidi et Arab, 2020). Elles se qualifient ainsi et sont connues sous le surnom de « femmes ninjas ». Le voile présente une protection contre les pesticides et le soleil mais aussi une protection contre les regards stigmatisants qui tendent à assimiler les ouvrières à des prostituées ou des femmes de mœurs légères (ibid). À travers le voile certaines ouvrières cherchent à ne pas se faire reconnaître. Ainsi, nous avons constaté que de nombreuses travailleuses utilisent un surnom pour ne pas afficher leur vraie identité et garantir une mobilité entre les zones agricoles en préservant l'anonymat

Enfin, d'autres ouvrières ont déclaré avoir épuisé leur modeste épargne ou encore vendu leur petit élevage (poules ou brebis) pour payer les dépenses du mois ou encore ont cherché refuge auprès de leurs familles dans leurs régions d'origine.

Discussion et conclusion

Travail essentiel pour des travailleuses et travailleurs essentiels

En dépit de la réduction des offres de travail et des risques de contamination avérés, la plupart des ouvrières ont continué à travailler pour survivre et nourrir leurs familles. Pour beaucoup d'ouvrières, l'avant et l'après corona ne change rien à leur situation précaire.

« Avec ou sans Corona, je suis obligée de travailler sinon je crève de faim » (Fatiha, 55 ans).

Le rêve d'être sélectionnée pour travailler en Espagne continue malgré les informations d'agressions dans les exploitations d'Huelva et le risque de fermeture des frontières aériennes et maritimes.

« Mon mari a été très réticent à l'idée que je reparte en Espagne surtout avec les rumeurs d'une deuxième période de confinement et la fermeture de frontières. Il avait peur que je reste bloquée comme la dernière fois. Mais j'ai réussi à le convaincre que c'est le seul moyen pour garantir une bonne somme d'argent pour notre futur et pour nos enfants » (Khadija, 37 ans, Ain fefel, Gharb).

Le travail agricole est essentiel pour cette population particulièrement précaire et ne disposant pas d'autres alternatives. Mais on oublie souvent que ces travailleurs sont aussi essentiels pour le maintien de l'activité agricole et de nos approvisionnements alimentaires (Arab et Bouzidi, 2020). La crise sanitaire a révélé la centralité des ouvriers agricoles comme « travailleurs essentiels » pour garantir la sécurité alimentaire.

En Europe, la crise sanitaire a révélé l'importance de la main d'œuvre étrangère dans les systèmes de production alimentaires. De nombreux pays européens ont dû faire modifier les restrictions de transport aérien et maritime pour sauver les campagnes agricoles en faisant venir une main d'œuvre étrangère pendant la période de confinement. Tel est le cas du Royaume-Uni où d'ordinaire plus de 90% des saisonniers agricoles sont d'origine étrangère.

Dans ce contexte où la production intensive impose « d'importer des femmes pour exporter des fraises » (Hellio, 2008), il convient de reconsidérer les conditions de travail, les droits sociaux et le « coût amer » des fruits et légumes (Arab et Bouzidi, 2020) qui ornent les rayons des super-marchés européens. La situation des travailleuses et travailleurs agricoles au Maroc ou en Europe rappelle le constat de l'anthropologue Américain David Graeber dans son ouvrage *Bullshit jobs* (2018) selon lequel les emplois les plus utiles pour la société sont les moins rémunérés et les moins reconnus.

Repenser la place des travailleuses agricoles dans les politiques publiques

La crise sanitaire a accentué le combat quotidien des ouvrières agricoles dans les exploitations agricoles, le mouquef, les moyens de transport, les unités de conditionnement, etc. La majorité de ces ouvrières ne disposent d'aucune couverture sociale et sont exposées au quotidien à de multiples risques : accidents de travail, contamination, viol et harcèlement. Le monde du mouquef continue tout de même à abriter une population vulnérable (mamans célibataires, prostituées, femmes abandonnées par leur conjoints) et à leur procurer l'anonymat et le gagne-pain. Le coronavirus a révélé la vulnérabilité de cette

catégorie sociale mais aussi sa capacité de résilience permise essentiellement par la mobilisation des différents réseaux de solidarité (famille, bienfaiteurs, associations, etc.) qui se sont activés pendant cette crise.

L'organisation des circuits de travail agricole s'impose plus que jamais avec le contexte de crise qui invite à repenser les conditions de travail des femmes, leurs accès à l'assurance et à la sécurité sociale et leur protection contre toutes formes d'agression. De plus, au Maroc le salaire minimum agricole (SMAG) reste inférieur au SMIG.

Si la formalisation du salariat agricole majoritairement saisonnier et journalier semble difficile à mettre en œuvre, la reconnaissance des droits des travailleurs s'impose comme l'a soulevé le contexte de la crise sanitaire.

En septembre 2020, le gouvernement affiche l'intention de généraliser la couverture sociale à travers une généralisation de l'Assurance maladie obligatoire (AMO). Celle-ci ne couvrirait que 7 millions personnes déclarées dans le privé (CNSS) et 3 millions dans le public couvert à travers la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS). Le passage d'un système d'assistance médicale (RAMED) à une assurance de maladie obligatoire doit inclure en priorité les catégories sociales les plus démunies comme c'est le cas des ouvrières agricoles et des mamans célibataires et leurs enfants. Lorsque les enfants n'ont pas de documents officiels, ils se retrouvent sans scolarité, sans avenir, sans aide et exposés à la délinquance, à la stigmatisation et à des problèmes psychologiques. Le contrôle de la chaîne du travail dans son intégralité et du respect des gestes barrières et des mesures d'hygiène s'impose notamment dans les grandes unités de production et de conditionnement de fruits et légumes qui concentrent un effectif important de main d'œuvre (Bouzidi, 2020). Les conditions de

transport et de travail doivent être drastiquement contrôlées et reconsidérées comme nous l'as rappelé la crise sanitaire.

Références

- Arab C, Bouzidi Z, 2020. [Le coût amer des fruits : la galère des ouvrières au Maroc et en Espagne face au Covid-19.](#) *The conversation*, 10 juin.
- Arab C, 2018. *Dames de fraises, doigts de fée, les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne.* En toutes lettres, Casablanca.
- Bellarbi, 2020. [Coronavirus à LallaMimouna: les responsables des unités incriminées seront poursuivis.](#) *Le 360*, édition du 22 juillet.
- Bossenbroek L, 2019. [Les ouvrières agricoles dans le Saïss au Maroc, actrices de changements sociaux ?](#) *Alternatives Rurales*, 7.
- Bouzidi Z, Arab C, 2020. [Le combat des ouvrières agricoles au Maroc et en Espagne face au coronavirus.](#) *Site Yabiladi*, 15 mai.
- Bouzidi Z, El Nour S, Moumen W, 2011. [Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment. Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie.](#) *Gender and Work in the MENA Region Working Paper no. 22.* Cairo: Population Council
- Bouzidi Z, 2020. [Covid-19 chez les ouvrières agricoles: l'éclairage de Zhour Bouzidi.](#) Site Medias24.
- Chattou Z, 2019. [La gestion « caporaliste » du travail salarié agricole dans l'agriculture capitaliste au Maroc.](#) *Alternatives Rurales*, 7.
- Graeber D, 2018. *Bullshit Jobs: A Theory.* Editions Les Liens qui Libèrent.
- Hellio E, 2008. [Importer des femmes pour exporter des fraises \(Huelva\).](#) *Etudes rurales*,

Paris: Éditions de l'École pratique des hautes études.

Nieto JM, 2012. «*Faut-il des mains de femmes pour cueillir les fraises ?*» *Dynamique de la gestion de la main-d'oeuvre et du travail dans le secteur fraisier du périmètre irrigué du Loukkos (Maroc)*. Les Etudes et Essais du Centre Jacques Berque N° 11 – Décembre (Rabat – Maroc).

Saih Y, 2020. [Coronavirus/Maroc: Les dessous du scandale sanitaire de LallaMimouna](#). Site *Hespress*, 19 juin.



Les agriculteurs face aux effets de la dégradation des ressources naturelles : cas de la vallée Oued Khoumane - Moulay Idriss Zerhoun

Abdelaziz El Abadi ¹, El Hassane Abdellaoui ²

¹ Lauréat Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès; ² Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès. Contact : abdelazizelabadi@gmail.com

Résumé

La présente recherche vise à étudier les effets de la dégradation des ressources naturelles sur la petite agriculture dans la vallée de l'Oued Khoumane, Moulay Idriss, Province de Meknès au Maroc. Dans cette perspective, une enquête par questionnaire a été menée auprès de 50 agriculteurs dans la zone de Moulay Idriss Zerhoun et Volubilis et une quinzaine d'entretiens semi-directifs et quatre focus groupes ont été réalisés. L'analyse des différentes caractéristiques structurelles et fonctionnelles des exploitations agricoles de la vallée a permis, dans un premier temps, de définir une typologie des exploitations agricoles et une caractérisation de leurs profils. L'analyse des perceptions et des pratiques agricoles met en évidence une conscience des agriculteurs de la dégradation des sols et des eaux d'irrigation, leur raréfaction soutenue par le ruissèlement et l'érosion, la déforestation en plus de la pollution et de la déperdition de l'eau. La responsabilité des agriculteurs dans la dégradation des ressources est engagée. En conséquence, des dégâts sont observés sur la parcelle, une dépendance vis-à-vis des pluies et une intensification par les fertilisants chimiques ont fini par rendre les terres peu fertiles et productives. Le rendement des cultures a diminué et corrélativement on assiste à une baisse de revenu agricole. Face à ces effets « pervers » de la dégradation des ressources, la population enquêtée a pu développer des stratégies d'adaptation qui se sont essentiellement opérées par une révision dans les choix des cultures à pratiquer et par le recours à la multi-activité. La persistance de ces agriculteurs de petite exploitation à retirer leur grande part des revenus de l'activité agricole témoigne incontestablement de leur capacité de résilience.

Mots clés : Ressources naturelles, dégradation, exploitations agricoles, Vallée Oued Khoumane, Moulay Idriss, stratégies adaptatives.

Introduction

Le développement économique soutenu qu'a connu le Maroc durant les dernières décennies se fait indubitablement au détriment de la préservation des ressources naturelles (eau, foncier...) et de l'environnement particulièrement à cause de l'intensification (engrais, pesticides...) que les producteurs ne maîtrisent pas toujours. Cette situation est, souvent dans quelques régions marocaines, accentuée par une urbanisation anarchique, s'accompagnant d'une démographie galopante trop consommatrice des ressources naturelles mais aussi dégradante de l'environnement (consommation des terres agricoles, pollution de la nappe et des eaux agricoles, non protection de la forêt et de la biodiversité). Ces effets collatéraux du développement économique sont à considérer aussi dans un contexte du changement climatique. (ONDH, 2015).

Partant de ce constat, l'impératif d'un réexamen des politiques nationales et locales s'impose au regard des conclusions d'un diagnostic qui classe le Maroc parmi les 20 pays les plus stressés en termes de disponibilité des ressources en eau. Il est aussi indexé à 4,2 sur une échelle de 5, le qualifiant comme un pays « extrêmement risqué » en matière de disponibilité de l'eau (Gassert et al., 2016). Ce fait, en soi, place la question de la dégradation des ressources environnementales au cœur des enjeux planétaires, nationaux et locaux. Cet état de vulnérabilité est d'autant plus important que la sécurité alimentaire du pays dépend de l'agriculture.

Les effets conjugués des conditions d'exploitation intensives (labour fréquent, utilisation non raisonnée des engrais et des pesticides chimiques, etc.) et des conditions climatiques défavorables (succession des années de sécheresses, irrégularité des

précipitations, érosion du sol, etc.) ont entraîné une dégradation et une pollution des ressources naturelles ressenties de plus en plus avec acuité. L'ampleur de la dégradation des ressources naturelles affecte directement et/ou indirectement les capacités productives des agriculteurs et autres opérateurs économiques. Ceci risque d'engendrer indubitablement des répercussions néfastes voire irréversibles sur les exploitations agricoles.

Les agriculteurs sont alors appelés à remettre en question certaines de leurs pratiques agricoles dégradantes de l'environnement et, dans une certaine mesure, économiquement moins porteuses. Ils sont alors dans la nécessité d'opérer des changements dans les systèmes de production. Il va de la survie de leurs exploitations agricoles et de celle de leurs familles.

Le cas de la zone de Moulay Idriss Zerhoun permet d'illustrer ces changements multidimensionnels. Cette zone souffre des changements écologiques et fait état actuellement d'une dégradation continue qui met en péril sa vocation agricole. Cette dégradation a été relevée par plusieurs études et, c'est à partir de ces constats qu'a émergé la problématique de cette recherche. Elle met un éclairage sur les conséquences de cette dégradation, sur les changements et sur les formes d'adaptations que les exploitations agricoles mettent en œuvre pour faire face à cette dégradation. A travers cette étude, nous montrons que ces stratégies d'adaptation des populations locales traduisent aussi leurs réponses, de manière plus globale, aux défis du développement de leur territoire (Locatelli, 2010).

Présentation de la zone d'étude

Situé au nord du Maroc, dans la région Fès-Meknès, Province de Meknès, le territoire du Zerhoun jouit d'une certaine attractivité, renforcée a priori par ses caractéristiques naturelles, culturelles et spirituelles.

Moulay Idriss Zerhoun est une municipalité (un *pachalik*) proche des villes impériales de Meknès et de Fès. Elle est limitée dans toutes les directions (Nord, Sud, Est, Ouest) par la commune rurale de Oualili, Cercle administratif du Zerhoun.

La zone d'étude est traversée par l'Oued Khoumane. Ce dernier, affluent de l'Oued R'dom, est un cours d'eau alimenté par un ensemble de sources d'eau, dont la plus importante est la source thermique Ain Hamma à Moulay Driss. Cette dernière émerge aux abords du massif montagneux de Zerhoun et se situe tout près de l'Oued Khoumane. La vallée de l'Oued Khoumane qui apparaît comme une « Oasis » reliant les deux sites (voir Figure 1). Cette zone de par sa proximité urbaine est exposée à de multiples pressions qui affectent son écologie, ses pratiques et de ses paysages.

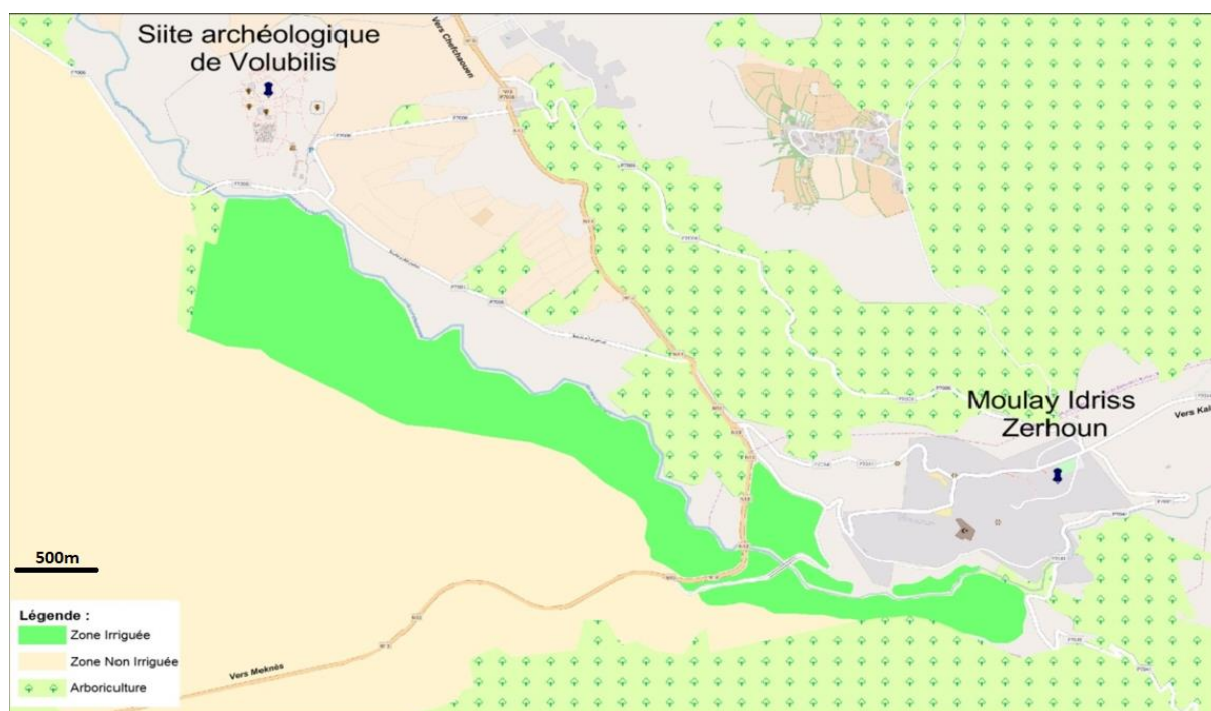


Figure 3: Carte de la zone d'étude (Source : Carte topographique 1/50000, Conception association Ifker)

Contexte, outils d'investigations et méthodes

Notre travail s'inscrit dans le cadre du programme « Daam » de développement des capacités organisationnelles d'une société civile marocaine, mené par l'Association Ifker d'« Education à l'Environnement et Développement Durable ». Ce projet a pour objectif d'étudier les effets de la dégradation des ressources naturelles sur les conditions d'existence des populations locales dans la zone de Moulay Idriss-Volubilis. Notre recherche a contribué à l'axe relatif à l'identification des effets de la dégradation des ressources naturelles sur l'agriculture de la zone étudiée.

L'étude est basée d'une part sur des enquêtes de terrain par questionnaire sur un échantillon composé de 50 agriculteurs sur les 65 que compte la vallée, soit 77 %. Ceux que l'enquête n'a pas pu toucher sont alors soit des résidents dans d'autres villes que Moulay Idriss (Meknès, Fès, Sidi Kacem...), soit ils ont abandonné leur activité agricole dans l'attente de revaloriser leur terre par la vente étant donné que l'urbanisme est en pleine expansion, soit parce que leur terre n'est pas mise en culture car faisant objet de litige entre cohéritiers. L'enquête n'a touché que des hommes. Nous n'avons pas pu identifier une femme chef d'exploitation dans la vallée. L'enquête s'est étalée en février et mars 2018.

Les principaux axes du questionnaire ont porté sur les caractéristiques des exploitations agricoles, le fonctionnement des exploitations, les pratiques agricoles et la dégradation de l'environnement.

D'autre part, ces informations collectées auprès des agriculteurs ont été confrontées et/ou complétées par d'autres issues de quatre

focus groupes et d'entretiens individuels filmés avec une diversité d'acteurs intervenant de près ou de loin dans la dynamique territoriale du Moulay Idriss (agriculteurs, acteurs institutionnels, société civile, jeunes). Ces entretiens collectifs ou individuels ont été guidés selon une grille préétablie relevant en somme de l'histoire de la zone, de ses ressources, de ses contraintes, des menaces qui pèsent sur elle et des opportunités qui la caractérisent.

Résultats et discussion

Profil socioéconomique et mode de faire valoir des terres

Le profil selon le statut foncier nous renseigne que 82% des exploitations sont des terres de statut Melk et que seulement 18% sont des terres Habous en sous-location. Par ailleurs, l'enquête a relevé que 42% des agriculteurs exploitent leurs terres directement, alors que 34% exploitent des terres indirectement soit en location ou en association avec les propriétaires, ce sont généralement des ouvriers agricoles sans terres qui cherchent à améliorer leurs situations socio-économiques. Et finalement 24% combinent les deux modes de faire valoir : selon les années et les situations, ils exploitent leurs terres comme propriétaires d'une part et de l'autre, pour des raisons d'augmentation de leur superficie agricole, ils s'orientent vers la location. On peut penser comme l'envisage Zagdouni (1993) que le recours massif au mode de faire valoir indirect confère aux petites exploitations un caractère vital pour leur maintien en tant qu'exploitations agricoles. Ce qui compte dans un contexte de la raréfaction des ressources, essentiellement l'eau et la terre devenant de moins en moins fertile. C'est l'enjeu primordial

de la pérennité des exploitations agricoles vivrières qui s'impose ici, il en va de l'autosubsistance alimentaire des familles mais aussi des besoins à satisfaire en matière de scolarisation des enfants, de santé, de vestimentaire et d'intrants pour assurer le fonctionnement des exploitations.

Par ailleurs, et toujours selon notre enquête, on constate que l'acquisition des terres provient d'un héritage pour 43 % des enquêtés, et que 23% de paysans ont acheté leurs terres auprès d'agriculteurs qui ont connu l'exode rural pour tenter leur chance dans la ville ou sont en difficulté physique et/ ou matérielle. Ces acquéreurs sont donc, généralement, des agriculteurs récemment installés dans la zone ayant investi dans l'agriculture de la vallée. On note que 34% exploitent des terres, soit par location soit par association.

En fait, en échangeant avec certains petits producteurs, on peut comprendre que par location, association, héritage ou achat, ces modes d'accès à la ressource terre ne visent pas simplement à en faire une source de revenu mais octroient à certains producteurs un fort sentiment d'appartenance identitaire à un territoire dont leurs ancêtres sont originaires. Cette sorte d'attachement à la terre voire même sa « sacralisation » renforce, semble-t-il leurs capacités d'adaptation et de résilience en situation de crises : cherté des semences, baisse de l'eau d'irrigation en quantité et en qualité, inondation et destruction des cultures, cherté de la main d'œuvre, maladies, inaccessibilité aux produits phytosanitaires, rendement compromis...

Ce sens d'attachement à la terre est bien résumé dans les mots de cet agriculteur : « Je n'abandonnerai jamais cette terre que j'ai héritée de mon père et que lui-même héritée de son père, elle est la mémoire de la famille, c'est notre racine, je continue à la travailler même quand elle ne donne pas grand-chose »

Plusieurs perceptions de l'activité agricole sont exprimées par les interviewés : pour certains l'activité agricole est plus un passe-temps et un lieu de sociabilité même si on ne nie pas son apport économique : « *On ne gagne presque rien de cette activité, mais j'aime bien toucher et sentir la terre, profiter du calme et du paysage et ça me permet aussi de croiser mes semblables (« nass bhali ») sur les parcelles pour causer entre nous de nos préoccupations communes sous un figuier ou un caroubier(...)* Même si on ne gagne pas toujours notre vie avec notre travail agricole, on arrive au moins à consommer avec nos enfants et familles nos propres légumes et fruits frais et si Allah nous aide avec sa « baraka » (pluie), nous transportons l'excédent aux marchés locaux. » (Agriculteur, 50 ans).

En plus des modes de faire valoir de la terre et des significations qu'ils peuvent induire, la taille des exploitations et la nature de l'agriculture de la zone indique globalement le niveau socioéconomique des agriculteurs. Car les produits concernés (céréales, olivier, caroubes par exemple) ne disposent pas d'un avantage économique et leur vente ne permet en aucun cas d'accroître suffisamment les revenus des petits agriculteurs pour les soustraire à la pauvreté. Dans ces conditions, chercher à franchir le seuil du minimum de subsistance, s'accompagne de pratiques culturelles inappropriées, favorisant, dans bien des cas, une pression et une dépendance vis-à-vis des ressources naturelles exploitées (INRA, 2002). Et à cet égard on relève que 50% de la population enquêtée possèdent moins de 5 hectares, 38% ont entre 5 et 10 hectares et 12 % ont plus de 10 hectares. Ces exploitations sont très morcelées et subdivisées en petites parcelles. Elles sont réparties dans la vallée et ne jouissent pas d'une continuité ce qui entrave leur mécanisation et d'une manière générale leur modernisation. Les petits exploitants sont particulièrement exposés à la vulnérabilité sociale et climatique. La nature de

l'agriculture est vivrière et ne pourra constituer une source économique unique pour ces familles. Ce qui laisse penser que pour survivre, ces agriculteurs doivent multiplier leurs sources de revenu en recourant à la pluriactivité.

Par ailleurs, on observe que seule une petite minorité de 6% qui adhère à une association de développement local ou à une coopérative. Tout se passe comme si chaque producteur devait planifier son propre mode d'adaptation aux contraintes auxquelles il est confronté. On est alors plus dans un esprit darwinien de « la sélection naturelle » « sauve qui peut » que dans la mise en œuvre des « vertus » de l'action collective pour surmonter des obstacles communs (techniques, financiers, matériels...) et envisager des projets économiques communs.

Profils des enquêtés selon l'utilisation des ressources naturelles

Dans un contexte de dégradation des ressources naturelles et de changements climatiques l'accès à l'eau se montre comme une variable déterminante dans la caractérisation des structures et du fonctionnement des exploitations agricoles, même si, il est vrai, les décisions des agriculteurs sont évolutives et obéissent à d'autres facteurs de production (main-d'œuvre, capital, marché...)

Dans ce cadre, notre enquête a révélé que 38% des exploitations sont en Bour, 34% sont des exploitations irriguées, localisées généralement à proximité de l'Oued Khoumane et des sources importantes de la vallée et finalement 28% sont des exploitations Bour et irriguées car elles comportent des parcelles dispersées dans des endroits connectés au réseau d'irrigation et d'autres

dans des zones Bour. Ce qui autorise naturellement une multitude de cultures en fonction notamment des saisons, de l'accès à l'eau et des surfaces disponibles, etc. Une vision plus globale des exploitations agricoles nous amène à distinguer les pratiques agricoles prédominantes qui comportent en elles-mêmes des stratégies d'adaptation des producteurs aux ressources et contraintes de l'environnement où ils évoluent.

Pratiques agricoles

Système de production

Bien que le système de production soit de type agro-pastoral, la vocation agricole de la zone étudiée demeure l'arboriculture. L'élevage intervient comme activité secondaire et complémentaire à l'agriculture. L'arboriculture est le type de culture le plus dominant chez les exploitants rencontrés. Elle est pratiquée par environ 80% de l'échantillon, suivie par les cultures des légumineuses, du maraîchage et de fourrage en très petites portions. En ce qui concerne les cultures les plus dominantes, nous trouvons les légumineuses (fève, pois-chiche, petit-pois) et l'arboriculture dont on peut citer l'olivier et le caroubier conduits en bour et le prunier, grenadier entre autres pratiqués en irrigué. En fin La céréaliculture, quant à elle, occupe une partie des terres bour que les exploitants possèdent à proximité de la vallée.

En somme, 84% de notre échantillon pratiquent le système polyculture. C'est un système qui se base sur la diversification des cultures dans une même exploitation agricole pour répondre à la fois aux besoins alimentaires de la famille et assurer une sécurité des revenus. Aussi serait-il important de pointer une stratégie d'adaptation que nous avons pu observer chez une proportion de (16%) de ces agriculteurs à savoir le recours

délibéré à un système de monoculture (arboriculture ou légumineuse) car facilement gérable avec une seconde activité comme le travail dans un commerce ou dans les chantiers ou dans le tourisme.

Les exploitations qui pratiquent l'arboriculture ne sont pas spécialisées en une seule espèce d'arbre, mais en plusieurs espèces au sein d'une même parcelle. Le système polyculture est caractérisé par la dominance de l'arboriculture qui est généralement combinée (en strates) avec d'autres cultures comme nous l'avons déjà souligné ci-dessus.

Dans ce système de polyculture, il faudrait aussi intégrer l'élevage qui représente une source complémentaire dans le budget des ménages mais très utile en situations d'urgences car les bêtes sont vendables à n'importe quels moments en cas de besoins instantanés (achats d'intrants, maladies, scolarisation. Cérémonies...). Plus de la moitié des enquêtés (56%) s'adonnent à l'élevage ovins et caprins, tandis que 44% ne pratiquent pas cette activité. La taille des troupeaux demeure par contre très réduite du fait de l'exiguïté des superficies de parcours et le problème de la disponibilité des bergers. Ces derniers sont actuellement une ressource rare même dans les régions à vocation d'élevage ovin extensif comme au Moyen Atlas. (Abdellaoui, 2005)

On peut aussi relever que seulement 38% des agriculteurs enquêtés possèdent un élevage bovin, 58% d'entre eux ont une à deux vaches pour répondre en priorité à la demande familiale en lait et dérivés. 32 % ont 4 à 5 vaches et 10 % plus de 6 vaches. Ces deux dernières catégories d'éleveurs écoulent une partie de leurs produits sur le marché local et la vente de veaux annuels représente une liquidité importante pour le fonctionnement de l'exploitation et le revenu du ménage.

Il faudrait noter que ceux qui n'exercent pas l'élevage tentent de combiner une seconde activité à l'agriculture. Ils s'engagent, selon leurs profils, dans des activités de commerce, de salariat agricole ou de service pour compenser l'insuffisance des revenus de l'exploitation agricole.

Si l'élevage bovin est lié à l'exploitation agricole, l'ovin et le caprin sont conduits en extensif dans l'espace forestier. Il exerce ainsi une pression sur le couvert végétal et contribue de cette manière à la fragilisation des écosystèmes locaux. L'incapacité des forêts à se renouveler provoque une déforestation dans l'environnement montagnard de la vallée et génère un phénomène d'érosion violent qui affecte directement l'agriculture de la vallée (Moussa et al, 2012, El Abadi, 2018). Plusieurs agriculteurs nous ont confié la perte de parties importantes de leurs terres (glissement des terres, lessivage, dégradation des paysages ...). Par ailleurs, cette dégradation de la forêt est aussi génératrice de la disparition de plusieurs espèces animales et de plantes aromatiques et médicinales qui auraient pu être valorisées dans l'économie locale.

Pratique du labour

Le labour est pratiqué chaque année dans les parcelles. C'est une opération culturale importante au sein de l'itinéraire technique. Il se justifie, selon les cas, par ses effets sur la destruction des plantes adventices, sur l'incorporation de matières organiques ou d'engrais au sol, ou enfin, sur l'état du profil cultural et l'amélioration de la circulation de l'eau saturante.

L'enquête révèle que 56% des agriculteurs de notre échantillon effectuent l'opération du labour mais seulement lorsqu'elle s'avère nécessaire (travail du sol avant le semis, rarement pour le désherbage)., alors que 44% des agriculteurs labourent leurs parcelles plusieurs fois dans la saison (avant le semis,

désherbage, après fertilisation de couverture). Ceux-ci provoquent le lessivage des sols et la perte de la fertilité des sols surtout que la majorité des exploitations de la vallée sont accidentées. On serait tenté de conseiller la pratique du semi-direct comme on le prône actuellement dans plusieurs zones arides et semi-arides au Maroc mais le relief des terres n'est pas aidant et même si cela était possible, le prix d'un semoir étant tellement élevé que les paysans ne peuvent en être équipés. Dans tous les cas, avec le peu de moyens existants, ces petits producteurs agricoles ont toujours pratiqué des labours peu profonds et superficiels de la terre. L'opération du labour se fait généralement par la traction animale vue que la majorité des exploitations ne disposent pas d'un accès adapté au tracteur.

Pratique de l'utilisation des pesticides et des engrais

Le pourcentage des agriculteurs utilisant les engrais et les pesticides avoisine presque les trois quarts (74% soit 37 agriculteurs) de notre échantillon. Les interviewés affirment que l'utilisation des engrais et pesticides devient de plus en plus important « pour protéger les cultures contre les maladies et pour avoir un bon rendement ». Un quart environ (26%) n'utilise aucun fertilisants ou pesticides chimiques dans leur itinéraire technique. Mais s'agit-il ici d'une décision agroécologique consciente ou tout simplement parce que ces agriculteurs ne disposent pas d'assez d'argent pour se procurer ces produits chimiques ?

Le recours aux engrais et pesticides chimiques marque une rupture dans le système de production traditionnel où il y avait un équilibre entre l'agriculture et l'élevage et se traduit à moyen terme par une diminution des effectifs animaux, qui entraîne à son tour une baisse de la fertilisation animale et une dégradation des sols (FAO, 1994) et contribue à l'endettement des agriculteurs et à leur dépendance du marché. Par contre les

agriculteurs ne mesurent pas encore les effets polluants de ces pratiques sur l'environnement.

Les agriculteurs affirment également une insuffisance des structures d'encadrement du Ministère de l'Agriculture au niveau de l'utilisation des pesticides et des engrais. Ces deux types de substances peuvent avoir des effets néfastes sur les cultures, sur les hommes eux-mêmes et sur l'environnement si les normes et les doses d'utilisation ne sont pas respectées. Pour notre échantillon, la majorité des agriculteurs (soit 29 des 37 agriculteurs utilisant les engrais et pesticides) utilisent les engrais et pesticides selon les conseils d'un ami agriculteur ou du revendeur au souk ou dans une boutique de vente. Le taux élevé d'analphabétisme chez les agriculteurs, combiné à un manque de conscience, pourrait être la cause du manque de considération de la précaution d'emploi et d'utilisation des produits agro-chimiques ce qui menace la durabilité de l'agriculture. (Naamane et al., 2020). Ce constat montre l'insuffisance de sensibilisation, de formation et de suivi des agriculteurs dans ce domaine pour produire autrement en changeant leur comportement vers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement et de la santé publique.

Une grande majorité des agriculteurs mixent entre apport en fumier et en engrais. Ils sont conscients que l'utilisation des méthodes naturelles (fumier, compost, etc.) dans l'agriculture a plusieurs avantages (augmentation de la fertilité du sol, augmentation de la capacité de rétention de l'eau et des nutriments). Les agriculteurs enquêtés qui utilisent le fumier et l'engrais dans leurs parcelles sont de l'ordre de 80%. Le fumier est une production de l'exploitation familiale suite à la pratique de l'élevage bovin et ovin. Parfois, ils recourent à l'achat du fumier mais cette option demeure coûteuse pour les exploitants. Le recours au mixage des

deux apports au sol (engrais et fumier) vise, dans la rationalité des agriculteurs, à minimiser les apports en engrais chimiques vu leur cherté tout en maintenant un système dual mais dont la tendance est nettement en faveur du chimique.

Les 20% des agriculteurs qui restent n'utilisent aucune méthode naturelle et se limitent uniquement à l'utilisation des engrais chimiques. Ils sont particulièrement des agriculteurs citadins qui ont de l'arboriculture et ne pratiquent pas l'élevage. Ils sont dans une logique d'une agriculture intensive consommatrice en eau, en produits phytosanitaires et en engrais.

Perceptions des agriculteurs de l'état de dégradation des ressources naturelles

Par dégradation des sols on désigne toutes les formes de changements physiques, chimiques et biologiques qui produisent une perte quantitative et qualitative du sol, des eaux d'irrigation et une diminution significative de la qualité des produits. Et par dégradation de l'eau on désigne toute modification négative de l'eau en qualité et/ou en quantité.

Les agriculteurs de la vallée de l'Oued Khoumane sont tous conscients de l'ampleur de la dégradation des ressources naturelles et de ses conséquences à long terme sur la vie dans la vallée et plus généralement dans la zone. Pour cela, nous leur avons posé la question pour connaître les formes de dégradation constatées. Par ailleurs, les réponses à cette question montrent que la totalité des agriculteurs mettent en premier la dégradation de l'eau et 38/50 évoquent aussi la dégradation du sol. Ces derniers considèrent que les deux facteurs (eau et sol) subissent à égalité l'action de la dégradation.

Concernant la ressource eau, les avis se partagent entre « l'eau est de plus en plus rare » et « l'eau est à la fois polluée et gaspillée ». Un agriculteur nous relate l'évolution du changement du climat durant les quarante dernières années. Il dit : « *L'agriculture a été prospère entre les années 70 et 80 et même vers la moitié des années 90. Les agriculteurs vivaient dans d'excellentes conditions, des camions venaient de Casablanca chercher nos prunes, nos pommes, notre huile d'olives et nos poires, ... on avait tout. Depuis les grandes sécheresses l'eau a commencé à se faire rare. Il y a au moins 40 hectares de terres qui sont abandonnées aujourd'hui. Les agriculteurs commencent à se poser sérieusement les questions du devenir de leurs terres et de leurs familles* » (agriculteur, 70 ans).

Un autre agriculteur enquêté annonce : « *l'agriculture de Moulay Idriss Zerhoun est très dépendante des pluies ; lorsqu'il y a beaucoup de précipitations tout le monde irrigue. Mais quand il y a un manque de précipitations, comme ces 5 dernières années, les sources se dessèchent et les agriculteurs ne trouvent pas l'eau pour irriguer et par conséquent la production chute* » (agriculteur, 45 ans).

En plus de la rareté de la ressource eau imposée par la sécheresse des dernières années, les agriculteurs témoignent vivement de la pollution d'Oued Khoumane qui alimentent leurs exploitations et en désignent les responsables, comme l'exprime clairement l'un de nos enquêtés « *la rivière d'Oued Khoumane subit les rejets liquides et solides de la ville de Moulay Idriss, des huileries, des boucheries, de l'hôpital, des égouts à ciel ouvert, ... cette rivière doit être protégée, c'est notre source de vie. La pollution génère des maladies qui touchent nos enfants, nos animaux, et nos cultures. On ne peut pas voir nos arbres mourir l'été sans intervenir. C'est pourquoi on est obligé d'arroser même si on*

sait que ce n'est pas bon pour nos sols. Il en va de notre existence même sur cette terre. Qu'est-ce qu'on va devenir sans nos arbres et nos bêtes ? Il est temps que les décideurs fassent quelque chose : construire des barrages, une station d'épuration, dégager les huileries de la ville, éduquer les enfants... » (agriculteur, 52 ans).

D'autres part, un fonctionnaire de la commune, qui est aussi membre de l'association IFKER et un agent de l'ONCA soulèvent le constat qui suit : la déforestation et les « mauvaises » pratiques agricoles (labour fréquent, utilisation des engrais chimiques, etc.), provoquent une certaine fragilisation du système écologique. Cette situation a exposé la zone de Moulay Idriss à des inondations violentes qui ont fait même des décès cette année.

Le phénomène d'érosion des sols affecte la moitié de la population de notre enquête auprès des agriculteurs. Ils subissent l'érosion du sol à chaque fois où il y a des précipitations ce qui causent un glissement de terrains et par conséquent des pertes importantes de terre et de production. La nature accidentée des terrains et l'existence des fossés qui traversent les parcelles favorisent cette forme de dégradation du sol sachant que ces agriculteurs souffrent déjà de la petitesse des superficies. *« Nous n'avons pas beaucoup de terre, et nous en perdons un peu à chaque inondation et parfois même des arbres et des bêtes »* (Agriculteur, 44 ans).

La perte de la fertilité des sols représente un facteur limitatif de la production agricole. 78% des agriculteurs ont remarqué une perte de fertilité de leur sol et la dégradation de leur terre à cause de l'érosion.

Causes de la dégradation des eaux et du sol

Selon les avis des agriculteurs, les causes de la dégradation des ressources naturelles de la vallée de l'Oued Khoumane se répartissent à environ 1/3 de l'échantillon entre les trois facteurs principaux suivants :

- Les égouts de la ville (les ménages urbains):

Les égouts de la ville de Moulay Idriss sont le premier responsable de la pollution d'Oued Khoumane. En effet, malgré la présence d'un réseau d'assainissement liquide, nous avons observé une absence d'équipement d'épuration et de traitement des eaux usées. Par conséquent, l'évacuation des eaux usées de la ville de Moulay Idriss Zerhoun se fait directement dans l'oued. Ces rejets comprennent les effluents domestiques, de l'abattoir ainsi que les effluents de l'hôpital de la ville. Malgré cette situation, certains agriculteurs ont déclaré qu'ils irriguent leurs parcelles avec l'eau issue du réseau d'assainissement.

- **Les huileries** : la ville de Moulay Idriss Zerhoun est très marquée par la présence des huileries traditionnelles (au moins 13 unités dans la ville). Pendant la période de trituration d'olives, ces huileries jettent leurs margines directement dans l'oued. Pour cela, les agriculteurs affirment que les huileries sont responsables de la pollution de la rivière. Ils constatent que l'eau de la rivière, une fois polluée par les margines, devient tout noire et inconvenable même pour irriguer les cultures.

- **Autres causes** : Les autres causes de la dégradation de la vallée sont diverses :

- En plus des rejets liquides du réseau d'assainissement, certains habitants jettent encore des déchets solides (plastiques...) tout au long de la rivière et ceci participe ainsi à la pollution de cette dernière.

- Pendant les années de sécheresse ou de faibles précipitations, la rivière se dessèche. Par conséquent, les déchets solides et les égouts stagnent puisque le débit de la rivière est faible. Ceci provoque des odeurs, des insectes et des maladies multiples.
- Les analyses bactériologiques effectuées ont montré une contamination de la source par les germes indicateurs de contamination fécale. L'étude de Ben Moussa et al. (2012) montre que les eaux de la source thermale Ain Hamma sont très minéralisées et ont des caractéristiques physico-chimiques très particulières. Les effets des eaux de la source Ain Hamma sur les eaux de l'oued sont principalement remarquables en termes d'augmentation de la conductivité et de la dureté totale et de la température. Elles contribuent également à l'enrichissement de ces eaux en chlorures et en sulfates. La modification de la qualité physico-chimique des eaux de l'Oued Khoumane, suite au déversement direct des eaux de la source, pourrait avoir un effet sur l'ensemble de l'écosystème aquatique en aval de la zone de confluence. L'aménagement de la source reste une solution primordiale pour préserver la qualité de l'eau de la source d'abord et par conséquent celle de l'Oued Khoumane.

Même si les agriculteurs pensent, dans leur grande majorité, que leurs pratiques agricoles ne nuisent pas à l'environnement en se cantonnant dans la position de la victime, certains agriculteurs osent afficher leur responsabilité dans la dégradation des ressources naturelles. Ils déclarent que le labour fréquent et l'utilisation des engrais et

des pesticides chimiques dans leurs pratiques agricoles ont des effets néfastes sur la terre, les cultures et l'environnement.

Néanmoins l'analyse montre que les effets de l'agriculture sur l'utilisation des ressources hydriques et l'exploitation des sols sont très significatifs et de ce fait elle constitue un facteur de pression sur les ressources en l'absence d'une stratégie de développement territorial globale et intégrée. (El Abadi, 2018).

Effets de la dégradation des ressources naturelles

Nous allons dans cette section passer en revue un ensemble d'effets de la dégradation des ressources naturelles sur les comportements et les pratiques des agriculteurs.

Dégâts sur les parcelles

Il s'agit des pertes de terre à cause de l'érosion hydrique et des pratiques agricoles non pertinentes notamment le labour fréquent. En effet, 15% des réponses mentionnent les dégâts sur leurs parcelles à cause de ce type de dégradation. Khalid, 45 ans, avance que « *à chaque année quand il y a des fortes précipitations, je perds une grande partie de ma terre dans l'Oued à cause de l'érosion hydrique. Ce problème peut être résolu par la construction d'un gabion, mais cette solution coûte très chère pour moi* ».

Dépendance vis-à-vis les pluies

19% des réponses de notre échantillon évoquent la dépendance des pluies comme un effet de la dégradation de l'eau sur leur métier. Comme nous l'avons vu dans la partie « difficultés d'irrigation » et la partie « irrigation », cette dépendance s'explique par : 1) la présence des exploitations Bour qui sont de nature dépendante des conditions climatiques, 2) par le dessèchement des sources en cas de faibles précipitations et de la

surexploitation, ainsi qu'à travers 3) la pollution de l'eau d'Oued Khoumane par les émissions des huileries qui le rendent inexploitable pour l'irrigation.

Pollution et appauvrissement des sols

14% des réponses déclarent que la pollution et l'appauvrissement du sol représentent un effet majeur de la dégradation des ressources naturelles. En effet, nos investigations ont révélé qu'il y a des agriculteurs qui irriguent avec l'eau d'Oued Khoumane, même si ce dernier est pollué par les égouts de la ville et peut représenter un effet défavorable sur tout organisme ou sur les fonctions du sol. Les agriculteurs jugent que cette eau est riche en éléments nutritifs et ne peut en aucun cas contaminer le sol.

Un agriculteur déclare « l'eau de l'Oued Khoumane, même si elle est polluée par les

effluents de la ville, est utile pour irriguer. C'est seulement pendant la période de trituration des olives qu'elle devient polluée par les margines des huileries et par conséquent inutile pour l'irrigation ». A cela s'ajoute le problème de l'érosion qui contribue à son appauvrissement en nutriments et par conséquent à la perte de la fertilité des sols.

Baisse des rendements

20% des enquêtés font le lien direct entre la diminution des rendements agricoles et la dégradation des ressources naturelles. En effet, l'agriculture de Moulay Driss Zerhoun est une agriculture traditionnelle. La dépendance vis-à-vis les conditions climatiques, l'érosion des sols et l'utilisation non raisonnée des fertilisants et des pesticides entraînent des pertes dans les rendements des cultures.



Photos illustrant les formes de dégradation des ressources naturelles

Baisse du revenu agricole

Pour 29% des réponses de notre échantillon, la dégradation des ressources naturelles contribue à la baisse du revenu agricole. Cela s'avère comme un résultat évident puisqu'il y a une baisse des rendements des cultures et que le circuit de commercialisation se limite au marché local. En plus, il a été démontré dans la partie « activités non agricoles » que la majorité des agriculteurs se limitent uniquement à l'activité agricole. Cette dernière représente alors la principale source de revenu pour eux. La dégradation de l'environnement, comme le mentionne Figuié (2001) réduit le volume et la productivité du capital naturel et diminue la capacité des pauvres à générer des revenus. Elle augmente le risque de catastrophes naturelles et d'événements extrêmes, face auxquels les pauvres sont les plus vulnérables, en raison de leur faible capacité d'adaptation et de leur résilience limitée (Mishra, 2009).

Autres effets sur le métier

3% des réponses ont évoqué d'autres effets de la dégradation des ressources naturelles. La difficulté d'accès aux parcelles érodées en cas des inondations ainsi que les mauvaises conditions de travail.

La question, dans ce cas, est de trouver le meilleur moyen de limiter les effets de la dégradation des ressources naturelles, de manière à assurer la viabilité des exploitations agricoles. Alors quelles sont les stratégies d'adaptations des agriculteurs face à la dégradation des ressources naturelles ?

Formes d'adaptation

Au regard de ce contexte d'incertitude autour de l'état des ressources naturelles, la recherche d'options viables dans l'activité agricole et dans d'autres secteurs représente une préoccupation majeure pour les

agriculteurs. Ainsi nous avons essayé de s'approcher des stratégies d'adaptation développées par les agriculteurs afin de s'adapter aux nouvelles conditions de leur milieu naturel. Nous entendons ici par « adaptation » le processus d'ajustement au climat présent ou attendu et à ses effets. L'adaptation cherche à modérer ou éviter les nuisances ou à exploiter les opportunités bénéfiques (GIEC, 2014).

- **Choix des cultures** : pour 38% agriculteurs la stratégie d'adaptation consiste en un choix judicieux des cultures à pratiquer. C'est l'aspect le plus dominant dans les formes d'adaptation. Selon la disponibilité de l'eau d'irrigation, les ressources financières à investir et les résultats de l'année précédente, les agriculteurs décident des cultures à assoler ainsi que de l'affectation des superficies selon les nouvelles nécessités du climat et du marché. Le choix des céréales et des légumineuses est dû principalement à la pénurie d'eau d'irrigation puisque ces cultures sont moins exigeantes en eau. En effet, l'arboriculture est pratiquée par les agriculteurs qui subissent l'érosion du sol pour maintenir le sol et diminuer l'impact de l'érosion sur les parcelles.

- **Multi-activités** : pour 26% agriculteurs de notre échantillon, le revenu agricole reste incertain puisque l'agriculture locale souffre d'un certain nombre de contraintes environnementales qui entravent son développement. Alors ils estiment que la multi-activité constitue une alternative à la situation actuelle. L'objectif étant à la fois de réduire le risque entourant l'activité agricole, d'assurer la survie de leur famille et de s'adapter à la situation présente. Ils considèrent le travail agricole juste comme une source de revenu complémentaire en travaillant soit dans un chantier ou exerçant un commerce, ou ils sont plus dans l'élevage. « *On n'a pas beaucoup de terre sur l'oued mais on a quelques arbres fruitiers de figuiers et d'oliviers qui nous*

procurent un peu de revenus sinon je m'intéresse plus aux moutons qui nous rapportent un peu plus » (agriculteur-éleveur, 60ans).

Notons qu'il existe des agriculteurs ayant déclaré qu'ils reçoivent d'autres sources de revenu (aides de leurs fils qui travaillent en dehors de l'exploitation, retraite, etc.). Ils affirment que ces aides sont nécessaires pour la survie du ménage et témoignent quel revenu agricole ne permet pas aux familles de vivre dignement.

- **Ne rien changer** : 23% des agriculteurs déclarent vouloir rester sur les mêmes dispositions et ne rien changer par rapport à la situation de leur exploitation. Ces agriculteurs n'ont pas d'autres choix que de maintenir leur survie en comptant sur le travail de la terre ; *« on ne sait faire que ça, on n'a pas d'autres métiers et ce n'est pas maintenant que l'on va apprendre la menuiserie, la coiffure ou la tapisserie »* (Agriculteur, 55 ans).

Autres formes d'adaptation : 13% des agriculteurs optent pour d'autres formes d'adaptation, à savoir :

- Exploitation des terres en association ou en location en cas d'absence ou de manque de fonds d'investissement.
- Creusement de puits : des agriculteurs cherchent à creuser un puits pour satisfaire leurs besoins en eau d'irrigation.
- Abandonner l'activité agricole : certains agriculteurs déclarent qu'ils vont arrêter l'agriculture si les conditions actuelles (cherté des intrants, sécheresse, pénurie d'eau, etc.) demeurent en l'état dans le futur proche.

Propositions issues d'un groupe de discussion

Nous avons repris quelques propositions recommandées durant les focus groups réalisés avec les agriculteurs, les jeunes, les élus et les acteurs de la société civile.

Les acteurs locaux enquêtés déclarent que les décideurs publics doivent assurer la protection des ressources en mettant en place des dispositifs pour gérer les pollutions. Les agriculteurs et les acteurs de la société civile se mettent d'accord sur la nécessité de la création d'une station d'épuration des eaux usées de la ville et la création d'un centre de transfert des déchets ainsi que l'amélioration du mode de collecte des déchets.

Ils insistent également sur la sensibilisation de la population locale puisque cette dernière intervient dans la dégradation des ressources naturelles. Pour cela, les acteurs de la société civile proposent de : mettre l'accent sur les volets : EDUCATION – SENSIBILISATION et FORMATION, développer des activités autour d'Oued Khoumane, appui et restructuration des amicales des quartiers.

En plus, ils soulignent aussi que l'Etat doit aider les différentes professions à réduire leur impact environnemental en investissant dans des infrastructures. Les agriculteurs ont proposé l'aménagement des sources d'eau, des séguias, d'un système de rationalisation d'utilisation de l'eau afin de limiter le gaspillage de l'eau d'irrigation et la mise en place des gabions pour limiter l'érosion des sols. Ainsi que le recours au fonds de dépollution (FODEP) à travers le guichet huileries d'olives sans margines pour aider les huileries à passer à un système écologique respectant l'environnement.

D'autres solutions ont été proposées qui consistaient en l'activation de la loi pollueur-

payeur afin de responsabiliser les acteurs de la dégradation des ressources naturelles, la formation et le renforcement des capacités des agriculteurs au niveau de l'agroécologie, la préservation et la valorisation des espèces Beldi, itinéraire technique, commercialisation des produits... ainsi que la valorisation des produits locaux par la protection des savoir-faire paysans locaux.

Nous supposons que ces propositions peuvent avoir des retombées positives sur la pérennité des ressources naturelles en particulier et sur le développement durable de la zone de Moulay Idriss Zerhoun en général.

Conclusion

Rappelons que notre étude a porté sur les effets de la dégradation des ressources naturelles sur la petite agriculture dans la zone de Moulay Idriss Zerhoun. Nous retenons après analyse des résultats les principales conclusions suivantes.

Nous sommes d'abord en présence de petits producteurs gérant des exploitations agricoles ne dépassant pas les 5 hectares pour 64% des exploitations identifiées dont le statut juridique est dominé par le Melk. L'accès à l'eau d'irrigation est collectif pour la quasi-totalité des exploitations. En outre, les principales cultures pratiquées sont l'arboriculture exercée par 40 agriculteurs et les légumineuses par 36. L'agriculture est associée à l'activité d'élevage pour 56% de notre population enquêtée.

Les résultats relatifs aux perceptions des agriculteurs quant au changement de leur niveau de vie pointent que ce dernier s'est effectivement dégradé durant les 10 dernières années. Les agriculteurs attribuent ce fait à la dégradation progressive des ressources naturelles et la cherté des intrants agricoles.

Les enquêtés insistent sur le constat de la pénurie d'eau, la pollution et le mauvais état des aménagements d'irrigation. Ils pointent, aussi la dégradation du sol à travers l'érosion et la perte de fertilité. En corrélation avec cette dégradation, les petits agriculteurs relèvent des dégâts considérables sur leurs parcelles, leur dépendance continue vis-à-vis des pluies, l'appauvrissement et la pollution du sol. Ce qui contribue sensiblement à la diminution des rendements et potentiellement à la baisse du revenu. Mais la majorité de ces paysans ne se résignent nullement. L'instinct de survie voire l'attachement à un héritage culturel ancestral les forcent à mobiliser toutes leurs capacités de résilience pour continuer à cultiver la terre en ajustant leurs systèmes de productions aux contraintes physiques, économiques et climatiques. C'est pourquoi ces agriculteurs enquêtés développent différentes stratégies d'adaptation telles que nous les avons distinguées : ils vont d'abord opérer des choix au niveau des cultures à pratiquer, abandonner des cultures exigeantes en eau, recourir à la multi-activités (artisanat, tourisme, chantiers, travailler sur d'autres exploitations...), diminuer l'effectif du cheptel vif, abandonner l'élevage bovin, maintenir le statu quo, le recours au mode de faire valoir indirect ou dans les situations extrêmes se défaire carrément de l'activité agricole. Autant de stratégies d'adaptation qui peuvent se combiner au niveau d'une même exploitation agricole.

Il ressort enfin des analyses qualitatives qu'une gestion rationnelle des ressources naturelles passe par une sensibilisation des agriculteurs aux effets de la dégradation de l'environnement dont ils sont à la fois des victimes et en partie responsables. L'action publique et la société civile ont tout intérêt à accompagner techniquement, financièrement et organisationnellement tous ces petits producteurs agricoles pour entretenir cette agriculture périurbaine et la rendre plus

performante et durable. Elle est en effet une agriculture de proximité par sa localisation, offrant une diversité de produits agricoles de qualité et à prix accessible. Elle crée de l'emploi, contribue au paysage et dans une certaine mesure, elle peut être réhabilitée et valorisée comme une agriculture à composantes agroécologiques. C'est pourquoi elle doit être accompagnée par les politiques publiques et la société civile pour qu'elle contribue sensiblement à la dynamique socioéconomique tout en préservant les ressources naturelles du territoire de Moulay Idriss Zerhoun.

Références

Abdellaoui EH, 2005. *Pratiques agricoles et dynamiques sociotechniques : cas des éleveurs/agriculteurs de la commune rurale de Ben Smim Moyen Atlas - Maroc*. Thèse de Doctorat, Université Libre de Bruxelles, Belgique

El Abadi A, 2018. Les agriculteurs face aux effets de la dégradation des ressources naturelles : cas de la vallée Oued Khoumane - Moulay Driss Zerhoun. Projet de fin d'étude. Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès.

FAO, 1994. [Interactions entre le bétail et la productivité des sols au niveau de l'exploitation paysanne](#).

Figuié M, 2001. *La construction sociale d'un savoir sur la dégradation des ressources naturelles: le cas des pâturages dans les exploitations agricoles familiales de la commune de Silvânia au Brésil*. Thèse de doctorat. INAPG (AgroParisTech).

Gassert F, Luck M, Landis M, Reig P, Shiao T, 2016. *Aqueduct global maps 2.1: constructing decision-relevant global water risk indicators*.

GIEC, 2014. [Fifth Assessment Report - Impacts, Adaptation and Vulnerability](#).

INRA, 2002. [Analyse socio-économique des rôles de l'agriculture et conséquences en matière de politiques. Etude de cas-Maroc](#).

Locatelli B, 2010. [Local, global : intégrer atténuation et adaptation](#). Perspective, 3, CIRAD.

Mishra A, 2009. [La lutte contre la pauvreté commence avec les ressources naturelles](#), in: Regards sur la Terre, Annuels. Presses de Sciences Po, Paris, pp. 220–221.

Moussa AB, Chahlaoui A, Rour EH, Chahboune M., Aboukacem A, 2012. [Etude du changement de d'état des eaux de l'Oued Khoumane a la confluence avec les eaux thermales de la source Ain Hamma Moulay Idriss, Maroc](#). *Larhyss Journal* 11.

ONDH, 2015. *L'Etat de l'environnement du Maroc*. Maroc.

Zagdouni L, 1993. [Structures foncières et utilisation des terres dans les périmètres de Grande Hydraulique au Maroc : Cas de Doukkala](#), in: Etat de l'Agriculture En Méditerranée. Les Sols Dans La Région Méditerranéenne : Utilisation, Gestion et Perspectives d'évolution. *Cahiers Options Méditerranéennes*. Zaragoza : CIHEAM, pp. 207–218.



Apprendre la participation au contact des facilitateurs ? Partages de compétences et de posture au sein de l'administration agricole en Tunisie

**Meriem Jendoubi ¹, Emeline Hassenforder ^{2,3},
Guillaume Lestrelin ^{3,4}, Amar Imache⁵,
Housseem Braiki ^{2,6}, Audrey Barbe⁵**

¹ Observatrice pour projet Pacte, ² Cirad UMR
G-Eau, ³ INAT, ⁴ Cirad UMR Tetis, ⁵ Lisode,

⁶ Accord. Contact :

emeline.hassenforder@cirad.fr

Résumé

De plus en plus d'initiatives de développement rural au Maghreb affichent une volonté d'adopter des approches participatives. Or, pour les agents de l'administration, la mise en œuvre de ces approches implique souvent un changement de posture et l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques. Comme tous les agents ne peuvent pas être formés à la participation, bon nombre d'initiatives adoptent une stratégie reposant sur une hypothèse de partage de compétences et de posture entre un petit groupe d'agents de l'administration qui sont formés à la participation et leurs collègues. Cet article vise à analyser dans quelle mesure ce partage de compétences et de posture est effectif ou non dans le cas d'une démarche participative mise en œuvre sur un territoire rural en Tunisie. Notre analyse repose sur 12 entretiens individuels réalisés auprès d'agents de l'administration. Notre analyse montre qu'il y a eu un partage partiel entre les facilitateurs de la démarche et les agents de l'administration qui ont été impliqués. Les personnes interrogées ont notamment acquis des compétences sur les outils participatifs et pour l'une d'entre elles au moins un changement de posture est envisagé. On ne peut pas dire pour autant que leur implication dans la démarche, quel que soit son degré, ait changé leur vision sur la participation. Le partage de compétences et de posture pourrait être renforcé par une réflexion plus poussée sur la distribution des rôles et des responsabilités entre agents de l'administration lors de l'ingénierie de la démarche.

Mots clés : décentralisation, développement rural, territoire, savoir être, planification participative

Introduction

Sous l'impulsion des bailleurs de fonds et parfois des gouvernements eux-mêmes (en lien avec les politiques de décentralisation), de plus en plus d'initiatives de développement rural au Maghreb affichent une volonté d'adopter des approches participatives, c'est-à-dire d'impliquer différents acteurs dans la prise de décision et la planification. Une multiplicité d'acteurs peut être mobilisée, notamment pour identifier les problématiques territoriales prioritaires et les actions à mettre en œuvre. Ces acteurs incluent entre autres la population elle-même, dans toute sa diversité (agriculteurs, ouvriers, femmes au foyer ou travaillant à l'extérieur du foyer, chômeurs, jeunes, etc.), les acteurs de la société civile, les entreprises privées et l'administration. Au sein de l'administration, il s'agit souvent des acteurs habituellement impliqués dans le développement agricole et rural au niveau national, régional et local (agents des ministères concernés, agents de vulgarisation agricole, etc.).

Pour ces derniers, le passage d'une approche plutôt centralisée et « descendante » à une approche plus participative n'a rien de trivial. Elle implique souvent un changement de posture (c'est-à-dire d'une posture d'expert à une posture de « maïeuticien »), l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques, ainsi qu'un savoir être particulier (par exemple, une empathie envers les agriculteurs, la prise en considération des savoirs profanes au même titre que les savoirs experts, etc.) (Braiki et al. 2021). Cependant, pour des raisons à la fois budgétaires et de disponibilité, tous les agents de l'administration ne peuvent pas être formés à la mise en œuvre de démarches participatives.

Bon nombre d'initiatives adoptent donc une stratégie reposant sur une hypothèse de

partage de compétences et de posture : en d'autres termes, un petit groupe d'agents de l'administration sont formés à la participation et l'hypothèse est faite que ces derniers vont échanger avec leurs collègues, les impliquer dans la démarche participative, et que cet engagement va amener ces autres agents à un changement de vision et de discours, voire à un changement de pratiques dans leur métier.

Cet article vise à analyser dans quelle mesure ce partage de compétences et de posture est effectif ou non entre des agents de l'administration locale et régionale, dans le cas d'une démarche participative mise en œuvre sur un territoire rural en Tunisie.

L'article commence par donner une description détaillée du cas d'étude, à savoir une des équipes intervenant sur une zone d'un programme national (zone que nous garderons délibérément anonyme dans le but de pouvoir détailler le profil et la fonction des agents de l'administration concernés tout en préservant leur anonymat). L'article décrit ensuite la méthode employée pour analyser les partages de compétences et de posture éventuels entre les agents de l'administration impliqués. Notre analyse retrace de manière détaillée les trajectoires d'engagement de dix agents de l'administration à l'échelle locale et régionale et étudie en détail leurs motivations et l'évolution de leurs visions et de leurs postures. Les résultats de cette analyse sont ensuite présentés et discutés. L'article conclut en donnant quelques pistes sur les points clés pour l'élaboration d'une stratégie d'engagement visant à favoriser les changements de comportements et de postures.

Description du cas d'étude

La Tunisie illustre d'assez près les différentes tendances dépeintes en introduction. Des démarches participatives existent depuis longtemps, mais la Révolution a marqué une certaine libération de la parole et de la critique (De Rouck 2018). Ainsi depuis 2011 et avec l'appui de nombreux bailleurs internationaux, les pouvoirs publics ont cherché à répondre aux revendications de la population – en lien avec le manque de transparence de l'action publique et les inégalités de développement régional – en adoptant des approches plus participatives. Dans le secteur du développement rural, cette tendance s'est traduite par l'élaboration de stratégies et de programmes nationaux mettant en avant la participation locale et la concertation comme prérequis à l'investissement public.

Démarré en 2018 pour une période de six ans, le Programme d'adaptation au changement climatique des territoires ruraux vulnérables de Tunisie (PACTE) constitue une de ces initiatives, et répond en partie aux ambitions décentralisatrices du gouvernement tunisien. Le programme est piloté par le ministère de l'agriculture, avec l'appui de chercheurs tunisiens (Institut National Agronomique de Tunisie et Institut National de la Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts) et français (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement et Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement). Le programme est chargé, entre autres, de mettre en œuvre des démarches participatives pour l'aménagement du territoire dans six zones vulnérables de Tunisie, sélectionnées selon des critères de vulnérabilité socioéconomique et écologique et réparties sur cinq gouvernorats : Kairouan, le Kef, Sidi Bouzid, Siliana et Bizerte.

Pour chacune de ces zones, plusieurs agents de l'administration agricole régionale – rattachés au commissariat régional du développement agricole (CRDA) – et locale – rattachés aux cellules territoriales de vulgarisation (CTV) – ont été mobilisés pour mettre en œuvre les activités du programme (Figure 1). Tous ces agents sont des ingénieur.es ou technicien.ne.s spécialisés en hydraulique, génie rural ou économie agricole. Parmi eux, deux animateurs territoriaux, les Chargés d'Appui au Développement Rural (CADR), ont été sélectionnés au travers de négociations entre le ministère et les CRDA. Les critères de sélection étaient les suivants : capacités d'animation et de transfert de compétences reconnues, et engagement à ne pas demander de mutation avant deux ans, en échange de moyens, de formations et d'opportunités de progression de carrière. Ces animateurs ont été formés afin de mettre en œuvre les démarches participatives avec les populations tout en y engageant leurs collègues de l'administration afin de faire évoluer leurs visions et leurs discours vis-à-vis des populations locales et des approches participatives en général.

Le programme PACTE repose donc sur l'hypothèse d'un partage de compétences et de posture entre les CADR et les autres agents de l'administration. A ce titre, il constitue un cas pertinent pour répondre à l'objectif visé dans cet article. Entre 2018 et 2020, les CADR du programme PACTE ont bénéficié de 75 jours de formation portant à la fois sur les méthodes de diagnostic et de planification participative, la facilitation et la posture d'animateur territorial, ainsi que le suivi des activités et de la participation. On voit ici à quel point un tel engagement n'est pas envisageable pour l'ensemble des agents de l'administration, que ce soit d'un point de vue budgétaire ou de leur disponibilité.

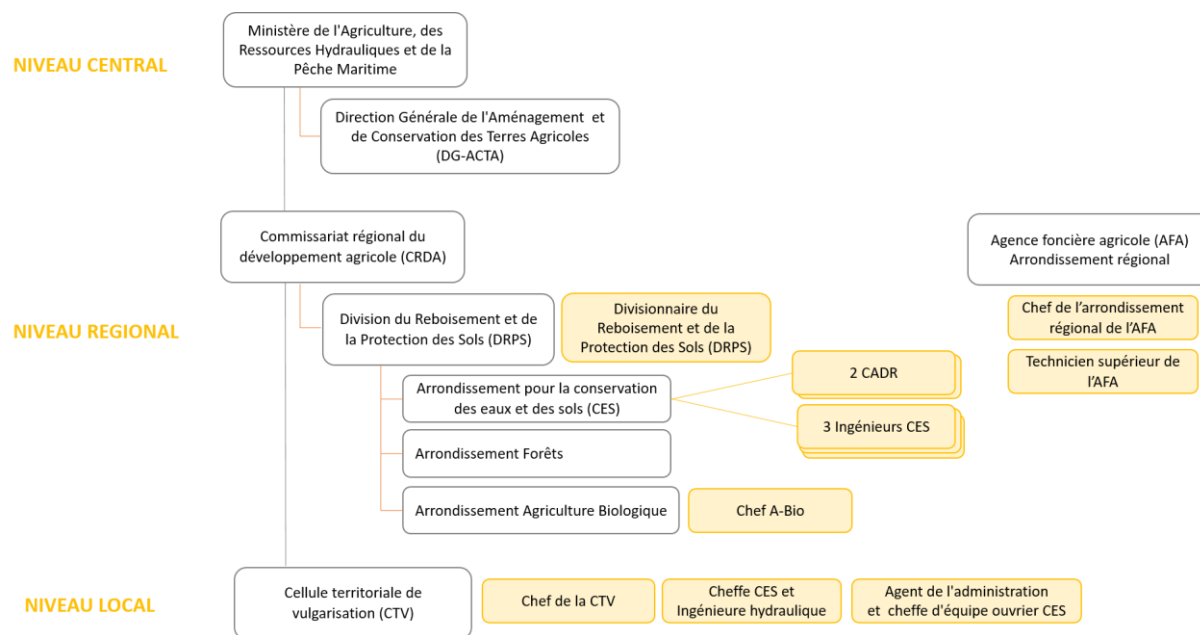


Figure 1. Position des 12 personnes interrogées dans l'administration (en orange), dont les Chargés d'Animation au Développement Rural (CADR)

En 2018, les CADR ont commencé à impliquer leurs collègues de l'administration en les emmenant rencontrer la population et faire des visites de terrain. De décembre 2018 jusqu'à novembre 2020, les CADR ont ensuite conçu puis mis en œuvre les démarches participatives sur leur zone d'intervention avec l'appui des partenaires du projet. Ces démarches participatives incluent 3 grandes étapes :

Une étape de **diagnostic** (décembre 2018 à mai 2019) au cours de laquelle les CADR ont organisé des entretiens individuels et collectifs et des ateliers participatifs avec les acteurs locaux afin d'identifier les principales caractéristiques de la zone et de lister les enjeux considérés comme prioritaires par les habitants. Plusieurs de leurs collègues du CRDA, du CTV et de l'Agence Foncière Agricole (AFA) ont accompagné les CADR sur le terrain pour cette étape.

Une étape de **planification** (mai 2019 – en cours en décembre 2020) dans le but de collecter des propositions d'actions auprès de

la population puis d'élaborer un plan d'aménagement territorial. Ce plan d'aménagement doit être élaboré par un comité de territoire, composé de représentants de la population locale, d'élus municipaux, d'acteurs de la société civile et du secteur privé, sur la base des propositions faites par la population. Au cours de cette étape, les agents de l'administration ont pu assister aux ateliers avec la population et analyser et commenter les propositions d'action faites par la population dans leur domaine d'expertise.

La dernière étape, de **mise en œuvre** (à partir de 2021) consiste en la traduction des plans d'action en investissements et la réalisation effective de ces derniers. Les agents de l'administration seront notamment impliqués dans la réalisation d'études de faisabilité des investissements ainsi que dans le suivi des réalisations (aménagement, actions de développement, etc.).

Dans la zone étudiée dans cet article, plus de 700 participants ont été impliqués dans les

étapes de préparation, de diagnostic et le début de la planification (collecte des propositions d'actions). L'étape de diagnostic a été réalisée à travers 436 entretiens individuels et collectifs, l'élaboration de cartes parlées et de récits de vie ainsi que de nombreuses visites de terrain. Le début de l'étape de planification a consisté en une série de 14 ateliers participatifs au cours desquels les habitants ont pu réagir sur les résultats du diagnostic, voter sur les enjeux qu'ils considéraient comme prioritaires pour leur territoire et remplir collectivement des fiches de proposition d'action. A l'issue de ces ateliers, 12 enjeux de développement ont été priorisés (Figure 2) et 1217 propositions d'action ont été collectées puis analysées. La démarche participative en était à cette étape lorsque les entretiens ont été réalisés dans le but d'écrire cet article.

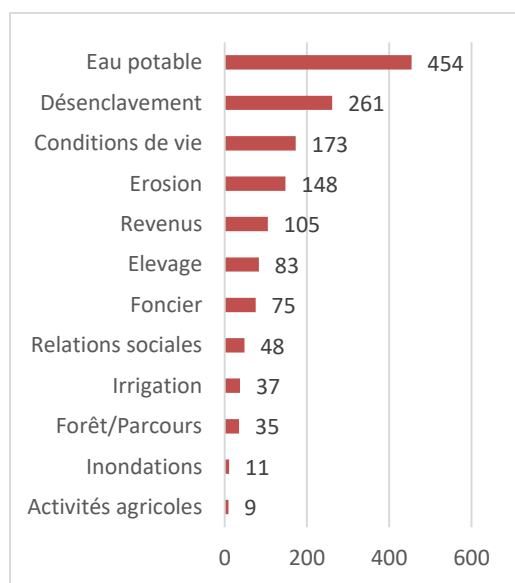


Figure 2. Enjeux de développement priorisés par la population dans la zone d'étude (les chiffres entre parenthèses sont le nombre de votes reçus pour chaque enjeu)

Présentation de la littérature

Il existe une vaste littérature sur l'évaluation des démarches participatives et de leurs effets (pour une revue succincte de la littérature, voir Rey-Valette et al. 2018). Néanmoins, cette littérature continue à déplorer le manque de mise en pratique des évaluations des démarches participatives, et en particulier de leurs impacts (Beuret et al. 2006). En s'intéressant aux compétences acquises par les agents de l'administration suite à leur implication dans une démarche participative et leurs contacts répétés avec les facilitateurs, notre article contribue à combler cette lacune.

Parmi les auteurs travaillant sur les effets des démarches participatives, plusieurs s'intéressent particulièrement aux effets relationnels engendrés par ces démarches. Beuret et Cadoret (2015), par exemple, identifient des effets sous la forme de capital mobilisable dans le futur. Parmi ces capitaux, figurent un capital organisationnel résultant de l'émergence de nouvelles proximités, et un capital pour l'action concertée issue de compétences, légitimités et références collectives nouvelles. Notre analyse s'inscrit dans la lignée de ces travaux en cherchant à outiller et à opérationnaliser ces réflexions.

Par ailleurs, les recherches sur l'animation et la facilitation invitent à s'interroger sur les rôles, les compétences et les postures des animateurs de démarches participatives, notamment leurs rôles de « traducteur » ou de « médiateur » dans la co-production de connaissances entre les différents acteurs (Richard-Ferroudji 2008; Akli 2015).

Un autre champ de recherche pertinent est la littérature sur les changements organisationnels qui étudie entre autres les modalités et les leviers de changements

individuels et collectifs au sein d'organisations. Les administrations que nous étudions ici (le CRDA, la CTV et l'AFA) sont des organisations et nous nous intéressons justement aux changements de leurs agents. Dans ce champ, les recherches sur la relationalité mettent en avant différentes méthodes qui permettent d'analyser les dynamiques relationnelles (Bradbury and Lichtenstein 2000). Parmi ces méthodes figurent les analyses de réseaux, dont nous nous sommes inspirés pour réaliser la méthodologie de notre article.

Enfin, deux autres champs de recherche nous paraissent particulièrement pertinents vis-à-vis des questions abordées dans cet article : l'apprentissage social et la littérature sur la recherche-action ou recherche-accompagnement. L'apprentissage social peut être défini comme un processus dans lequel des individus, ainsi que des unités sociales ou des communautés de pratique plus larges, ont changé leur compréhension d'un système, par le biais d'interactions et de processus sociaux entre les acteurs au sein de ce réseau social (Reed et al. 2010). Ces recherches sont donc particulièrement pertinentes pour aborder la question du partage de compétences abordé dans cet article. Elles nous invitent à clarifier quel type d'apprentissage a eu lieu, entre quels acteurs, quand et comment. C'est ce que nous cherchons à spécifier dans ce papier, sans pour cela entrer dans les débats théoriques autour de la notion même d'apprentissage social (voir notamment la série d'articles dans *Ecology & Society* sur ce sujet).

La recherche-accompagnement est également un champ pertinent dans la mesure où il s'intéresse aux postures et aux finalités de démarches d'accompagnement ayant des visées autonomisantes (Beauvais and Haudiquet 2012). Même si ces recherches portent essentiellement sur des accompagnements portés par des chercheurs plutôt que par des facilitateurs comme dans

notre cas, ces recherches nous enjoignent à avoir une certaine réflexivité qui est à l'origine même de notre volonté de réaliser la présente analyse. Elles nous enjoignent également à détailler et clarifier les limites de notre méthodologie (dans la partie suivante).

Méthode

Notre analyse repose sur 12 entretiens individuels réalisés auprès des CADR et agents de l'administration au début de la phase de planification (entre janvier et mars 2020). Parmi les 12 entretiens, deux étaient avec les CADR. Les dix autres entretiens ont été effectués avec des agents de l'administration aux échelles régionales et locales qui se sont impliqués dans la démarche participative. Leur fonction et position administrative est indiquée en orange dans la figure 1.

Les entretiens ont été réalisés par une observatrice originaire de la zone d'étude et chargée du suivi-évaluation de la participation dans le cadre du programme PACTE. A ce titre, l'observatrice a assisté à tous les ateliers participatifs PACTE afin de recenser les participants présents et de faire un compte-rendu des discussions et des débats qui ont eu lieu dans ces ateliers. Les entretiens ont été réalisés en arabe tunisien et ont fait l'objet d'un enregistrement audio. Ils ont ensuite été traduits et retranscrits en français par l'observatrice.

La grille d'entretien est composée de 3 parties qui correspondent à nos trois hypothèses de travail. Une première partie permet de préciser l'implication de la personne interrogée dans la démarche participative ainsi que ses relations avec les autres acteurs dans ce cadre. L'hypothèse sous-jacente est qu'un partage de compétences et de posture n'a pu avoir lieu que si 1/ la personne a pris part de manière

active dans la démarche participative et si 2/ elle a eu des contacts renforcés avec un ou plusieurs facilitateurs et/ou autres agents de l'administration qui ont pris part à la démarche. Cette première partie repose sur une cartographie d'acteurs faite par l'observatrice avec la personne interrogée (Figure 3).

La deuxième partie de la grille d'entretien aborde le point de vue de la personne interrogée sur les étapes passées du projet. L'hypothèse est que si la personne a été marquée par une approche ou une méthode spécifique, elle est plus susceptible de se l'approprier et de la réutiliser par la suite.

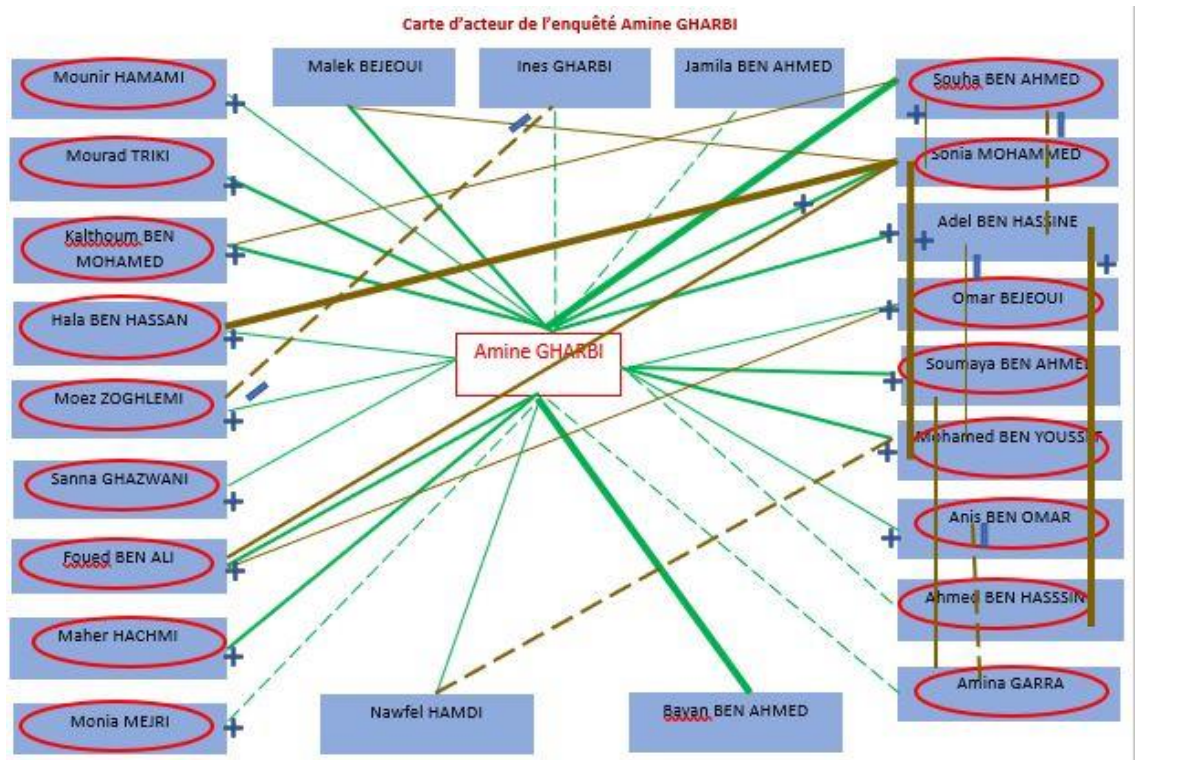
Enfin, la troisième partie pose ouvertement la question de ce que la personne a appris suite à sa participation dans la démarche PACTE et ce qu'elle compte reproduire ou réutiliser dans ses activités futures. L'entretien se termine en demandant à la personne de se positionner par rapport à la participation à travers une question fermée (*De manière générale, que pensez-vous du fait d'impliquer la population dans la création des Projets d'Aménagement et de Développement Intégré des Territoires ? Je ne vois pas l'intérêt / Je suis plutôt défavorable / Je suis plutôt favorable / Je pense qu'on devrait toujours faire comme ça / Je ne sais pas*) puis de commenter son choix. L'objectif est notamment de voir si la personne a changé ou non sa vision de fond sur la participation et de la lui faire expliciter.

Limites de la méthode employée

La méthodologie employée comporte plusieurs biais que nous avons cherché à limiter. Le premier biais est méthodologique. L'analyse d'évolutions de perceptions ou de relations repose généralement sur une comparaison ex-ante / ex-post qui n'a pas été possible ici, principalement pour des raisons liées à la disponibilité des personnes interrogées. Le fait de ne réaliser qu'un seul entretien induit des biais potentiels : la personne interrogée peut par exemple se tromper sur des dates, ou penser que des changements sont apparus au cours de la démarche alors qu'ils préexistaient. Pour limiter ce biais, l'observatrice a insisté au cours de l'entretien et de la cartographie d'acteur sur le fait que les relations mentionnées par la personne interrogée étaient liées seulement au programme PACTE, et en demandant à la personne interrogée de fournir des éléments concrets pour justifier ses affirmations.

Le deuxième biais est temporel : l'analyse issue des entretiens présente une image des changements induits par la démarche participative à un moment donné (c'est-à-dire, entre janvier et mars 2020). En aucun cas on ne peut en inférer les changements que la démarche pourrait induire à long terme.

Le troisième biais est lié à la traduction du tunisien au français, effectuée par l'observatrice. Ce biais est peu présent sur la cartographie d'acteurs. Pour le reste de l'entretien, une seconde traduction de contrôle a été effectuée par un tiers dès lors que des verbatims étaient utilisés.



Liens entre la personne enquêtée et les autres acteurs (en vert)

Liens entre les autres acteurs (en marron)

- Les personnes ont interagi à plusieurs occasions dans le cadre de PACTE
- Les personnes ont interagi à une occasion dans le cadre de PACTE
- Les personnes ont peu interagi (par exemple les personnes elles étaient dans le même atelier mais n'ont pas trop parlé ensemble)
- Personnes avec qui l'enquêté n'avait jamais interagi avant PACTE
- Amélioration de la relation entre les deux personnes au cours du programme Pacte
- Dégradation de la relation entre les deux personnes au cours du programme Pacte

Figure 3. Exemple de cartographie d'acteurs réalisée au cours d'un entretien (les noms ont été changés pour garder l'anonymat).

La cartographie est faite sur une feuille blanche. Le nom de la personne interrogée est inscrit au milieu. La personne mentionne les différentes personnes des administrations ou de la société civile avec qui elle a interagi dans le cadre de PACTE. Ces personnes sont inscrites autour. Le trait est en pointillé si les interactions entre les deux personnes étaient faibles (par exemple, les personnes étaient présentes à un même évènement mais n'ont que peu parlé ensemble). Le trait est plein si les personnes ont interagi à une occasion dans le cadre de PACTE. Le trait est épais si les personnes ont interagi à plusieurs occasions dans le cadre de PACTE. Le trait est très épais si les personnes ont beaucoup travaillé ensemble dans le cadre de PACTE. Il est ensuite demandé à l'enquêté d'entourer (en rouge) parmi les personnes listées ceux/celles avec qui il/elle n'avait jamais interagi avant ; puis de mettre un + ou un - sur le trait allant vers la personne si une interaction a augmenté, ou au contraire a diminué voire s'est interrompue depuis PACTE. Enfin, il est demandé à la personne interrogée de faire le même exercice afin de décrire ce qu'il/elle sait de l'évolution des relations entre les acteurs avec qui il/elle est en contact (sans que cette relation l'implique lui ou elle nécessairement).

Une autre limite est liée au nombre d'entretiens relativement restreint et au fait que les agents de l'administration n'ayant pas participé à la démarche n'ont pas été interrogés. Enfin, les personnes interrogées n'étaient pas forcément à l'aise avec le fait de mentionner des tensions ou un affaiblissement des relations avec d'autres acteurs. L'analyse ne mentionne donc que des tensions « ouvertes » évoquées spontanément par au moins deux acteurs.

Enfin, le fait que le programme PACTE constitue en partie une expérience de recherche-action et que, de ce fait, certains auteurs de cet article soient impliqués dans le cadrage de la démarche participative, la formation et l'accompagnement des CADR génère nécessairement un parti pris. Ce parti pris est cependant partiellement compensé par la mobilisation d'une observatrice extérieure au dispositif.

Résultats

Participation aux différentes étapes de la démarche

Afin de pouvoir comprendre l'impact de la démarche sur la personne interrogée, il faut d'abord clarifier le degré de participation des différentes personnes dans la démarche, autrement dit le nombre d'évènements auxquels ils/elles ont participé. Le Tableau 1 résume les éléments issus des entretiens et des listes de présence.

Les deux CADR étaient présents à toutes les étapes de la démarche. Parmi les dix autres personnes interrogées, trois ont été présentes tout au long de la démarche et ont assisté à la quasi-totalité des ateliers avec la population (agent de l'administration, cheffe de l'arrondissement de Conservation des Eaux et de Sols (CES) à la CTV, et technicien supérieur de l'AFA). Ce sont les agents de l'administration qui sont les plus présents sur le terrain habituellement, et qui ont été mobilisés pour renforcer l'équipe PACTE dans la mise en œuvre de la démarche participative. Ces trois personnes ont eu un rôle actif dans la démarche participative (organisation logistique des ateliers, rédaction de compte-rendu, réalisation d'entretiens et de cartes parlées de manière autonome, etc.).

Parmi ces trois personnes, l'analyse des entretiens montre que la manière dont ces acteurs ont été sollicités et le rôle qui leur a été donné dans la démarche a influencé leur motivation et leur engagement dans les étapes ultérieures. Par exemple, le fait de solliciter ces acteurs dès le début de la démarche pour leur connaissance des acteurs de la zone a valorisé leur rôle dans la démarche. De même, lorsqu'une responsabilité leur a été confiée dans la démarche participative, les personnes se sont senties valorisées, même si cela a créé un stress pour certains : « *Je me suis chargée de l'étape de vote [NDLR : pour prioriser les enjeux] et j'ai été la responsable de cette rubrique avec Mme X [...]. J'ai même ramené le travail chez moi à la maison pour préparer les posters des enjeux et de vote. Ceci a créé une nouvelle ambiance, un mélange d'un peu de tension, de stress, de responsabilité* ».

Tableau 1. Degré de participation des dix personnes interrogées dans la démarche PACTE (les deux CADR étaient présents à toutes les étapes)

Personnes interrogée	Etape de préparation/sensibilisation	Etape de diagnostic	Etape de planification	Formations
Divisionnaire du Reboisement et de la Protection des Sols	Cadrage du projet et choix des zones	Coordination de projet et gestion de l'équipe	2 sortie avec la coordination et la gestion de l'équipe	2 formations
Chef arrondissement Agriculture Biologique	1 sortie terrain	/	0 sortie de terrain	2 formations
Ingénieur arrondissement CES #1	Cadrage du projet et choix des zones	2 sorties de terrain	0 sortie	2 formations
Ingénieur arrondissement CES #2	/	/	1 atelier	/
Ingénieur arrondissement CES #3	Choix des zones	/	1 atelier	/
Chef CTV	Cadrage du projet et choix des zones + mise en contact avec la population	Quelques sorties de terrain	7 ateliers	3 formations organisées sur la zone
Cheffe CES et ingénieure hydraulique à la CTV	4-5 sorties de terrain	2 ou 3 sorties terrain (entretiens avec les agriculteurs, cartes parlées)	Tous les ateliers (sauf 2)	2 formations organisées sur la zone
Agent de l'administration et cheffe d'équipe ouvrier CES à la CTV	7 sorties de terrain	3 sorties de terrain	Tous les ateliers	Aucune formations
Chef de l'arrondissement régional de l'AFA	Quelques sorties de terrain	Quelques sorties de terrain	2 ateliers	2 formations organisées sur la zone
Technicien supérieur de l'AFA	Toutes les sorties terrain	4 ou 5 sorties terrain (entretiens avec les agriculteurs, cartes parlées)	Tous les ateliers	1 formation

A l'inverse, une personne a mal vécu le fait qu'on ne la laisse pas animer seule la réalisation de la carte parlée¹⁶ alors qu'elle se sentait en compétence de le faire après avoir participé à la plupart des sorties terrain précédentes : « *Finallyment je suis une ingénieure et j'ai compris le déroulement de travail et d'ailleurs ceci nous aurait fait gagner plus de temps, mais les CADR ne m'ont pas donné la permission de faire le diagnostic seule. Peut-être que c'est une responsabilité pour les CADR, bon je comprends mais à la limite [le CADR] aurait pu me contrôler pour qu'elle se rassure.* ». Une autre personne a mal vécu le fait que les CADR lui demandent de ne pas intervenir lors des événements participatifs pour ne pas influencer les agriculteurs.

Quatre personnes ont participé aux étapes initiales de la démarche (cadrage du projet et choix des zones notamment) mais ont moins participé par la suite. Il s'agit notamment du Divisionnaire du Reboisement et de la Protection des Sols (DRPS) et du chef CTV qui ont participé au montage mais dont le rôle s'est ensuite limité à envoyer leurs équipes sur le terrain. Deux autres personnes (Chef d'arrondissement agriculture biologique et Ingénieur de l'arrondissement CES) ont plutôt contribué pour leur expertise, respectivement sur le développement de l'agriculture biologique et sur des études techniques pour le curage d'un oued et le suivi des études et des travaux de création d'un lac collinaire. Ils n'ont ensuite plus été sollicités par les CADR dans les étapes suivantes. Enfin, le chef de l'arrondissement régional de l'AFA a participé de manière régulière à chaque étape du projet sans toutefois être présent lors de tous les événements participatifs.

Evolution des réseaux relationnels professionnels entre les acteurs

Les personnes interrogées se connaissaient déjà avant le démarrage du programme PACTE. En particulier, les CADR travaillaient déjà de manière régulière avec des agents du CTV et de l'AFA. Cependant, les activités de mise en place du programme PACTE ont fortement contribué à rassembler les différents acteurs, à l'occasion des travaux de terrain et de leur préparation au bureau notamment. Ainsi, la mise en œuvre de la démarche participative a engendré un certain nombre de changements dans les réseaux relationnels professionnels des personnes interrogées.

L'analyse qui suit est basée sur la lecture et la comparaison des 12 cartographies d'acteurs réalisées lors des entretiens.

1- Une relation consolidée entre les deux facilitatrices

La relation qui s'est la plus fortement renforcée au cours du projet est celle entre les deux CADR, qui étaient les principales animatrices de la démarche participative. Malgré le fait qu'elles appartenaient au même arrondissement (CES) et que leurs bureaux étaient proches, elles avaient peu d'interactions avant PACTE. Le fait de participer aux formations ensemble, ainsi que de faire le diagnostic territorial et d'animer les restitutions avec la population conjointement a fortement consolidé leurs relations mutuelles, aussi bien sur le plan professionnel que personnel.

¹⁶ La carte parlée est un outil participatif qui consiste à faire dessiner par les participants leurs représentations du territoire

2- Vers l'ouverture à d'autres réseaux d'acteurs

Le deuxième type de relations qui s'est fortement renforcé au cours du projet est entre les CADR et les agents d'autres administrations, notamment l'AFA, ainsi qu'avec les agents du CRDA provenant d'autres arrondissements. Ces relations ont toutes été évoquées à la fois par les CADR eux-mêmes et par les agents concernés. Ces interactions ont toutes résulté d'une sollicitation de la part d'un CADR envers ces acteurs pour qu'ils partagent leur expertise et leur connaissance de la zone et des acteurs.

Par exemple, les CADR ont impliqué l'ingénieur arrondissement CES pour vérifier l'existence d'un forage et vérifier la viabilité d'une étude eau potable réalisée par un agriculteur dans un douar. Leur collègue de l'arrondissement agriculture biologique a été invité au cours de l'étape préparatoire pour introduire les CADR auprès de la population locale. Deux agents de l'AFA ont également contribué à diffuser les photos du travail de terrain sur les réseaux sociaux, outre leur participation à des formations organisées dans le cadre du projet. Enfin, les relations se sont également sensiblement renforcées entre les CADR et le chef CTV, un des principaux relais pour l'organisation des activités au sein de la zone d'intervention.

3-Vers une relation décentralisée

La plupart des nouvelles relations que les enquêtés ont dit avoir créées dans le cadre de la démarche participative sont des relations multi-niveaux, c'est-à-dire avec des acteurs provenant soit du niveau central (ex. DG-ACTA¹⁷, Institut National d'Agronomie de Tunis, Institut National de Recherche en Génie Rural Eaux et Forêts, CIRAD, France Agrimer,

consultants) soit du niveau local (maire, ouvriers du CTV).

Cela est sans surprise lorsqu'il s'agit de personnes ne faisant pas partie du paysage institutionnel sur l'aménagement du territoire avant PACTE (par exemple, chercheurs ou consultants internationaux). Mais lorsque ce sont des personnes qui en font partie, comme par exemple les responsables du projet au niveau de la DG-ACTA ou les chefs CTV, cela montre que la démarche a contribué à créer des relations directes entre des acteurs du niveau régional et des acteurs du niveau central ou local qui n'existaient pas auparavant. Sur ce plan, la démarche participative est en phase avec ses ambitions de décentralisation.

4 - L'apparition de tensions et d'un sentiment d'inégalité

Tous les changements relationnels évoqués n'ont pas toujours été dans le sens d'une amélioration. Certaines relations professionnelles entre les CADR et certains de leurs collègues ont quasiment disparu du jour au lendemain du fait que les CADR travaillent à plein temps sur le programme PACTE et plus sur d'autres projets communs. Une collègue de l'arrondissement CES mentionne « *ma relation avec [les CADR] a diminué depuis PACTE, auparavant j'étais dans le même bureau que Madame X du coup il avait plus de contact entre nous, avec Madame Y aussi on faisait avant le suivi des projets ensemble, des sorties terrains aussi, mais maintenant elles sont devenues dédiées à 100% pour le PACTE alors que moi je suis restée dans mon travail classique* ».

Enfin, l'attribution du rôle d'animation de la démarche participative aux CADR a créé des tensions et des inégalités avec certains de leurs

¹⁷ Direction Générale de l'Aménagement et de Conservation des Terres Agricoles

collègues du CRDA. Comme précisé plus haut, ces attributions ont été décidées dans le cadre d'une négociation directe entre le ministère et la hiérarchie du CRDA. En l'absence de débats internes au niveau régional, l'animation de PACTE est vue comme une promotion directe pour les CADR au sein de leur administration, notamment le fait de participer à des formations, qui leur permet par la suite de changer de grade.

Un agent du CRDA témoigne : *« quand je demande pourquoi je n'assiste pas à des formations, ils me répondent que je n'ai pas besoin d'être formé ; au contraire c'est moi qui dois former les gens. Par contre je trouve que la participation aux formations est très importante pour appuyer nos dossiers pour l'amélioration des grades »*. Cela est renforcé par le fait que le programme PACTE donne accès à des ressources de travail auxquels leurs collègues n'ont pas toujours accès (imprimantes, voiture, tablettes). Cela crée par moment des inégalités, notamment avec certains collègues à qui le DRPS a demandé d'appuyer le travail de PACTE mais qui ne bénéficient pas forcément des mêmes avantages que les CADR.

Appréciation du changement de posture des CADR

L'agent de l'administration à la CTV interrogé témoigne : *« j'ai aimé cette étape [de sensibilisation] et la chose que j'ai beaucoup apprécié est que lorsque l'équipe [CADR] parle avec les gens, ils ne leur font pas sentir qu'ils sont réellement des agents de l'administration ou des responsables, il n'y a pas de relation verticale en fait, si nous rencontrons un agriculteur assis par terre et bien on s'assoit avec lui par terre aussi. Il faut noter que l'agriculteur aime ces comportements et il aime qu'on soit proche de lui, ceci instaure de la confiance entre nous. Aussi, quand on lui rend*

visite dans sa maison et qu'il nous permet d'entrer dans son douar et son intimité, l'agriculteur se sent responsable et engagé, et d'ailleurs, Mme X [CADR] à travers ses paroles et son discours met l'agriculteur au centre du projet et au centre des responsabilités. [...] Ce que j'apprécie dans PACTE est le travail de groupe ; tout le monde est au même niveau, pas de responsable, pas de relation verticale, tout le monde aide et travaille, pas de chef, pas d'expert, pas de spécialiste ».

Ce changement de posture des CADR est confirmé par le DRPS : *« la meilleure chose pour moi dans PACTE est la formation qu'on a gagnée, en effet, les agents de l'administration savent parler avec les agriculteurs, et maîtrisent ces discussions facilement [...] Aussi je peux dire que grâce à PACTE le travail de l'équipe devient plus apprécié ; il ne faut pas nier qu'il y a certaines relations [entre les CADR et les agriculteurs] qui ont évolué depuis PACTE »*.

L'agent de l'administration à la CTV ne fait pas que constater ce changement de posture pour les CADR ; elle considère que c'est également un apprentissage pour elle : *« une des choses que j'ai apprises est à être plus silencieuse et attentive et à laisser l'agriculteur s'exprimer et parler ; je m'étais habituée à parler [sans trop écouter] dans mon travail avec l'administration »*. Nous n'avons pas pu constater par la suite si ce changement de posture s'était effectivement traduit en actes dans son travail quotidien car cela était hors du champ de la présente analyse.

Apprentissages sur les outils et la démarche participative

La carte parlée a été unanimement mentionnée par les personnes qui ont participé au diagnostic comme un bon outil pour mettre les acteurs locaux au cœur du programme en les faisant s'exprimer. L'agent de

l'administration à la CTV mentionne : « une chose qui m'a beaucoup marquée est l'élaboration de la carte parlée avec la population ; j'ai vu qu'elle a instauré un grand climat de confiance entre la population et l'équipe ou encore entre la population et l'administration. Car souvent les gens ont une idée fausse de l'administration ». Deux personnes ont dit vouloir la réutiliser à l'avenir. Le technicien de l'AFA précise : « je vais réutiliser la carte parlée dans le futur parce que je trouve qu'elle facilite le travail ; donc je vais dessiner tout le henchir [lieu où sont situées des terres agraires] dans le futur avec l'agriculteur et je lui demanderai de me dessiner les pistes ou les zones où le remembrement doit avoir lieu ».

Les visites porte-à-porte et les entretiens ouverts ont également été perçus par les enquêtés comme un bon outil pour rompre avec la relation verticale existante entre l'administration et les populations locales. Le vote sur les enjeux et le transect ont été plus controversés. La cheffe CES à la CTV précise « pour l'outil du vote sur enjeux [...] je n'ai pas compris son utilité exactement, même si lors des ateliers de restitution, j'ai été chargée du vote et de l'expliquer aux participants ». Par contre l'agent de l'administration à la CTV indique : « le vote, au début je ne l'ai pas compris et je l'ai trouvé inutile, mais quand c'est devenu plus organisé et quand j'ai demandé aussi à Mme X [CADR] de m'expliquer son déroulement, j'ai mieux compris les choses ».

En parallèle, cinq enquêtés (Chef de l'AFA, Ingénieur CES #1, agent de l'administration à la CTV, cheffe CES à la CTV et DRPS) pointent le temps et les ressources humaines nécessaires à une telle démarche participative comme un facteur limitant leur potentielle réutilisation future. Le DRPS affirme ainsi : « je remobiliserai la même méthodologie ou presque dans un autre projet ; pour le discours PACTE et les

visites de terrain, je vais les réutiliser mais de façon différente, en fait j'ai deux contraintes qui sont les personnes et le temps, la démarche est très gourmande en personnes et en temps ».

Trois enquêtés expliquent également que malgré leur enthousiasme pour la participation et certains outils participatifs, la mise en œuvre de démarches participatives est limitée par des contraintes budgétaires et procédurales : « ce n'est pas évident d'impliquer les agriculteurs dans n'importe quel projet, notamment dans notre travail hors projet, qui est limité par un budget précis et fixe, [...] le travail est encadré par des lois bien précises, ce n'est pas évident de changer le déroulement demandé » (agent de l'administration à la CTV). Le chef de l'AFA en témoigne également : « je ne pense pas que PACTE va changer beaucoup de choses dans nos pratiques parce que tout simplement, nous en tant qu'AFA, notre travail est régi par une loi et sous le contrôle du JORT (Journal Officiel de la République Tunisienne) donc on n'a pas le droit de changer ».

Diversité des points de vue et dissonance cognitive

Dans cette dernière section, nous souhaitons illustrer la diversité des points de vue des agents de l'administration qui ont participé à la démarche en prenant l'exemple de quatre d'entre eux. Nous avons choisi ces quatre témoignages pour la diversité de leur degré de participation à la démarche et leurs points de vue différenciés sur la participation (cf. Tableau 2).

Tableau 2. Diversité de quatre témoignages

	Chef CTV	Technicien de l'AFA	Cheffe CES CTV	Ingénieur CES #1
Point de vue sur la participation	Je ne vois pas l'intérêt	Je suis plutôt défavorable	Je suis plutôt favorable	Je pense qu'on devrait toujours faire comme ça
Degré de participation à la démarche	Cadrage et diagnostic	Presque tout	Presque tout	Cadrage et diagnostic
Proximité avec les agriculteurs dans le travail quotidien (évaluation par l'observatrice)	++	++	++	/

Trois de ces personnes (Chef CTV, Technicien de l'AFA et Cheffe CES à la CTV) connaissent bien la population de par leurs déplacements fréquents sur le terrain dans leur travail quotidien. Tous les trois témoignent que des participants sont venus les voir pour les questionner sur la crédibilité du programme PACTE. Un participant est même venu voir le chef CTV au cours de son entretien avec l'observatrice pour l'interroger sur l'avancement du programme PACTE et partager avec lui sa peur quant à la crédibilité du programme, en terminant par « nous on te connaît toi et on a confiance en toi ». Cela témoigne de l'importance de l'engagement des agents de terrain dans la démarche. Le chef CTV témoigne lui-même de cette proximité : « même si je ne me suis pas déplacé avec l'équipe sur le terrain, dans chaque zone j'ai mes éclaireurs qui m'informent de ce qui se passe dans leur douar. »

En parallèle, le Chef CTV s'est dit globalement défavorable à l'implication de la population dans la production de plans d'aménagement, malgré le fait qu'il ait été « impressionné par le processus PACTE, parce que c'est un nouveau concept et je trouve que n'est pas facile de

l'accepter de la part de l'agriculteur ». Il dit également vouloir réutiliser certains outils avec des agriculteurs « *il y a plein de choses que je pense reproduire, telles que la carte parlée, je la vois très importante comme étant un argument des paroles de l'agriculteurs [...] tous ces outils sont impeccables pour moi* » mais il considère que les propositions d'action devraient être principalement faites par des experts : « *je suis favorable quant à la participation de l'agriculteur dans le processus, mais je suis défavorable quant à la manière de prendre leurs propositions sans les discuter et les décortiquer. Car je ne crois pas que l'agriculteur soit qualifié techniquement et scientifiquement pour donner tant d'idées et de propositions. Donc je trouve qu'il faut faire intervenir les spécialistes en la matière et les experts.* ». Il ajoute : « *je trouve que le problème réside dans la mentalité des agriculteurs, ils se sont habitués à des choses prêtes et sans réflexion* ».

Le technicien de l'AFA s'est également dit plutôt défavorable à la participation. « *Je trouve que c'est inutile d'impliquer l'agriculteur, parce que c'est une question de mentalité et ce n'est pas évident de la*

changer ». Une autre citation du technicien montre une incompréhension sur l'ambition de la démarche, qui est de déterminer les actions à financer à travers la démarche participative, et non au préalable: « *si je demande aux CADR de me dire comment le budget sera financé et dans quelles actions exactement, je te jure que les CADR ne savent pas. [...] même quand les agriculteurs leur demandent au cours de la sensibilisation 'ce projet qu'est-ce qu'il finance?', les CADR ne répondent pas exactement, je trouve que ceci est un point faible, moi par exemple en tant qu'AFA je sais, je vais faire le remembrement et l'ouverture des pistes* ». On voit ici que malgré sa forte implication dans la démarche, sa proximité avec les agriculteurs et ses contacts rapprochés avec les CADR, cette personne a toujours une posture défavorable vis-à-vis de la participation, ce qui invalide une de nos hypothèses initiales.

L'ingénieur CES #1 partage cette incompréhension sur le fondement de l'approche : « *je vois que le projet est orienté plus vers la recherche que vers le développement, parce que les actions qui seront financées au final sont très claires (pistes, eaux et ainsi de suite), ça ne nécessite pas autant de temps consacré pour le diagnostic ou autant de détails* ». Néanmoins, il s'est dit extrêmement favorable à l'implication de la population dans la planification, tant que les savoirs profanes et experts sont tous deux mis à contribution : « *je trouve que les agriculteurs sont les seuls à même de créer leurs plans mais [...] la vision technique ne doit pas être absente, on doit toujours exploiter les savoirs de l'agriculteur avec ce qu'on a comme savoir [expert] pour aboutir à un plan d'aménagement rationnel, mais l'agriculteur est toujours le plus important* ». Il ajoute « *d'après mon expérience, dans le cas des lacs collinaires, les actions qui marchent sont celles où l'agriculteur rend visite au CRDA et fait sa*

demande de création de lac. Après les spécialistes font la prospection technique et s'ils la trouvent favorable, ils continuent. Je vois que toutes les actions qui ont réussi ont impliqué forcément l'agriculteur ». Cela traduit une certaine incompréhension, car comment laisser les agriculteurs produire des plans tout en ayant déterminé les actions à financer à l'avance ?

Enfin, selon la cheffe CES à la CTV, les propositions d'actions devraient être faites par des experts, même si elle se dit plutôt favorable à l'implication de la population dans la planification à l'étape de diagnostic : « *Le fait d'impliquer la population dans la planification est très important, je suis plutôt favorable mais ça reste relatif. Autrement dit si le projet demande l'intervention des agriculteurs et leurs opinions et propositions, je le fais, sinon je peux établir [le plan] seule avec les spécialistes du domaine* », là encore témoignant d'une certaine incompréhension. Elle précise : « *je trouve les fiches actions [...] inutiles pour le projet parce que, d'une part, tu vas trouver des fiches différentes en terme de contenu ou en termes d'objectif, car chaque agriculteur a sa perception selon son besoin et, d'autre part, le détail de la fiche (qui, comment, pourquoi, les ressources, les bénéficiaires...) [...] est le travail des techniciens et des ingénieurs et non pas des agriculteurs [...]. Au final, j'apprécie énormément la participation de la population dans la sensibilisation, le diagnostic et la restitution de diagnostic mais pour les propositions d'action et leurs détails, il vaut mieux faire intervenir les spécialistes de chaque domaine. En fait, il ne faut pas laisser l'agriculteur dominer par ses paroles sinon après ça va poser des problèmes si on ne réalise pas les actions qu'il a proposées. Je trouve du coup qu'il faut impliquer l'agriculteur dans les deux premières étapes mais pour la 3ème c'est bien de le laisser s'enrichir de nous en tant que spécialistes et de ne pas lui donner toute la responsabilité* ».

Discussion

Notre analyse montre qu'il y a eu un partage partiel entre les facilitateurs de la démarche et les agents de l'administration qui ont été impliqués. Les personnes interrogées ont notamment acquis des compétences sur les outils participatifs et pour l'une d'entre elles au moins (l'agent de l'administration à la CTV) un changement de posture est envisagé (lorsqu'elle dit avoir appris à « être plus silencieuse et attentive et à laisser l'agriculteur s'exprimer et parler »). On ne peut pas dire pour autant que leur implication dans la démarche, quelque-soit son degré, ait changé leur vision sur la participation. Notre analyse met en avant au contraire des points de vue contrastés sur la participation, certains y étant favorables tout en montrant une incompréhension pour les fondements de la démarche (voir les témoignages de l'ingénieur CES #1 et de la cheffe CES à la CTV dans la section précédente), d'autres au contraire y étant opposés tout en montrant un enthousiasme ouvert pour l'approche PACTE (comme c'est le cas du Chef CTV qui se dit défavorable vis-à-vis de la participation tout en étant « *impressionné par le processus PACTE* »).

En termes opérationnels, notre analyse met en avant plusieurs points auxquels il convient d'être attentif lors de la mise en place d'une démarche participative :

Dans la mesure où la manière dont les agents de l'administration sont sollicités et le rôle qui leur est donné dans la démarche influencent leur motivation et leur participation dans les étapes ultérieures, il est important : (i) que l'invitation à participer soit faite de manière transparente pour expliquer qui est invité, à quoi et pourquoi, (ii) que les partenaires soient invités ou a minima informés relativement tôt dans la démarche, et (iii) que leur rôle et leur

expertise y soient valorisés et calibrés en fonction de leurs attentes.

L'attribution d'un nouveau rôle et de nouvelles ressources au sein d'une administration (ici le rôle d'animateur territorial ayant accès à une imprimante, une voiture, une tablette...) peut créer des perceptions d'inégalités et des tensions avec certains de leurs collègues. Cela renforce l'importance d'expliquer pourquoi ces rôles ont été répartis comme tel et de faire participer également les collègues dans la démarche participative.

Enfin, l'articulation entre la démarche participative et l'expertise doit être bien réfléchie et planifiée afin de valoriser au mieux à la fois les apports des populations locales et ceux des experts.

Conclusion

Ces éléments illustrent que le partage de compétences et de posture pourrait être renforcé par une réflexion plus poussée sur la distribution des rôles et des responsabilités aux agents de l'administration, porteurs des savoirs experts, lors de l'ingénierie de la démarche. Notre analyse ne permet pas en l'état de savoir si les apprentissages et le changement de posture envisagé par ces acteurs suite à leur implication vont donner lieu ou non à des changements concrets dans leurs prises de décisions et leurs actions futures. Il serait un peu hasardeux de faire des hypothèses sur la durabilité de ces changements à ce stade. La réalisation d'une seconde série d'entretiens à la fin de la démarche voire quelques années après sera nécessaire pour avoir une base pertinente d'évaluation des changements induits par un tel processus. Néanmoins, nous avons observé que les CADR ont commencé à appliquer cette démarche participative et leur posture de

facilitation dans d'autres projets régionaux de développement. Une des CADR a commencé un mastère professionnel à distance sur le développement et la gouvernance territoriale pour approfondir les acquis de PACTE. Ces éléments nous rendent confiants sur la durabilité de ces changements pour les CADR au moins. Pour les autres acteurs, une seconde série d'entretiens sera nécessaire dans le futur pour approfondir l'effet transformatif de leurs apprentissages.

Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre du PACTE, un programme financé par l'Agence Française pour le Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le programme est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Aménagement et de Conservation des Terres Agricoles (DG-ACTA) au sein du Ministère de l'Agriculture Tunisien, avec l'appui du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) et de l'Institut National de Recherches en Génie Rural, Eaux et Forêts (INRGREF).

Les auteurs remercient tous les partenaires du programme PACTE et, en particulier, les Chargés d'Appui au Développement Rural (CADR) : Houria AMRI, Hajer ARFA, Ali BAYAR, Anissa BEN HASSINE, Rouhia FERCHICHI, Kamel GHANMI, Fathi HADDEJI, Khadija HARBAOUI, Noura MESSAOUDI et Ezzeddine ZOUARI.

Références

Akli A, 2015. [Les animateurs de projets de développement rural en Algérie : l'idéal désenchanté de la participation villageoise.](#) *Alternatives Rurales*, 3.

Beauvais M, Haudiquet A, 2012. [La recherche-accompagnement : des postures en retrait pour des visées autonomisantes.](#) *Pensée plurielle*, 2: 165–174.

Beuret, JE, Cadoret A, 2015. [La participation citoyenne à l'action publique : construire des décisions ou un capital pour l'action ?](#) *Revue canadienne des sciences régionales*, 38: 21–28.

Beuret JE, Dufourmantelle N, Beltrando V, 2006. *L'évaluation des processus de concertation. RELIEF, Une démarche, des outils.* Ministère de l'écologie et du développement Durable. Paris: La Documentation française.

Bradbury H, Lichtenstein, BMB. 2000. [Relationality in Organizational Research: Exploring The Space Between.](#) *Organization Science*, 11: 551–564.

Braiki H, Lestrelin G, Morardet S, Younsi S, Hassenforder E, Imache A, Barbe A, Ben Hassine A, et al. 2021. La facilitation territoriale, un métier à développer et à défendre : retour d'expérience sur une démarche de grande ampleur en Tunisie. *Sciences Eaux et Territoires*.

Reed MS, Evely C, Cundill G, Fazey I, Glass, Laing A, Newig JH, Parrish B, et al. 2010. [What is social learning?](#) *Ecology and Society* 15: r1.

Rey-Valette H., Beuret JE, Richard-Ferroudji A, 2018. [Des indicateurs pour identifier les effets des démarches participatives : Application au cas du département du Gard.](#) *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5 : 32.

Richard-Ferroudji A, 2008. [L'animateur de bassin versant: Insuffler vie à une communauté de l'eau.](#) *Cosmopolitiques* 17.

De Rouck L., 2018. [Tunisie post-révolutionnaire : de l'effervescence démocratique à la désillusion ? L'« exception tunisienne » vue par les Tunisiens.](#) *Université catholique de Louvain*.



Actions de développement proposées par des habitants d'une zone rurale en Tunisie : entre des demandes individuelles et le pari d'actions collectives

Khadija Harbaoui ¹, Ezzdine Hamrouni ¹, Hassen Ouilhezi ¹, Zoubair Aouadi ², Nicolas Faysse ^{3,4}, Nadhira Benaissa ⁴, Safouane Mouelhi ⁵, Sihem Jebari ⁵, Housseem Braiki ⁶, Sylvie Morardet ⁷, Soumaya Younsi ⁴, Guillaume Lestrelin ^{8,4}, Emeline Hassenforder ^{3,4}, Crystèle Leauthaud ³, Xavier Augusseau ⁸, Jean-Yves Jamin ³, Julien Burte ³

¹ Commissariat Régional au Développement Agricole du Kef, ² Agence Foncière Agricole du Kef, ³ Cirad, UMR G-Eau, ⁴ INAT, ⁵ INRGREF, ⁶ Accord, ⁷ INRAE, ⁸ Cirad, UMR Tetis. Contact : khadijharbaoui@yahoo.fr

Résumé

En Tunisie, des politiques récentes cherchent à mettre en place une participation effective des populations rurales à la formulation de plans territoriaux de développement intégrant des dimensions économiques, sociales et environnementales. Le programme PACTE expérimente une démarche pilote pour mettre en œuvre cette participation dans six zones rurales, grâce à la constitution de comités de territoire. Pour préparer le travail de chaque comité, des habitants ont participé à la réalisation d'un diagnostic de leur territoire pour identifier les principaux enjeux de développement. Ensuite, ils ont formulé des propositions d'action pour répondre à ces enjeux, verbalement lors d'ateliers et, en dehors des ateliers, en utilisant des fiches mises à leur disposition puis collectées. L'article analyse les actions proposées par des habitants d'une zone d'intervention située dans le gouvernorat du Kef. L'analyse porte sur : i) les finalités de ces actions, à savoir dans quelle mesure ces actions répondent aux enjeux identifiés ; et 2) les caractéristiques de ces actions, notamment leur dimension individuelle ou collective et leur degré d'innovation. L'analyse est basée sur les comptes rendus des ateliers, les fiches de propositions d'actions collectées, et des entretiens auprès de membres d'institutions publiques de développement. Les actions proposées par les habitants couvrent l'essentiel des enjeux identifiés au cours des ateliers. Parmi les fiches remplies, ces habitants donnent la priorité à des actions individuelles et génératrices de revenu et, en particulier, à des activités qu'ils pratiquent déjà. Lors des ateliers, les participants ont envisagé des actions plus diverses, parfois innovantes, et plus souvent de nature collective. L'analyse proposée ici a permis d'identifier des opportunités pour la production de connaissances communes entre les futurs membres des comités de territoire, et entre eux et les membres des institutions publiques de développement. Le projet PACTE constitue une expérience innovante de mise en œuvre d'une démarche participative à grande échelle pour le diagnostic territorial et la formulation de proposition d'action en zone rurale au Maghreb. La réflexion sur les méthodes et moyens à utiliser pour permettre cette participation est un chantier sur lequel il sera important de continuer à avancer dans les années à venir.

Mots clés : actions de développement, démarche participative, planification territoriale, Tunisie

Introduction

Les approches participatives pour le développement rural et agricole ont été promues en Tunisie depuis les années 1980. Cependant, durant de nombreuses années, la pratique a en fait été de promouvoir des cadres institutionnels dont les objectifs et le fonctionnement étaient avant tout fixés par l'État. Ce fut notamment le cas des Groupements de développement agricole - GDA (Canesse, 2011). Depuis la Révolution de 2011, les acteurs du développement rural et agricole en Tunisie mettent en avant l'objectif d'associer la population de façon effective aux prises de décision (Goehrs, 2017).

C'est notamment le cas du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, dans le cadre de la nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles définie par la DGACTA¹⁸ (DGACTA, 2017). Cette stratégie se propose d'associer les populations rurales à l'élaboration de plans de développement.

Il existe au Maghreb de nombreuses expériences de conception participative de plans ou projets de développement. Cependant, ces expériences sont souvent : 1) soit conduites autour d'une ou plusieurs thématiques préidentifiées, par exemple par les bailleurs de fond (El Jihad, 2010) ; 2) soit concernent des collectifs de petite taille (Sellika et al., 2016) ; 3) soit sont mises en œuvre en collaboration avec des organisations intermédiaires préexistantes et jouant un rôle de représentation des populations locales (Khaloun, 2013).

La conception des plans de développement telle que prévue par la DGACTA nécessite d'innover par rapport à ces expériences : 1) il

s'agit de ne pas présupposer de thématique mais de donner un rôle central aux enjeux définis par les habitants et à leurs propositions d'actions ; il s'agit de pouvoir toucher des zones relativement larges ; il s'agit enfin de commencer avant tout dans des zones rurales très pauvres, dans lesquelles il manque en général des organisations intermédiaires reconnues par les habitants comme légitimes pour les représenter.

Le programme PACTE¹⁹, piloté par le ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, se propose de développer et tester une démarche pour faire face à ces défis. Il expérimente une méthode innovante pour permettre une participation de l'ensemble des habitants de zones rurales à la formulation de plans de développement. Cette participation est entendue en termes de possibilité pour les habitants de présenter leurs idées mais aussi, à travers l'élection de membres de comités de territoire, de pouvoir influencer les décisions prises sur le contenu des futurs plans de développement.

De nombreuses analyses de ce type de dispositif participatif ont porté sur les conditions de la participation. Cependant, le potentiel des dispositifs participatifs peut également être analysé à l'aune des idées que la participation permet d'obtenir : en l'occurrence, quelles sont les propositions d'actions que les habitants formulent dans un dispositif cherchant à faire participer de façon large les habitants à la formulation d'action?

Différents travaux ont porté sur le résultat de ce type de dispositif participatif. Darré (2006) énonce qu'un accompagnement méthodologique adéquat permet une formulation des problèmes, et favorise l'émergence de solutions, souvent innovantes et collectives, permettant de résoudre ces

¹⁸ Direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles

¹⁹ [Programme d'adaptation au changement climatique des territoires ruraux de Tunisie](#)

problèmes. Cependant, certaines études ont montré que ces processus peuvent conduire à mettre en avant une logique d'adaptation à court terme plutôt qu'une résolution des problèmes sur le long terme (Bennett et al., 2016 ; Butler et al., 2016 ; Bourgeois et al., 2017.).

L'article se propose d'analyser les actions proposées par les habitants de la zone du Kef, une des six zones d'intervention du programme PACTE. Cette analyse répond à deux questions principales :

- Dans quelle mesure ces actions, proposent-elles des réponses aux enjeux que les habitants et d'autres acteurs identifient comme importants, et dans quelle mesure cherchent-elles à résoudre les problèmes ou à s'adapter aux contraintes présentes ?
- Dans quelle mesure ces réponses proposées sont-elles innovantes par rapport au contexte local, et dans quelle mesure les habitants les envisagent-ils de façon individuelle ou collective ?

Méthode

Programme PACTE

Sur chacune des six zones d'intervention du programme, des agents de l'administration ont été formés à l'approche participative concertée afin de jouer le rôle de facilitateur et d'accompagner les acteurs locaux à la mise en place d'un comité de territoire. Cette instance se composera de représentants des habitants, des autorités locales, de la société civile et du secteur privé. Ce comité sera en charge de la conception et du suivi-évaluation d'un plan de développement, ainsi que de l'animation du dialogue avec les citoyens (Noury et al., 2017).

Le programme PACTE inclut un budget pour la mise en œuvre de ces six plans territoriaux de développement. Le comité de territoire va veiller à la mise en œuvre des actions financées par le programme PACTE et cherchera aussi d'autres financements à l'échelle régionale dans le cadre de la décentralisation.

Les six zones choisies pour tester la démarche du programme PACTE sont situées dans les gouvernorats du Kef, de Siliana, de Bizerte, de Kairouan et de Sidi Bouzid. Ces zones ont été sélectionnées car se trouvant parmi les plus vulnérables du pays, en termes d'environnement (notamment l'érosion), de fragilité des activités économiques (due en particulier aux risques de sécheresse), et de pauvreté (méthode de sélection décrite dans IRAM-BICHE, 2015).

Les premières étapes du programme PACTE ont été principalement menées par des personnels du Commissariat régional au développement agricole (CRDA) du Kef, de l'Agence foncière agricole du Kef, des chercheurs d'instituts tunisiens (INAT, INRGREF) et d'instituts français (INRAE, Cirad), et un bureau d'étude (Lisode), avec un appui de la DGACTA. Les auteurs du présent article ont mis en œuvre ou accompagné la démarche décrite ici dans la zone d'intervention du Kef. L'analyse s'inscrit ainsi dans une démarche de réflexion des auteurs sur leurs pratiques dans le cadre de la mise en œuvre du programme PACTE.

Zone d'intervention du programme PACTE au Kef

La zone d'intervention du programme PACTE dans le gouvernorat du Kef se situe au niveau

des secteurs ²⁰ d'El Ksour et Ain Fdhil, appartenant à la délégation d'El Ksour (Figure 1). En 2012, l'Indice de développement régional de cette délégation était évalué à 0,171, la plaçant au 212^{ème} rang des 264 délégations de la Tunisie (GIZ, 2016 ; Boussida et al., 2018).

La zone d'intervention du programme PACTE, constituée d'un relief essentiellement collinaire (entre 500m et 830m d'altitude), s'étend sur une superficie de 21 260 ha, dont 5 300 ha de forêts, garrigues et maquis, 2 700 ha de parcours naturels, et 12 600 ha de terres agricoles en cultures annuelles (DGAFTA, 2015). La pluviométrie y est de l'ordre de 430 mm par an. Selon les statistiques nationales (Institut national de la statistique, 2004 et 2014), entre 2004 et 2014, le nombre d'habitants est resté stable dans le secteur d'El Ksour (partie sud-ouest de la zone d'intervention, Figure 1) mais a en revanche

diminué fortement, de 15%, dans le secteur d'Ain Fdhil (partie nord-est de la zone).

Dans le cadre du programme PACTE, la zone d'intervention a été divisée en 12 territoires de vie (Figure 1). Un territoire de vie est défini comme un « territoire au sein duquel une population donnée : (i) entretient des relations sociales soutenues, (ii) mène ses activités économiques au quotidien, (iii) partage un enjeu commun de gestion d'une ressource naturelle déterminée, et/ou est organisée en groupement, association ou organisation professionnelle » (DGAFTA, 2016).

Le territoire de vie est une échelle très locale, plus petite que l'unité territoriale dénommée « secteur ». Il englobe un ou plusieurs villages. Le nombre de ménages par territoire de vie varie dans la zone d'étude du Kef entre une vingtaine et une cinquantaine. La superficie de ces territoires de vie varie entre 200 et 2000 ha.

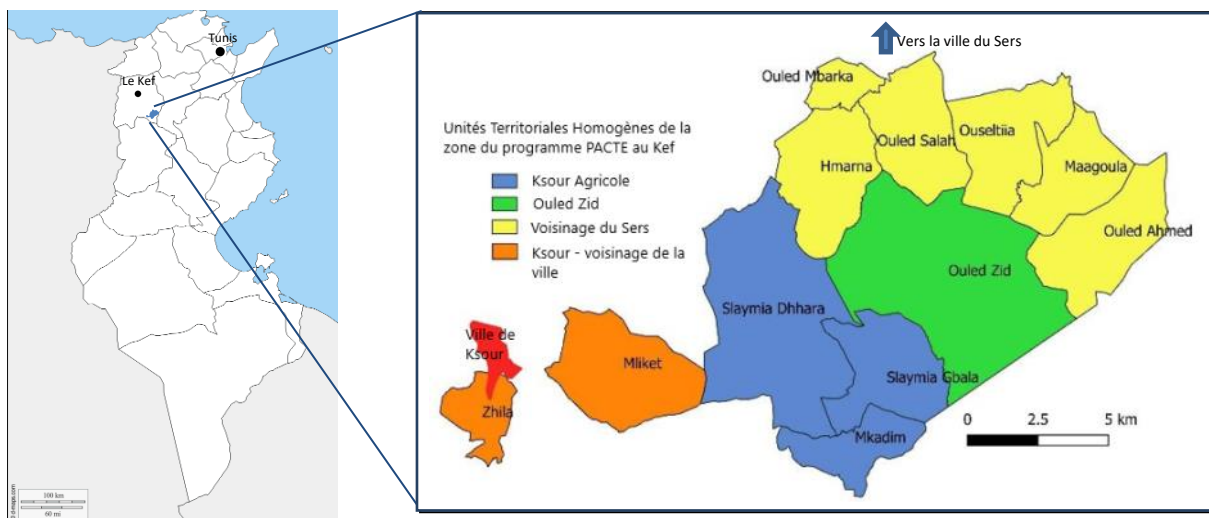


Figure 1. Zone du programme PACTE dans le gouvernorat du Kef (élaboration : K. Omrani, E. Hamrouni, H. Ouilhezi, Z. Aouadi et K. Harbaoui)

²⁰ Le découpage administratif en Tunisie est organisé en 24 gouvernorats, 264 délégations et 2073 secteurs (ou imadas).

Ces 12 territoires de vie ont été ensuite regroupés en quatre unités territoriales homogènes (Figure 1). Cette homogénéité est définie sur la base des caractéristiques naturelles, des infrastructures et de l'intensité des interactions entre habitants des différents territoires de vie. Au Kef, les critères retenus pour définir ces unités territoriales homogènes ont été : 1) le centre urbain où vont les habitants, ce qui détermine notamment l'accès au marché (pour les agriculteurs) et aux services de base (santé, éducation, etc.) ; 2) la situation d'enclavement, et 3) la disponibilité des ressources (eau, sol, forêt et pâturages).

Réalisation d'un diagnostic et collecte de propositions des acteurs

Le diagnostic et la collecte de propositions des acteurs ont eu lieu lors des premières étapes du programme PACTE qui va se poursuivre en 2021 avec la mise en place des comités de territoire et la formulation de plans de

développement territorial (Figure 2). Un diagnostic de la zone d'intervention a démarré en novembre 2018, sur la base de 250 entretiens individuels, pour identifier les principaux enjeux des territoires. Puis différentes activités ont été menées pour compléter ce diagnostic : une première série de 14 ateliers (au moins un par territoire de vie), des travaux d'étudiants et des entretiens menés avec des personnels du CRDA du Kef. Sur la base de ces activités, un modèle des dynamiques territoriales a été élaboré pour chaque unité territoriale homogène. Il s'agit d'un schéma présentant les principaux liens entre, d'une part, des éléments de contexte (environnemental, socioéconomique, politiques publiques) et, d'autre part, les principaux changements de mode de production agricole et de mode de vie des habitants. Ces modèles ont permis d'identifier trois ou quatre enjeux de développement majeurs dans chaque unité territoriale homogène (Figure 3).

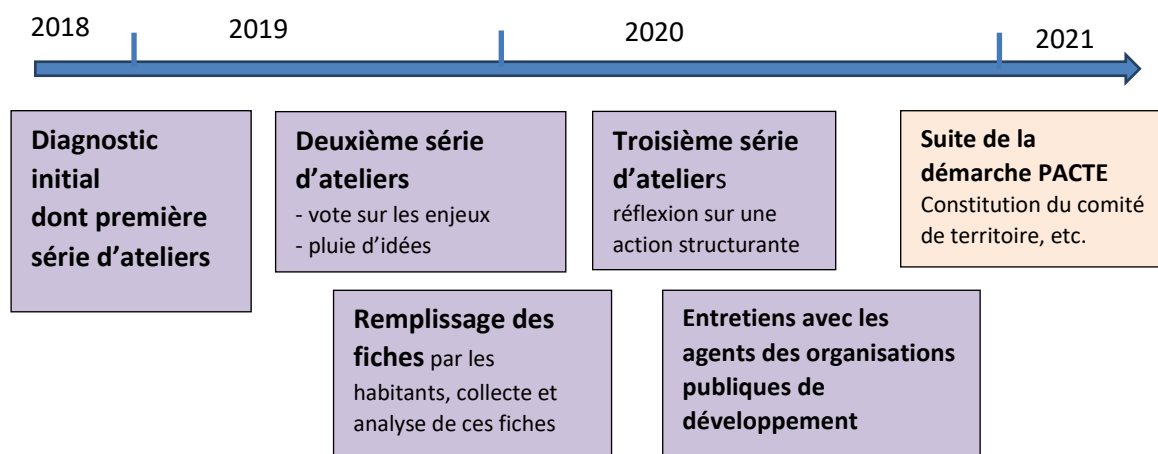


Figure 2. Démarche pour le diagnostic et le recueil de propositions d'action

Une deuxième série de 12 ateliers a été organisée entre octobre 2019 et janvier 2020, (un par territoire de vie). Durant ces ateliers, le modèle des dynamiques territoriales de l'unité territoriale homogène concernée a d'abord été

présenté et discuté. Puis, les participants ont été invités à voter sur l'importance des enjeux identifiés comme majeurs pour leur territoire de vie (Photo 1). Afin de prioriser les enjeux, chaque personne a été appelée à distribuer de

façon anonyme deux points sur un ou deux enjeux qu'elle considérait comme prioritaire (soit en attribuant deux points à un enjeu, soit en attribuant un point à un enjeu et un point à un autre enjeu).



Photo 1. Vote sur les enjeux

Puis, les participants ont été invités à faire des propositions d'actions à mettre en place sur leur territoire, durant une session de « pluie d'idées », c'est-à-dire que chaque participant inscrivait une ou plusieurs propositions d'actions sur des fiches cartonnées, qui ont ensuite été affichées puis regroupées par thématique.

Ensuite, des fiches de proposition d'action ont été distribuées aux participants, sur lesquelles ces derniers pouvaient indiquer des actions, individuelles ou collectives, qu'ils souhaitaient voir réalisées dans le cadre du programme (Photo 2). L'objectif de cette activité était de collecter les propositions de l'ensemble des habitants, dans leur diversité.

Des fiches ont ainsi été laissées dans des points relais dans les douars, de façon notamment à ce que les habitants n'ayant pas participé aux ateliers puissent, individuellement ou collectivement, eux aussi faire des propositions d'action. Au total, 2192 fiches de proposition d'action ont été collectées durant les deux mois suivants.

② جزء اختياري من المطوية يتم تعبئته بالاستعانة بالمكلف بدعم التنمية الريفية		① برنامج التظلم مع التغيرات المناخية بالمناطق الهشة PACTE المقترح	
المقترح	عراصة الحيار الزيتون	تعتبر هذه المطوية فرصة لتقديم تصوركم ومقترحاتكم التي تساهم في تنمية ممتلكاتكم وتحسين ظروف العيش.	رقم الهاتف: 22 412 434
مقترحات متكاملة	الزيتون	هذه المقترحات سوف تدرس من قبل المنتخبين واللجنة المحلية للنظر في إمكانية ابراجها ضمن مخطط التنمية	عز الدين حمروني
مقترحات متضاربة		التاريخ: 2015/05/05 الساعة 10:00 صباحاً... بمباركة	صاحب الاقتراح (الاسم/ اللقب): محمد حسيب حسيب
المخاوف والاشكاليات المتوقعة / اسئلة	نوعية العروة التي توفر للعالمين وتربية المنطقة	العدد: 3 كذا... الذي	الصفة: مدير اللجنة المحلية الإدارة المنتخبين
	ماهي الموارد التي نحتاجها لتنفيذ هذا المقترح (طبيعية، دعم اجتماعي، يد عاملة، تراخيص...)?	قام بتعبئة هذه المطوية (الاسم/ اللقب): محمد حسيب حسيب	الهاتف: 95 7 41 95
	المسؤول	المقترح	عراصة الحيار الزيتون
	ماهي التأثيرات المنتظرة لهذا المقترح؟	كيف؟ ولماذا؟	عراصة مائة هكتار زيتون على مساحة هكتار واحد وهو من نوع التربة البيضاء العالمية لتراعيته.
الموارد الطبيعية		أين؟	أولاد صباركة
المداخل	طسيه طهور المعيشة	المنتخبين	عائلة منفي صباركة
مواطن الشغل	أنا وعائلتي	الأطراف المساهمة في التنفيذ	المستورع PACTE
تنظيم المتفعين		المساهمة في المقترح	المساهمة والعناية.
خانة خاصة بالإدارة:		تاريخ تعبئة المطوية	منطقة التظلم: عن لفظي، الفصور.
		المعرف: EK-3177	

Photo 2. Exemple de fiche de proposition d'action remplie (proposition de plantation d'oliviers)

Une troisième série de 12 ateliers (un par territoire de vie) a eu lieu de février à septembre 2020 (11 d'entre eux ont eu lieu avant le confinement qui a débuté en mars 2020). Un bilan des actions proposées par territoire de vie a d'abord été présenté (Photo 3). Puis, les facilitateurs ont amené les participants à définir ensemble ce que pourrait être une action collective structurante du territoire. Une action structurante est ici définie comme une action : i) qui répond à un enjeu majeur du territoire en cherchant à résoudre les contraintes existantes, ii) qui nécessite un ensemble d'actions spécifiques pour résoudre différentes contraintes, et iii) qui bénéficiera à un nombre significatif d'habitants dans le territoire concerné. Le terme « significatif » ne renvoie pas ici à une proportion spécifique du nombre d'habitants ; ce sont les participants aux ateliers qui décident si l'action discutée touche un grand nombre d'habitants.

Les participants ont réfléchi ensemble aux différentes actions spécifiques qui pourraient composer l'action structurante choisie. L'objectif de cette réflexion était d'amener les participants à une réflexion collective pour identifier des actions permettant des changements majeurs, grâce par exemple au développement de filières agricoles.

Finalement, entre juillet et septembre 2020, des entretiens ont été réalisés auprès de 11 agents d'institutions publiques de développement. Un objectif était de discuter les actions proposées par les participants avec des personnes ayant une vision de l'ensemble des problématiques du gouvernorat et une expertise technique spécifique. Un autre objectif était d'identifier dans quelle mesure une autre lecture du contexte de la zone du programme PACTE au Kef pouvait être faite, conduisant éventuellement à proposer

d'autres actions. Les agents interrogés étaient des personnels des institutions de développement agricole du Kef (CRDA et Office de l'Élevage et des Pâturages). Durant ces entretiens, les personnes ont présenté leur analyse de la zone d'intervention et les actions qu'ils considéraient comme pertinentes pour cette zone.

Le suivi des activités du programme PACTE et cette analyse ont été réalisés par les agents du projet eux-mêmes, grâce à des observateurs, des enregistrements de réunion, et le dépouillement des fiches de proposition d'action.

La participation en chiffres

La zone comptait en 2014 environ 390 familles, soit approximativement 2000 personnes (IRAM-BICHE, 2015). La deuxième série d'ateliers a réuni 475 participants, soit un quart de la population totale, et le nombre de participants était équivalent lors de la troisième série d'ateliers.

Lorsque des ateliers sont menés en zone rurale en Tunisie, les femmes sont en général peu présentes. Une attention particulière a donc été portée à les inviter spécifiquement. De plus, les hommes ont été incités à venir avec leurs épouses. Au final, les femmes ont représenté 34% des participants aux ateliers de la seconde série.

Les fiches de proposition d'action provenant d'un même territoire de vie et portant sur le même objet (par exemple portant sur l'élevage bovin) ont été regroupées lors de l'analyse et, de ce fait, il n'a pas été possible de savoir combien de personnes différentes avaient remplies les fiches ni quel pourcentage de la population avait contribué à faire des propositions.



Photo 3. Présentation des actions proposées dans les fiches remplies au niveau d'un territoire de vie

Résultats

Diagnostic initial

Lors des ateliers de restitution, les participants ont validé le diagnostic initial, notamment les dynamiques en cours et les contraintes affectant leur territoire. Les habitants de la zone vivent dans des douars ne rassemblant souvent qu'une dizaine de familles. Les routes d'accès à ces douars sont parfois de mauvaise qualité et le transport collectif pour que les habitants puissent se déplacer jusqu'aux deux villes limitrophes de Ksour et du Sers (Figure 1) est peu développé. Les services publics sont rares ou absents (école, centre de santé, etc.).

Les revenus des ménages dans la zone d'intervention sont en grande partie tirés des activités agricoles qui sont principalement la céréaliculture pluviale (surtout l'orge et l'avoine) et l'élevage ovin (essentiellement en parcours avec aussi quelques activités d'engraissement). Le manque d'eau et le statut foncier fragile (la majorité des terres sont en indivision et sans titre foncier) limitent l'investissement sur le long terme. Ceci explique le fait que l'arboriculture (représentée surtout par l'oléiculture) est peu

présente. Le labour sur des terres en pente et le surpâturage ont facilité l'érosion. En réponse, l'État a construit à quelques endroits des ouvrages de Conservation des eaux et des sols (CES).

D'autres activités agricoles existent, de façon moins importante. Certains agriculteurs ont accès à l'eau d'irrigation (à partir de sources, petits oueds ou forages, pour une superficie totale d'environ 60 ha pour toute la zone), et développent du maraîchage, des cultures fourragères ou de l'arboriculture irriguée. De plus, la zone connaît un essor de l'élevage bovin (lait et viande). Émergeant il y a une quinzaine d'années puis en crise, cet élevage recommence à se développer depuis quelques années suite à l'organisation de nouveaux circuits de collecte du lait. Cet élevage est mené dans la plupart des exploitations en pâturage pluvial, ce qui conduit les éleveurs à acheter une part importante de l'alimentation des bovins durant certaines périodes de l'année.

La Figure 3 présente un exemple de modèle des dynamiques territoriales, élaboré pour l'unité territoriale homogène « voisinage du Sers », dans la partie nord de la zone d'intervention. Les grands changements de pratiques agricoles sont liés à des changements

environnementaux (érosion, sécheresse), et les quelques politiques publiques (aménagement de CES, délivrance de titres fonciers) n'ont bénéficié qu'à une minorité d'agriculteurs.

Il n'y a pas d'organisation professionnelle agricole fonctionnelle sur la zone. Six GDA ont été créés depuis les années 2000. Trois GDA gèrent l'eau potable et sont encore

fonctionnels. Les trois autres ont cessé de fonctionner : un GDA d'irrigation et un GDA forestier pour cause de mauvaise gestion, et un GDA d'irrigation pour cause de colmatage par ensablement du réservoir d'un barrage (DGAFTA, 2015). Il n'y a pas d'association de développement ou de la société civile créées et fonctionnant spécifiquement sur la zone.

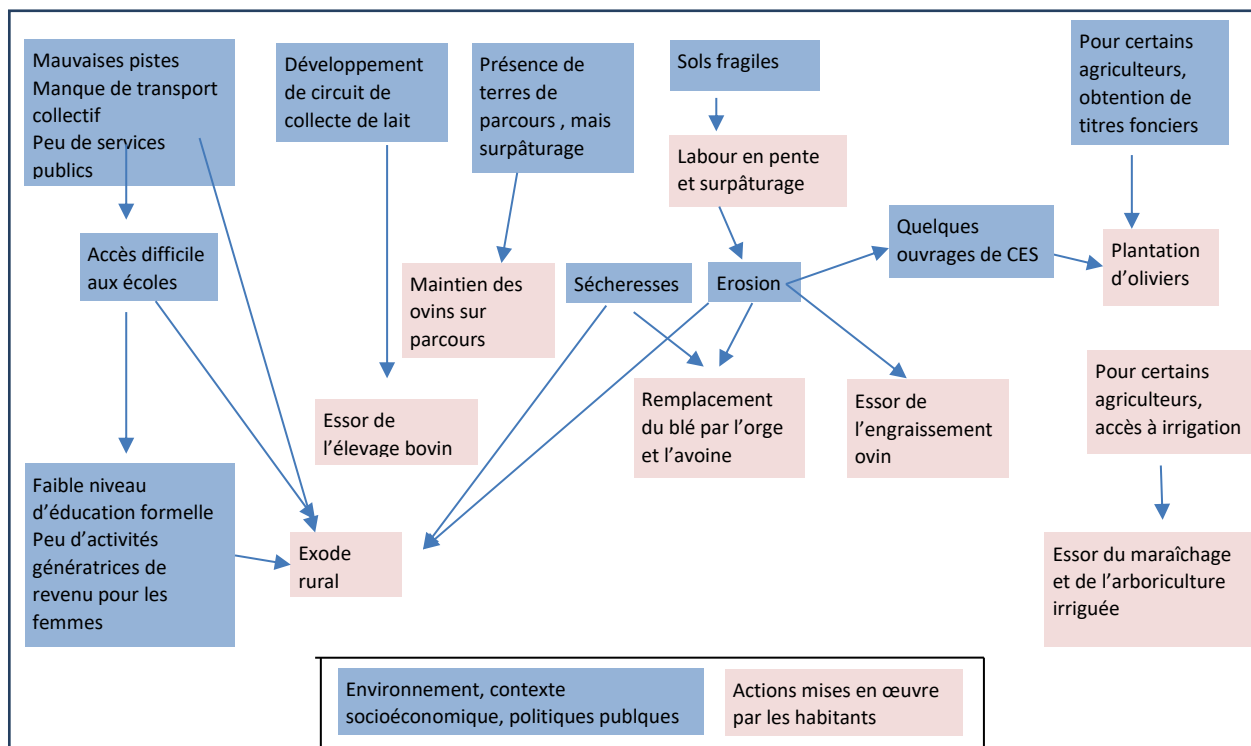


Figure 3. Modèle des dynamiques territoriales pour l'unité territoriale « voisinage du Sers »

Hiérarchisation des enjeux de développement et actions proposées

Hiérarchisation des enjeux et pluie d'idées

La Figure 4 présente les priorités exprimées par les participants aux ateliers en termes d'enjeux de développement, calculées sur la base des pourcentages de votes exprimés lors de la deuxième série d'ateliers. Six enjeux émergent : d'abord l'amélioration des revenus, puis, de façon bien moindre, le

désenclavement, la sécurisation du foncier, la lutte contre l'érosion, la lutte contre l'exode rural, et l'autonomisation des femmes. Lors des sessions de « pluies d'idées », les participants ont proposé des actions correspondant à ces différents enjeux, notamment en termes d'infrastructures (par exemple la construction d'une école), de lutte contre l'érosion (par exemple, la construction de banquettes « mécaniques ») ou de développement d'activités génératrices de revenu pour les femmes (par exemple, élevage de lapins ou de volailles).

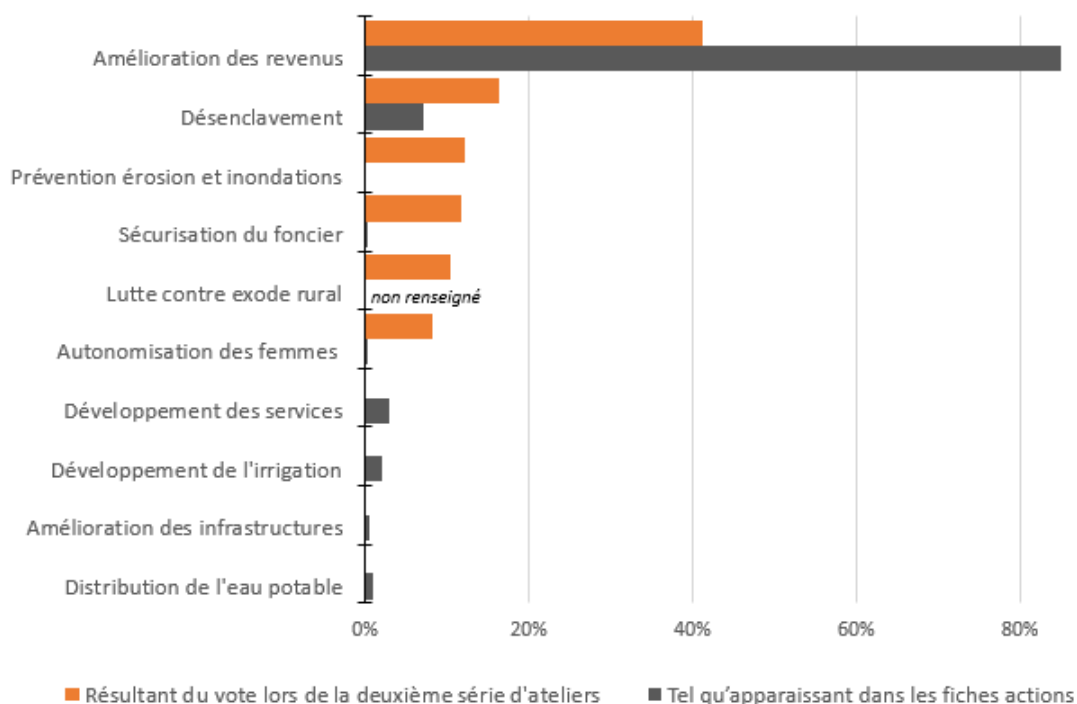


Figure 4. Priorités indiquées par les participants aux ateliers en termes d'enjeu de développement

Analyse des fiches collectées

Sur l'ensemble des fiches collectées, 80% sont des actions génératrices de revenu (voir l'exemple d'une demande de plantation d'oliviers sur la Photo 2). Les habitants qui ont rempli des fiches ont surtout exprimé des demandes concernant l'élevage (ovin et bovin, et, dans une moindre mesure, caprin). Ces demandes représentent 76% du total des propositions. Elles sont souvent formulées de façon très générale (par exemple « développer l'élevage bovin »), même si certaines fiches sont plus précises (souvent concernant la distribution de vaches, et par exemple, pour quelques-unes, la construction d'un centre de collecte de lait). D'autres demandes d'actions génératrices de revenu concernent par exemple l'arboriculture ou l'apiculture. Hors actions génératrices de revenu, les propositions faites ont trait au désenclavement (par exemple, construction de pistes), à l'accès à l'eau (par exemple, construction de forages pour l'irrigation ou l'eau potable) ou le

développement de services (par exemple, mise en place d'un transport public).

La Figure 4 montre aussi les priorités exprimées par les habitants ayant rempli des fiches, en affectant chacune des actions proposées dans les fiches à un enjeu (l'enjeu « lutte contre l'exode rural » englobant d'autres enjeux, aucune action n'a été affectée à cet enjeu). Cette figure montre que des enjeux qui ont récolté des votes lors des ateliers n'ont pas (ou peu) fait l'objet de propositions d'action (par exemple, sécurisation du foncier, autonomisation des femmes, prévention contre l'érosion).

Réflexion autour des actions structurantes

Les actions structurantes discutées lors de la troisième série d'ateliers ont eu trait principalement au développement de l'élevage ovin et bovin et au renforcement de la filière d'huile d'olive. Les participants ont facilement identifié un ensemble d'actions spécifiques qui pourraient composer chaque action

structurante identifiée. Par exemple, les participants d'un atelier ont considéré que le développement de l'élevage bovin nécessitait : de meilleures pistes pour faciliter la collecte du lait, des forages pour augmenter les zones de production de fourrage, de meilleurs hangars pour les fourrages et de meilleures étables, des points de vente d'aliments du bétail, la création de centres de collecte de lait, et des formations sur les pratiques d'élevage.

Point de vue des agents de développement

Les agents des services de développement interrogés ont exprimé leur accord avec le diagnostic tel que formulé par les participants durant les ateliers. Ils ont considéré que les propositions des habitants – hors actions génératrices de revenu – étaient pertinentes. Pour ce qui est des actions génératrices de revenu (de loin les plus nombreuses dans les fiches proposées), les agents de développement ont appelé à des actions avant tout structurelles (renforcement des capacités des habitants pour des activités génératrices de revenu, développement de l'action collective, renforcement des filières).

En ce qui concerne l'élevage bovin, les spécialistes en élevage se sont interrogés sur la pertinence de développer un élevage laitier dans une zone essentiellement pluviale, où les agriculteurs sont obligés d'acheter une part non négligeable de l'alimentation sous forme de concentré, ce qui a un impact fort sur la rentabilité et la vulnérabilité de cette activité. Cette réserve étant faite, ils ont proposé des actions telles que le semis de plantes fourragères adaptées au contexte local. Les agents des institutions de développement ont indiqué d'autres cultures possibles qui n'ont pas ou très rarement été mentionnées par les participants aux ateliers, telles que l'amandier (en pluvial) ou le maraîchage (en irrigué).

Les agents des services de développement ont en général été en capacité de citer des zones

de caractéristiques semblables où ces activités agricoles réussissent, et des exemples d'action collective pour la mise en œuvre de ces activités (notamment sous forme de GDA ou de Société mutuelle de services agricoles).

Comparaison entre les actions proposées dans les fiches et lors des ateliers

Différences en termes d'enjeux priorités

Plusieurs raisons peuvent expliquer pourquoi les habitants n'ont pas exprimé dans les fiches de propositions d'action les mêmes priorités que celles ressorties lors des votes des enjeux. D'abord, lors du remplissage des fiches, ce sont les préoccupations majeures de la vie quotidienne, comme le manque de revenus, qui ont été mises en avant. Les propositions d'action génératrice de revenu expriment cette préoccupation, vécue comme une contrainte, mais aussi l'identification d'opportunités. Ainsi, il y a dans la zone un essor de l'élevage bovin, et des habitants cherchent à acquérir des vaches pour se lancer dans cette activité. Ensuite, certains habitants nous ont expliqué que c'est à l'État de gérer les infrastructures collectives, et donc qu'ils préféreraient mettre en avant une activité génératrice de revenu dans les fiches qu'ils ont remplies.

Différences en termes de degré d'innovation et de rôle du collectif

La Figure 5 propose une catégorisation des actions proposées dans les fiches et lors des ateliers. Cette catégorisation est faite selon deux axes : l'axe horizontal distingue des actions pour le bénéfice d'individus de celles bénéficiant à des collectifs ; l'axe vertical représente le degré d'innovation de ces actions par rapport aux activités actuellement présentes dans la zone d'intervention. Dans ce schéma, la taille de chaque catégorie d'action reflète son importance relative, soit en termes

de nombre de fiches remplies, soit, pour ce qui concerne les ateliers, en termes de fiches cartonnées remplies lors des « pluies d'idées »

lors de la troisième série d'ateliers. Un exemple d'action est donné pour chaque catégorie.

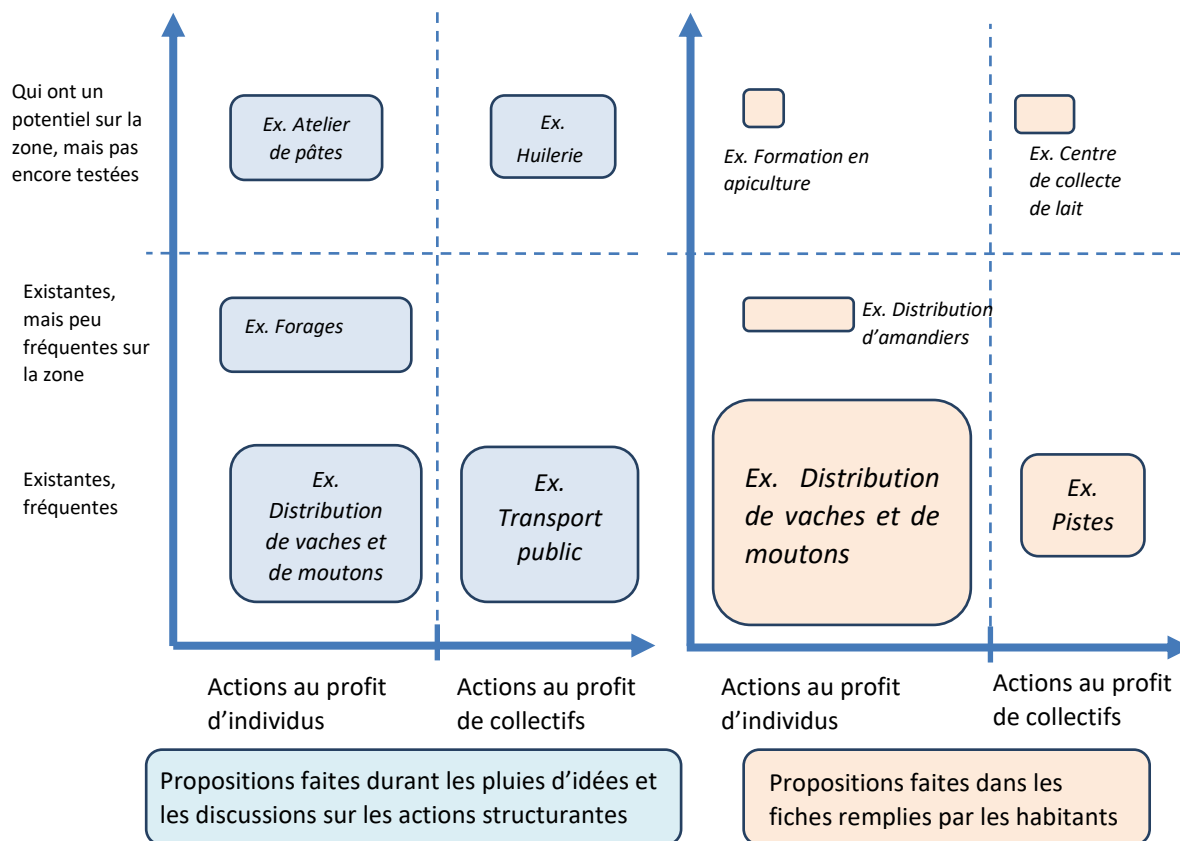


Figure 5. Répartition des actions proposées par les habitants selon leur degré d'innovation et selon leur dimension individuelle ou collective

Dans les fiches de proposition d'action, les habitants ont essentiellement énoncé des actions individuelles. Différentes raisons peuvent, là aussi, être avancées pour expliquer la différence avec ce qui est ressorti des ateliers. D'abord, des habitants ont pensé que le fait de remplir une fiche permettrait d'obtenir quelque chose à titre individuel (par exemple un mouton ou une vache). Certains avaient en tête un projet de développement mis en œuvre dans l'unité de territoire homogène « voisinage du Sers » dans les années 1990, qui avait distribué des vaches à des habitants.

Cette perception a probablement été renforcée par le fait que les animateurs demandaient aux participants de s'enregistrer individuellement lorsqu'ils participaient aux ateliers. Cet enregistrement, accompagné de la délivrance d'une « carte de participant », avait pour but de suivre qui participe aux ateliers mais n'a pas toujours été compris comme tel par les participants (en témoigne le fait que certains participants ont demandé à ce que des membres de leur famille soient enregistrés alors qu'ils n'avaient pas participé aux ateliers). C'est cette logique qui explique aussi que, dans un territoire de vie incluant 33 ménages, 274 fiches ont été remplies.

Ensuite, de nombreuses fiches ont été remplies de façon individuelle, ce qui n'a pas permis une réflexion collective sur la pertinence d'actions autour d'enjeux qui requièrent des investissements au bénéfice d'un ensemble d'habitants (par exemple, la lutte contre l'érosion). De plus, les habitants qui ont rempli des fiches ont mentionné avant tout des actions génératrices de revenu qu'ils connaissent et/ou qu'ils estiment maîtriser, telles que l'élevage ovin ou bovin.

Dans chaque territoire de vie, les habitants qui ont rempli des fiches ou ont participé aux ateliers ont mentionné quelques actions innovantes (Figure 5). Il s'agit par exemple d'un atelier de couture et de fabrication d'articles en laine, d'un centre d'hébergement et d'un camping, d'un atelier de production de pâtes, ou de la construction d'une maison de la culture.

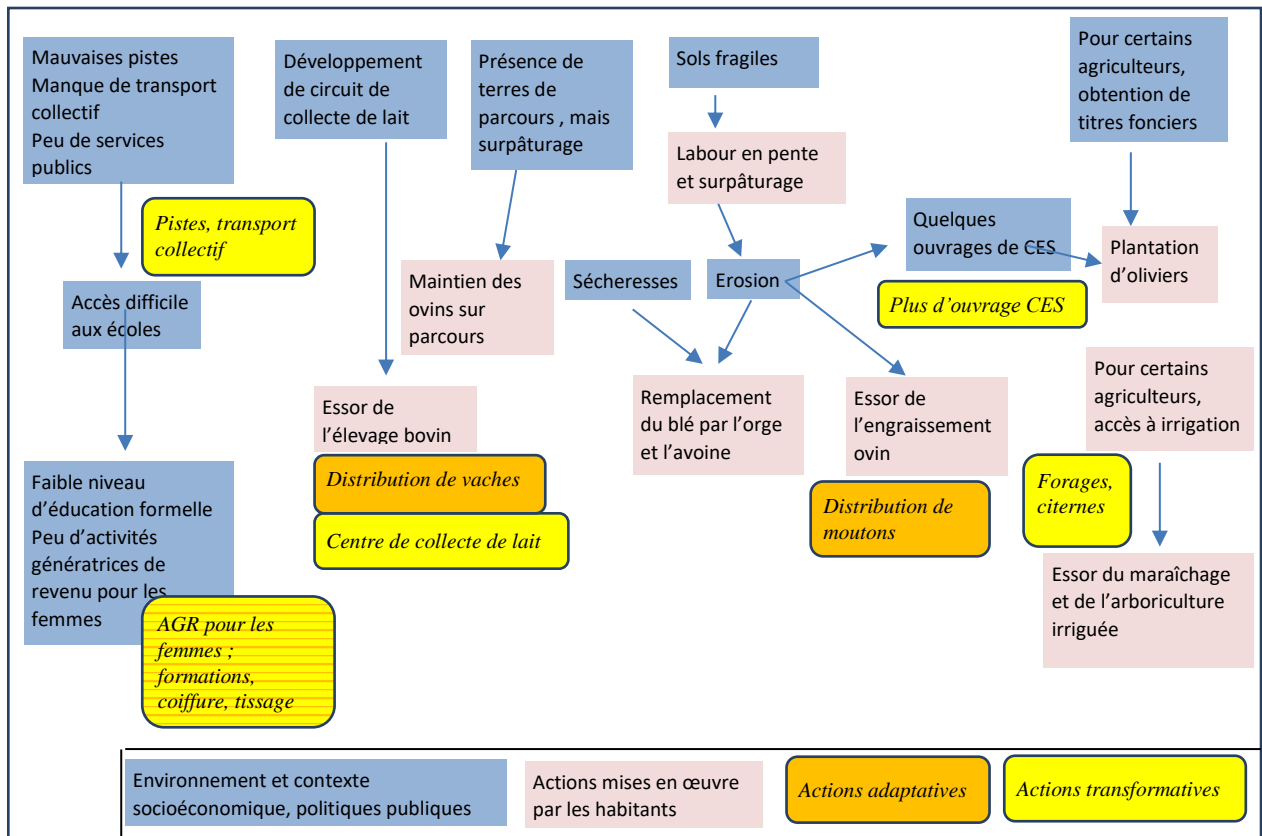
Actions adaptatives et actions transformatives

Les actions proposées lors des ateliers et dans les fiches peuvent être classées en deux groupes. Le premier groupe concerne des actions proposées dans le cadre d'une logique d'adaptation aux contraintes qui pèsent sur les habitants. On peut parler d'actions « adaptatives » ou « incrémentales » (Butler et al., 2016). Ces actions produisent souvent des bénéfices à court terme et peu risqués car elles s'intègrent au mode de vie et de production agricole des habitants. Le deuxième groupe rassemble des actions qui cherchent à résoudre ces contraintes, par exemple en modifiant l'environnement dans lequel évoluent les habitants. C'est par exemple le cas de la création d'un centre de collecte de lait, qui permet de mieux gérer les conditions de vente du lait. Ces actions, qui cherchent à améliorer structurellement et durablement les conditions de vie des habitants, peuvent être

qualifiées de « transformatives » (Butler et al., 2016).

Bien sûr, la limite entre les deux groupes n'est pas tranchée : la création d'une activité génératrice de revenu pour des femmes peut être considérée comme ayant des aspects adaptatifs (adaptation aux contraintes de production et de commercialisation dans la zone) et transformatifs (notamment, renforcement des capacités et autonomisation des femmes). De plus, il n'est pas toujours aisé de savoir si une action aura des effets transformatifs avant sa mise en œuvre.

Les actions transformatives sont souvent innovantes, et de ce fait sont plus risquées, et produisent souvent des bénéfices qui ne sont visibles qu'à moyen terme. Ce n'est cependant pas systématiquement le cas : la construction d'une piste dans une zone enclavée modifie l'environnement et apporte généralement des résultats peu risqués et à court terme. De plus, l'action collective est souvent une opportunité importante pour pouvoir lever des contraintes pesant sur les foyers et les exploitations agricoles. De fait, dans les schémas de la Figure 5, les actions adaptatives se situent plutôt dans le quadrant en bas à gauche, et les actions transformatives, surtout celles proposées dans les fiches de proposition d'action, plutôt dans le quadrant en haut à droite.



AGR : action génératrice de revenu

Figure 6. Répartition de certaines actions proposées, durant les ateliers et dans les fiches, sur le modèle de dynamique territoriale de l'unité de territoire homogène « voisinage du Sers »

La Figure 6 illustre le positionnement de certaines actions par rapport à un modèle de dynamique territoriale, en reprenant l'exemple de l'unité territoriale homogène de la zone « voisinage du Sers ». Les actions adaptatives ont surtout trait aux enjeux de génération de revenu, tandis que les actions transformatives abordent les autres enjeux identifiés sur ce modèle de dynamique territoriale. On retrouve la même association fréquente entre démarche individuelle, logique d'adaptation, et focalisation sur des activités génératrices de revenu déjà présentes sur la zone.

Les propositions rédigées dans les fiches ont ainsi avant tout mis en avant des actions adaptatives. Cependant, les discussions menées durant les ateliers ont montré que les participants étaient intéressés à considérer des actions transformatives, celles-ci restant

cependant souvent liées à des filières que les agriculteurs pratiquent et maîtrisent déjà au niveau de leur exploitation (élevage bovin et ovin, oléiculture).

Discussion

Réflexion individuelle versus collective

Les demandes exprimées dans les fiches correspondent avant tout à une logique d'adaptation à court terme aux contraintes vécues, dans une logique individuelle. Ces choix ont également été observés dans d'autres démarches mobilisant aussi des

ateliers (Bennett et al., 2016 ; Butler et al., 2016). En revanche, les ateliers ont bien permis une exploration de solutions collectives et innovantes, même si la méthodologie choisie n'a pas permis un accompagnement à la formulation des problèmes tel que proposé par Darré (2006).

Par ailleurs, les idées obtenues par le remplissage des fiches et lors des ateliers sont assez différentes. Différentes grilles de lecture des avantages et inconvénients des deux approches (remplissage de fiches et organisation d'ateliers) sont possibles. Une première est que les fiches permettent à tous les participants – et surtout ceux qui ont du mal à prendre la parole lors d'ateliers – d'avoir une opportunité d'exprimer de façon libre leurs attentes. Par contraste, les ateliers sont des lieux où les interactions sociales – et possiblement les méthodes d'animation – peuvent influencer les discussions. Cette grille a sa pertinence, cependant, comme discuté plus haut, le remplissage de fiches peut aussi faire l'objet de biais, notamment en fonction de la compréhension qu'ont les habitants de ce que le programme PACTE peut financer ou non.

Une deuxième grille de lecture est que les fiches ont été remplies avec l'idée de faire face à des contraintes de court terme, tandis que les ateliers permettent une formulation des problèmes (Darré, 2006), qui permet notamment de voir comment agir au mieux pour résoudre les contraintes plutôt que de se limiter à s'adapter à elles.

En l'absence de données sur les points de vue des habitants qui auraient pu être recueillis par enquête et sur l'observation des ateliers, il est difficile de statuer sur la pertinence de ces deux grilles de lecture pour comprendre les choix des habitants. En tout état de cause, le collectif du programme PACTE n'a pas hiérarchisé les demandes, qu'elles soient issues des fiches ou des ateliers. La discussion promue sur les actions structurantes a eu la volonté d'initier

une discussion sur une approche transformative, mais elle n'a pas eu l'objectif d'imposer des actions collectives.

La question de la posture des animateurs est cependant importante. En particulier, du fait d'un manque de données d'observation, il est difficile de statuer sur une éventuelle influence des méthodes d'animation. Il pourrait ainsi être intéressant de demander à des observateurs de venir observer les pratiques d'animation et leur influence sur les débats des acteurs entre eux.

Implications pour le renforcement des connaissances

Les habitants et les agents de l'administration interrogés ont mis en avant des types de propositions d'action en partie différents. Cette diversité peut être une richesse pour le dialogue et la co-construction de connaissances entre habitants, membres du comité de territoire et agents d'organisations de développement. D'abord, à partir du diagnostic déjà partagé entre acteurs, les membres du comité de territoire pourront être accompagnés dans une formulation des problèmes. Ceci les aidera à expliciter les pistes d'actions transformatives pour faire face aux enjeux qu'ils considèrent ensemble comme majeurs. Sur cette base, ils pourront plus facilement expliquer aux habitants de la zone d'intervention pourquoi telle action a été retenue ou non dans le plan (parce qu'elle était faisable ou non, adaptée ou non, etc.).

Cet enjeu de partager les connaissances et de produire des connaissances communes concerne en particulier les filières déjà présentes. Notamment, du fait de l'incertitude sur la rentabilité de l'élevage bovin, il sera utile d'étudier la rentabilité actuelle de cette activité sur la zone d'intervention et de la comparer avec d'autres activités qu'il est possible de pratiquer dans la zone. Ceci concerne aussi les

filières innovantes. Il est possible d'accompagner les représentants du comité de territoire pour visiter ensemble des endroits où ont été réalisées les actions que les acteurs (habitants ou agents d'organisations de développement) proposent.

Lors de cette réflexion sur le développement agricole, il sera souhaitable de ne pas « enfermer » l'analyse des actions à mener dans une logique par filières, qui a été implicitement à l'œuvre dans la façon dont les actions structurantes ont été présentées et discutées, mais aussi lors des entretiens avec les agents de l'administration, qui ont des responsabilités par thématique ou filière. Il y a besoin de développer une approche globale à l'échelle des ménages, des exploitations familiales, qui permette de jouer au mieux des complémentarités entre les différentes productions et leurs sous-produits (par exemple, le fumier). Il y a aussi besoin d'une réflexion plus territorialisée car le plan de développement ne peut se résumer à une somme d'actions spécifiques : les différentes actions devront notamment être mises en cohérence par rapport aux ressources disponibles sur le territoire.

Les actions à inclure dans le plan de développement pourraient à la fois s'appuyer sur le savoir-faire actuel des habitants, mais aussi inclure l'expérimentation d'actions innovantes de génération de revenu. De plus, il serait intéressant, lorsque c'est possible, d'initier des actions collectives qui vont permettre le développement de compétences de gestion de ces actions. La réussite d'une première action collective peut ensuite faciliter le développement d'initiatives collectives plus complexes dans d'autres domaines (Lanneau, 1975). Pour faciliter une réflexion sur ces initiatives d'action collective, les membres du comité de territoire pourront par exemple visiter ensemble des exemples de réussites

impliquant des acteurs sans expériences d'action collective dans des cadres formalisés.

Grâce à ce partage des connaissances, le plan de développement qui émergera pourrait organiser un équilibre : entre des activités déjà présentes localement et perçues comme « sûres » par les habitants et des actions innovantes mais potentiellement « à risque » ; entre des actions individuelles perçues comme plus « sûres » et des actions collectives au potentiel transformatif plus important mais aussi plus complexes à mettre en œuvre. Un tel équilibre correspondrait à intégrer des actions présentes dans les quatre quadrants du schéma en Figure 5.

Conclusion

Les premières étapes de la démarche du programme PACTE ont cherché à organiser une participation large des habitants au diagnostic et une première réflexion sur des propositions d'action. Cette participation peut être considérée comme « large », avec un quart de la population de la zone d'intervention ayant participé à la deuxième ou à la troisième série d'ateliers.

Comme c'est souvent le cas, les méthodes adoptées ont eu à arbitrer entre le nombre de personnes impliquées et la « profondeur » de la réflexion. Par leur construction méthodologique, les deux approches mises en œuvre (rédaction de fiches et ateliers) mettent chacune en avant une dimension. D'un côté, les fiches sont un outil permettant d'exprimer largement des priorités souvent individuelles. Les habitants ont avant tout mobilisé les fiches pour mettre en avant des actions qu'ils considèrent comme « sûres ». De l'autre côté, les ateliers ont constitué un espace favorisant l'analyse collective de la situation actuelle.

Pour organiser une collecte de propositions d'action permettant à la fois de toucher le plus grand nombre et aussi de rendre possible une réflexion collective, une approche alternative au remplissage (en général individuel) de fiches de proposition d'action pourrait être d'accompagner une réflexion collective préalablement au remplissage de chaque fiche. Ceci a été expérimenté dans le gouvernorat de Bizerte dans le cadre du même programme PACTE, et cette approche alternative a conduit à une proportion plus importante d'actions collectives dans les fiches collectées. Une autre option serait d'organiser un nombre plus important d'ateliers de réflexion collective pour l'élaboration de propositions d'actions (tout en laissant toujours la possibilité aux participants de rédiger des propositions individuelles s'ils le souhaitent).

L'intérêt de mobiliser les populations rurales du Maghreb dans la réalisation d'un diagnostic de leur territoire et dans l'identification des enjeux et des propositions de solutions fait maintenant de plus en plus consensus. Les approches pour réussir cette mobilisation ont à faire face à trois contraintes présentes dans de nombreuses zones : 1) l'absence d'organisations intermédiaires reconnues comme légitimes par les habitants ; 2) le faible usage par les habitants des nouvelles technologies de l'information ; et 3) le manque de moyens humains et financiers des opérateurs de développement qui pourraient être en charge d'accompagner la conception participative de plans de développement.

Le projet PACTE a testé une méthode qui tient compte des deux premières contraintes mais qui a demandé des moyens humains relativement importants. La question des approches méthodologiques à utiliser pour réussir une conception participative des plans de développement rural au Maghreb reste ainsi une question largement ouverte et il sera

intéressant de continuer cette réflexion méthodologique dans les années à venir.

Remerciements

Ce travail a été réalisé dans le cadre du programme PACTE, un programme financé par l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, et mis en œuvre par la DACTA avec l'appui du Cirad, de l'INAT et de l'INRREF.

Références

- Bennett NJ, Kadfak A, Dearden P, 2016. [Community-based scenario planning: a process for vulnerability analysis and adaptation planning to social-ecological change in coastal communities](#). *Environment, Development and Sustainability* 18(6): 1771-1799.
- Bourgeois R, Penunia E, Bisht S, Boruk D, 2017. [Foresight for all: Co-elaborative scenario building and empowerment](#). *Technological Forecasting and Social Change* 124: 178-188.
- Boussida S, Ben Rabah I, Ben Salhine R, 2018. [Indicateur de Développement Régional : Méthodologie et résultats](#). *Notes et analyses de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives (IITCEQ)*. 1.
- Butler JRA, Bohensky EL, Suadnya W, Yanuartati Y, Handayani T, Habibi P, ... et Park, SE, 2016. [Scenario planning to leap-frog the Sustainable Development Goals: An adaptation pathways approach](#). *Climate Risk Management* 12, 83-99.
- Canesse AA, 2011. [Les groupements de développement agricole \(GDA\): entrepreneurs locaux ou relais administratifs](#). In: Denieuil PN, Madoui M (eds) *Entrepreneurs maghrébins, terrains en développement*. Karthala et Institut

de recherche sur le Maghreb contemporain, Tunis, pp 351–364.

Darré JP, 2006. [La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs](#). Collection Etudes et Travaux, Editions du Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET), 112 p.

DGACTA, 2015. [Brochure de présentation de la zone d'intervention prioritaire Gouvernorat du Kef, Délégation El Ksour Zone El Ksour -Ain Fdhil](#). Programme PACTE.

DGACTA, 2016. [Fiche Méthode n° 8 : Identification des territoires de vie – intégration à l'approche de GRN des territoires ruraux. Le concept de territoire de vie](#).

DGACTA, 2017. [Orientations et plan d'action. Nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles](#).

El Jihad MD, 2010. [Les difficultés de gestion des ressources «naturelles» et de développement rural dans un milieu anthropisé: l'expérience du Projet Oued Srou \(Maroc central\)](#). *Norais. Environnement, aménagement, société* (216) : 25-45.

GIZ (Agence Technique de coopération allemande), 2016. [Plan régional d'environnement et de développement durable \(PREDD\) du gouvernorat du Kef. Document synthétique](#).

Goehrs M, 2017. [Budgets participatifs: S'approprier la dialectique de la gouvernance participative locale](#). *L'Année du Maghreb* 16 : 223-244.

Institut national de la statistique (2004 et 2014). [Recensement général de la population et de l'habitat 2004 et 2014](#).

IRAM – BICHE, 2015. [Formulation du Programme de Gestion des Ressources Naturelles dans les Territoires Ruraux Vulnérables de Tunisie. Livrable 1. Rapport de](#)

[diagnostic préliminaire des gouvernorats et proposition de zones d'intervention prioritaires](#). Rapport pour la DGACTA, MARHP

Kahloun H, 2013. [L'agenda 21 local en tunisie : des tentatives dedemocratisation de la planification du developpement durable](#). *Environnement urbain / Urban Environment* 7 : a62–a82.

Lanneau G, 1975. [L'entraide et la coopération au village](#). in Fabre, D., Lacroix, J. (Eds), *Communautés du Sud : contribution à l'anthropologie des collectivités rurales occitanes*, Paris, UGE, Tome II, 435-499.

Noury B, Lestrelin G, Ferrand N, Burte J, Morardet S, 2017. [Guide méthodologique pour la planification territoriale concertée](#). Rapport pour le projet PROSCAR, DGACTA, ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis, 36p.

Sellika IE, Faysse N, Rinaudo JD, Errahj M, 2016. [Concilier développement agricole et usage pérenne des eaux souterraines: un dialogue multi-acteurs dans la zone d'Ain Timguenay \(province de Séfrou\)](#). *Alternatives Rurales* 4.



Le vécu de la coopérative féminine rurale «Lkaram Nissaiya » (Province d'El Hajeb) en période de crise sanitaire

**Entretien avec Halima Lazouzi, présidente de
la coopérative Lkaram Nissaiya**

Propos recueillis par Sanae Ziani et El Hassane
Abdellaoui Contact : sanaezyani@gmail.com

Pouvez-vous vous présenter ?

Je m'appelle Halima, j'ai 55 ans, je suis mariée et maman d'une fille de 11 ans. Je n'ai jamais été scolarisée. Je suis née et j'ai grandi à Khémisset. En 2011, mon mari et moi nous avons décidé de sortir de notre village pour chercher du travail afin d'améliorer notre vie, c'est ainsi que mes deux sœurs qui vivent à El Hajeb nous ont encouragés à venir y travailler dans les exploitations agricoles. A ce moment, nous avons donc déménagé et nous nous sommes installés dans la commune rurale d'Aït Harz Lah où nous avons commencé à travailler dans des fermes proches de notre Douar²¹.

Nous travaillons jours et nuits pour arriver à construire une petite maison où nous pourrions vivre avec notre fille. En 2016, j'ai arrêté le travail dans les exploitations agricoles et j'ai commencé à travailler dans une coopérative où j'occupe le poste de présidente.

Pouvez-vous nous parler de votre coopérative ?

La création de notre coopérative « Lkaram Nissaiya » qui a pour but la production et la commercialisation du couscous *baldi*, s'est faite dans un contexte spécifique. En effet, au cours de l'année 2015 nous avons créé une AVEC²² (Association Villageoise d'Épargnes et de Crédits) dans notre douar avec l'aide et l'accompagnement de l'association Care International Maroc²³. Cette AVEC comptait 30 femmes, et nous nous réunissions une fois par semaine pour épargner des petites sommes d'argent dans une caisse. Les apports différaient d'une femme à une autre mais en général nous épargnions entre 10 et 50 dirhams chacune, puis une fois par mois, l'AVEC ouvrait la caisse pour permettre aux femmes désireuses de se lancer dans des activités économiques de bénéficier d'un crédit en fonction de leurs épargnes.

²¹ Un groupement d'habitations rurales, qui comporte de 50 à 400 foyers, il constitue couramment l'unité de base de la commune rurale.

²² Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), initié par Care International Maroc en partenariat avec le Réseau Marocain d'Économie Sociale et Solidaire (REMESS) depuis 2014 dans le

cadre d'un projet ayant comme objectif, l'insertion socioéconomique des femmes vulnérables.

²³ CARE International Maroc est une association humanitaire de solidarité créée en 2007, qui a pour mission de soutenir les individus et les familles des communautés les plus démunies.



Photo 1. Halima, présidente de la coopérative "Lkarm Nissaiya"

Ma sœur et moi avons été les premières à lancer l'activité de production et vente du couscous *baldi*. Nous avons investi 100 dirhams puis 500 dirhams et nous avons développé cette activité petit à petit. Plus tard, nous avons intégré trois autres femmes. Puis en 2016, l'animatrice de l'Association Care International qui nous accompagne nous a proposé de formaliser cette activité et de créer une coopérative pour avoir plus d'avantages et d'appuis.

Nous étions très motivées pour la création de cette coopérative mais en même temps la peur nous animait car nous ne sommes que des femmes rurales et analphabètes. De plus nous n'avions aucune expérience. C'est avec les encouragements de l'animatrice et des membres de l'AVEC que nous avons finalement pu créer notre coopérative, puis peu de temps après, d'autres femmes nous ont rejoint. La coopérative comptait donc 12 membres. Le

²⁴ L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) est un programme de développement, lancé par le Roi Mohammed VI en 2005. C'est un programme axé sur la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale.

plus intéressant et important de toute cette histoire, c'est que nous avons toutes du savoir-faire en matière de préparation de couscous, en plus nous n'avons pas de concurrents dans ce domaine. Nous sommes la seule coopérative qui pratique cette activité dans notre commune.

Le départ était un peu difficile parce que nous n'avions pas les moyens suffisants pour produire en grande quantité, encore moins de local pour travailler, du coup la commercialisation de nos produits était très limitée. Nous n'étions que deux femmes à pouvoir sortir du douar pour l'achat des matières premières et la commercialisation de nos produits dans les Souks hebdomadaires.

Nous avons commencé à travailler dans nos foyers et chaque jour de façon rotative, nous travaillions dans la maison d'une femme membre de la coopérative. À la fin de l'année 2016, nous avons bénéficié d'un matériel de la part de l'Association Care, ce qui nous a donc permis de développer notre activité. Puis en 2017, nous avons eu un appui de l'INDH²⁴ pour acheter d'autres matériaux, et trois mois plus tard nous avons eu la chance d'obtenir de la part de l'INDH en partenariat avec l'Entraide Nationale²⁵, un beau local spacieux avec toutes les installations.

Ce local est situé dans un endroit stratégique, car non seulement il est situé non loin de la route nationale et de la commune rurale, mais il est également proche de l'école, du dispensaire, et du bureau de l'autorité locale. Ceci est très avantageux pour nous vu que toutes les personnes qui viennent pour des services dans ces différents endroits finissent par acheter nos produits. Cela nous a fait de la publicité et nous sommes devenues plus

²⁵ Un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social. Il a pour mission d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale.

connues. Ce fut un moment très important dans le développement de notre coopérative et notre travail est devenu plus organisé. Par conséquent nous avons pu développer notre activité et diversifier nos produits.

Après notre aménagement dans ce nouveau local qui se trouve à 2 km de notre douar, plusieurs femmes ont quitté la coopérative en raison de l'éloignement. Quand nous étions au douar, nous nous arrangions de telle sorte qu'à tour de rôle, chaque femme puisse aller préparer le déjeuner et apprêter leurs enfants pour l'école, mais maintenant cela n'est plus possible. Il y a certains membres de la coopérative dont leurs maris leur ont interdit de sortir du douar, comme si c'était honteux (« *Hchouma* » et « *Aare* ») qu'une femme travaille dans une coopérative. Ils considéraient notre travail comme étant une perte de temps et une chose sans importance. De nombreuses femmes n'avaient pas assez de patience pour attendre que la coopérative porte des fruits, car elles voulaient un revenu journalier. Elles ont donc préféré aller travailler dans des fermes en tant qu'ouvrières agricoles.

La création de notre coopérative n'était pas une chose acceptée facilement par les gens du douar. Les femmes qui y travaillent sont devenues le sujet de discussion des hommes dans les cafés et les lieux de travail. Nous avons beaucoup souffert au début, les hommes et même les femmes se méfiaient de nous. Ils nous disaient : « chaque jour vous portez vos *Djellaba* et vous allez à la coopérative, vous êtes des femmes non maîtrisées par vos maris et vous n'êtes pas des femmes qui peuvent éduquer leurs enfants ».

Le soir, à notre retour de la coopérative, nous évitons de passer devant le café du *douar*. Quand nous empruntons un taxi ou un *Khataf*²⁶, nous descendons du véhicule lorsque

nous arrivons à quelques mètres du douar et nous faisons le reste du chemin à pieds comme si nous faisons quelque chose d'incorrect. Nous faisons ça juste pour éviter le « blabla » des gens du douar qui d'ailleurs nous ont créé de nombreux problèmes avec nos maris. Beaucoup de personnes ont refusé de nous encourager et d'acheter nos produits, mais avec le temps et après notre réussite, plusieurs choses ont changé. Cette vision négative sur nous a commencé à disparaître.

Aujourd'hui nous sommes restées 6 femmes actives, nous essayons de surpasser tous les handicaps pour atteindre notre objectif et être une grande coopérative qui donne du travail à de nombreuses femmes et les aide ainsi à améliorer leur situation.



Photo 2. Les membres de la coopérative préparent le couscous chez une adhérente

Pouvez-vous nous raconter comment vous avez passé la période de confinement du début 2020 ?

Au mois de Mars, après le troisième jour de la fermeture des écoles, à notre retour le soir au

transport se trouve beaucoup plus dans les zones rurales.

²⁶ Un transporteur illégal qui utilise son véhicule personnel pour transporter les gens, ce type de

douar le Moqadem²⁷ nous a demandé de fermer la coopérative en vue de respecter les mesures prises du fait de la crise jusqu'à la stabilisation de la situation sanitaire comme cela se fait dans toutes les zones du Maroc. Nous avons été un peu choquées car n'ayant pas prévu cette situation surtout qu'aucune information en rapport à cette fermeture nous avait été communiquée d'avance. Cela nous aurait permis de prendre nos dispositions quant à la coopérative. Ces mesures nous concernent tous car la sécurité de nos membres et celle de nos clients est notre priorité.

Nos activités ont été presque interrompues durant quatre mois car nous ne vendions que des produits déjà préparés de notre dernière production. Il fallait donc agir pour éviter la suspension générale de toute notre activité. La nécessité pour toutes les femmes de travailler se faisant de plus en plus sentir, le travail à partir de la maison semblait être une solution comme nous le faisons au début. Cependant, cela ne fut pas possible du fait que nous manquions de certains matériaux nécessaires. De plus, les regroupements étaient interdits alors que notre activité demande que nous soyons en groupe. Il faut dire que nous avions peur de cette dangereuse maladie.

Le mois du Ramadan est généralement une période où nous travaillons très bien. Tous les produits demandés par nos clients, le couscous, le *Zamita*, les pois chiches... avaient été préparés en avance. Aussi, une semaine avant ladite période, une autorisation à l'autorité locale a été demandée pour nous permettre de commercialiser nos produits au niveau du douar. Cette autorisation, nous l'avons eue mais elle était suivie d'une condition qui était de respecter toutes les mesures sanitaires. Beaucoup de nos produits

ramenés ont été vendus en grande quantité mais hélas il en restait encore en stock, ce qui était malheureux pour notre coopérative.

Nous sommes des femmes rurales et analphabètes. En plus, nous ne maîtrisons absolument pas les moyens de commercialisation à distance. D'autres coopératives comme la nôtre, qui font le commerce via des plateformes sur internet n'ont pas arrêté la commercialisation de leurs produits malgré la crise. Nous espérons arriver à ce stade un jour même si notre grande faiblesse est l'analphabétisme. Malgré tous nos efforts, il reste quand même un handicap. Moi personnellement j'ai un grand espoir que je pourrai faire beaucoup de choses et avancer, mais j'avoue que je ne sais ni lire ni écrire et je ne peux pas progresser à cause de ça. Il faut le dire, l'analphabétisme est un véritable frein pour moi.

Nous avons tous des responsabilités financières et nos familles ont besoin de notre revenu mais hélas les ventes que nous avons faites en cette période ne sont pas suffisantes pour répondre à tous nos besoins. Nous n'avons donc eu d'autres choix que de retourner travailler dans les fermes agricoles comme nous le faisons avant. En cette période, les opportunités d'emplois dans les fermes pour cultiver les fruits, l'abricot, les pêches, les prunes... sont nombreuses à la Commune Ait Harz Haha et les ouvrières agricoles sont beaucoup demandées. Cette forte demande est due au fait que plusieurs ouvrières étrangères « *Brraniat* » ont quitté leur travail pour retourner dans leurs villes natales à cause de la crise.

Dans notre commune il n'existe pas un *Mouquaf*²⁸ comme il existe dans la commune de Bouderbala, les opérateurs qui cherchent les ouvrières viennent au douar à 5h

²⁷ Un agent d'autorités locales, représentant du pouvoir à l'échelon d'un quartier ou d'un douar, chargé de l'exécution des ordres du *makhzen*.

²⁸ Un espace où les ouvrières et les ouvriers se regroupent pour trouver un travail.

du matin, et appellent une des femmes les plus connues qui s'occupent de regrouper 8 ou 10 femmes pour travailler pour 2 jours ou 3 jours. On a travaillé presque toute la période de confinement, on a l'habitude de se débrouiller dans toutes les situations.



Photo 3. La participation de la coopérative « Lkaram Nissaiya » à la foire régionale de Fès -Meknès

Comment pouvez-vous expliquer l'impact de la crise sur votre coopérative ?

En réalité, cette crise a un impact très négatif sur tout le monde et surtout au niveau économique. La soudaine fermeture de notre coopérative a causé de nombreuses pertes matérielles car n'ayant pas eu assez de temps pour stocker correctement nos produits, une importante quantité de couscous exposée à l'humidité s'est complètement dégradée. Par ailleurs, nos ventes ont considérablement baissé du fait de la perte d'un grand nombre de nos clients, en particulier ceux de l'étranger qui passaient de grosses commandes mensuelles. La situation étant devenue difficile en période post-confinement, il nous est impossible de travailler convenablement comme nous le faisons avant cette crise. De plus, nous craignons d'être contaminées par les clients infectés.

Nous avons pour habitude de distribuer nos produits dans les administrations et institutions au centre de la province d'El Hajeb, mais aujourd'hui, cela n'est plus faisable compte tenu des mesures prises. Cette crise nous affecte plus, car en tant que mères, tout notre esprit est focalisé sur nos enfants vu que nous avons peur qu'ils contractent cette maladie, quand bien même nous leur avons donné tous les conseils nécessaires pour l'éviter.

Avez-vous envisagé des stratégies pour remédier aux effets de la crise ?

Tout d'abord, après l'ouverture de la coopérative, nous avons essayé de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin de protéger nos clients. Dans l'optique de nous faire plus de publicité et aussi d'informer tout le monde de l'ouverture de la coopérative, une pancarte a été mise en bordure de route, nos heures de travail ont été augmenté et nous avons contacté nos clients via le téléphone pour les informer que tous les produits sont disponibles.

Nous espérons aussi qu'une autre pancarte soit mise sur la route de Fès pour mieux « booster » notre visibilité. Les ventes dans les souks hebdomadaires ont également repris. En toute vérité, nous avons beaucoup d'idées intéressantes et nous voulons réaliser de grandes choses mais notre vision actuelle est plutôt floue en raison de la persistance de cette crise. Les revenus de notre activité étaient vraiment faibles, mais à cause de notre immense passion à l'égard de notre travail, il était impossible pour nous de fermer cette coopérative et cela malgré toutes les difficultés auxquelles nous sommes confrontées. Néanmoins, nous restons convaincues qu'en combinant travail et courage nous pourrons nous surpasser.



Photo 4. Les membres de la coopérative au nouveau local en période post-confinement

Qu'est-ce que vous avez appris de cette crise et qu'est-ce que vous suggérez pour l'amélioration de la situation des coopératives féminines rurales ?

Cette crise a été porteuse de leçons dans la mesure où elle nous a permis de se réorganiser quant à la gestion de la coopérative. En effet, chaque soir avant de quitter la coopérative, nous vérifions entièrement le local en vue de s'assurer que tout est parfaitement en ordre et que les produits sont convenablement stockés. Mieux encore, nous avons décidé que dorénavant, nous anticiperons les événements et ce peu importe les circonstances. Ainsi, lorsque nous aurons des problèmes à régler au niveau de la coopérative, nous nous adresserons à l'autorité locale afin qu'elle nous délivre une autorisation si nécessaire. Grâce à cette crise, nous avons toutes compris l'importance du commerce via les plateformes internet.

Dans le dessein d'améliorer la situation des coopératives féminines rurales, il est demandé aux responsables de nous fournir les produits d'hygiène et de stérilisation. Cependant, nous

avons des difficultés à s'en procurer en raison de leurs coûts élevés en particulier en cette période où les revenus des dites coopératives sont faibles. Il faut aussi dire que nous avons plus besoin d'un appui moral et en termes de formation que financier. Nous aurions besoin d'un soutien pour la commercialisation de nos produits et des formations adaptées sur le commerce via internet.

Nous recherchons surtout des personnes qui peuvent nous aider à aller de l'avant et nous montrer le chemin qui nous conduira à notre succès, car nous sommes déterminées à développer notre coopérative. Enfin, le grand problème auquel nous sommes confrontées, c'est le manque d'une secrétaire permanente, qui aura à sa charge le volet administratif, puisque la seule femme instruite de notre coopérative ne peut être régulièrement présente car étant empêchée par des circonstances spécifiques. Concernant les ventes, nous essayons de les enregistrer avec des signes que nous comprenons toutes, mais hélas, nos efforts restent insuffisants pour une meilleure gestion de la coopérative. En fin d'année, nous organisons notre assemblée générale mais nos registres sont tous mal tenus.



Faciliter la mise en place d'une gestion participative de l'eau : réflexions à partir de l'expérience de Bsissi à Gabès

Ridha Ghoudi

**Direction des Ressources en Eau,
Commissariat Régional au Développement
Agricole (CRDA) de Gabes**

Propos recueillis par Nicolas Faysse et Emeline Hassenforder

Contact : r.ghoudi@gmail.com

Pouvez-vous présenter l'expérience de Bsissi²⁹ ?

C'est une nappe logée dans les sables et sur des profondeurs minimales. On peut trouver la nappe profonde à 40m, la nappe est facilement accessible. Au début des années 1980, une vingtaine d'agriculteurs en provenance d'une zone à une trentaine de kilomètres se sont installés avec des puits de surface. Ils ont cultivé de nouvelles terres. Peu à peu, leur nombre s'est multiplié, avec des répercussions sur la nappe phréatique qui ne répondait plus à leur besoin. Les agriculteurs sont allés chercher la nappe profonde, en transformant leur puits de surface en forage. En 3 ou 4 ans, on est arrivé à 280 agriculteurs avec des puits transformés en forages.

En 1987, l'administration a constaté le risque pour la nappe qui est proche de la mer. A l'époque, la nappe profonde était artésienne, avec une absence de maîtrise des volumes d'eau qui sortaient des puits. On a mis en place

alors une zone d'interdiction qui couvre toute la partie nord de Gabès, dans le but d'arrêter cette dynamique, mais sans succès. On est arrivé à des moments très difficiles, avec des saisies de matériel et des relations tendues entre les agriculteurs et l'administration.

Le CRDA de Gabes a pour mission d'accompagner les agriculteurs, et donc il fallait trouver une solution. On a pensé à la gestion participative : il fallait mettre ces agriculteurs devant leur responsabilité, notamment par rapport au risque d'intrusion saline. On a commencé à sensibiliser les agriculteurs.

Il a fallu beaucoup de temps et d'énergie. Au début, les agriculteurs n'y croyaient pas, ils n'avaient pas confiance. On a fait de nombreux ateliers : les avantages, les risques si on ne fait rien. Cela n'était pas facile : au début, on faisait des ateliers, et seulement 4 ou 5 agriculteurs venaient.

En même temps que les ateliers de sensibilisation, on a mené un inventaire des

²⁹ Voir aussi l'article de [Frija et al.](#) (2016) dans *Alternatives Rurales*, 4.

puits et forages dans la région. On a identifié une superficie irriguée de 1819 ha, avec entre 280 et 300 agriculteurs. Chaque agriculteur a reçu un numéro. On avait identifié 450 puits et forages, et on avait constaté que certains agriculteurs avaient 2 ou 3 puits. On a regardé l'adéquation pour chacun d'entre eux entre la superficie irriguée et les puits et forages : si un agriculteur avait plus de puits ou forages que nécessaire, on a comblé certains de ces puits et forages.

Quelles règles ont été décidées ?

Comme c'est une zone d'interdiction, on n'a plus le droit d'augmenter le nombre de forages. Le pas suivant a été de fixer une allocation par agriculteur. On a donné au groupe d'agriculteur une allocation de 200 l/s de débit fictif continu, soit 50 000 m³ par agriculteur et par an. On a signé des allocations avec eux. On est ainsi arrivé à fixer l'ossature du Groupement de Développement Agricole (GDA) : le nombre de puits, les allocations, les puits à combler, et leur engagement de ne plus augmenter ce nombre.

Ensuite, on est passé à l'aspect institutionnel. On est passé à la préparation du règlement intérieur du GDA. On s'est inspiré du règlement général sur les GDA. On a envoyé la proposition de règlement à Tunis, et cela a été validé. Enfin, on est passé à l'élection du comité de gestion. Ce comité vérifie qu'il n'y a pas de forage illicite, bouche les forages abandonnés, et suit le remplacement d'un puits qui ne serait plus fonctionnel.

Comme avant, les agriculteurs étaient dans une situation illicite, ils n'avaient pas accès aux aides de l'Etat. Avec le GDA, les membres ont pu avoir accès à ces subventions. Le GDA accompagne aussi les dossiers agricoles, comme le goutte à goutte ou l'électrification

Cette expérience fonctionne jusqu'à maintenant. Beaucoup de gens d'ailleurs en

Tunisie sont venus pour voir cette expérience, de Kairouan, de Sidi Bouzid, de Nabeul.



Local du GDA de Bsissi

Est-ce que les conditions sont toujours les mêmes pour renouveler l'expérience ?

A l'époque, les autorités locales nous ont beaucoup aidé notamment pour mobiliser les agriculteurs pour les convaincre de l'intérêt de la gestion participative. Maintenant, les choses ont beaucoup changé. C'est plus qu'une question de moyens, c'est une question de changement de contexte global. Il y a aussi une question de volonté. Il y a moins de volonté qu'avant.

Quels sont les besoins et les difficultés pour que ce travail de facilitation puisse être renouvelé dans d'autres endroits ?

On a besoin de personnes aux compétences multidisciplinaires, qui ont la volonté et les compétences et ne se limitent pas leur discipline initiale, comme l'hydrogéologie.

A l'époque, il y avait des personnes au sein de l'administration qui portaient cette idée d'une gestion participative de l'eau. Il y avait aussi beaucoup de conférences et d'opportunités pour se former. On était très mobiles : on avait de nombreux contacts avec les universités et écoles d'ingénieurs en Tunisie et à l'international. On a été ainsi formés sur cette gestion participative.

Maintenant, les nouveaux arrivés dans l'administration doivent être convaincus par cette gestion participative. Il faut donner l'opportunité aux gens pour qu'ils se forment. Malheureusement, il n'y a plus de dispositifs de formation sur la gestion participative de l'eau. Bien sûr, il y a aussi un problème de moyens matériels pour organiser la facilitation sur le terrain.

Mais aussi un problème est que parfois les gens ne cherchent pas à se développer. Bien sûr, ce qui compte, c'est la satisfaction personnelle du travail accompli. Mais il y a quand même une question que ce type de travail de facilitation soit bien reconnu.



Mieux piloter le fonctionnement des canaux dans les grands périmètres irrigués

Jean-Luc Deltour, Société du Canal de Provence

Propos recueillis par Nicolas Faysse

Contact : Jean-Luc.DELTOUR@canal-de-provence.com

Comment a commencé l'appui de la Société du Canal de Provence dans le Haouz ?

La Société du Canal de Provence a depuis de nombreuses années une expérience de gestion automatisée des vannes le long du canal de Provence.

Dans les années 1980, nous avons accompagné l'Office Régional de Mise en Valeur du Haouz dans une amélioration du pilotage du canal de rocade. Ce canal dessert à la fois des exploitations pour l'irrigation, mais aussi la ville de Marrakech et d'autres consommateurs (golfs, etc.).

L'idée est d'organiser un système pour gérer au mieux l'eau dans les canaux, c'est-à-dire à la fois fournir suffisamment d'eau pour alimenter la demande anticipée, mais aussi éviter un déversement d'eau non utilisée. Des moteurs ont été installés sur les principales vannes pour pouvoir piloter les lâchers. Un centre de gestion a été installé à Marrakech. Ce centre permet de gérer le système à distance de façon centralisée et coordonnée. Mais aussi, une automatisation est mise en place. Le système a

commencé à fonctionner au début des années 1990.

Dans le système mis en place au niveau du canal de Provence, les réseaux de distribution sont sous pression, et des clients qui prennent l'eau sous pression. Dans le Haouz, à cette époque, les réseaux de distribution étaient en gravitaire, avec une distribution par tour d'eau qu'il a fallu prendre en compte dans le système de gestion. Un autre enjeu est le fort niveau de turbidité de l'eau dans le canal de rocade.

Comment s'organise l'accompagnement depuis ?

Nous intervenons en appui de l'Office du Haouz depuis les années 1990, pour la maintenance du système. Il y a un enjeu de maintenance du matériel avec un budget limité (et du coup la nécessité de travailler avec un renouvellement limité des équipements), mais aussi de maintenance des compétences de gestion de ce système, sur le long terme.

Le système a continué à fonctionner jusqu'à maintenant. Il a fallu adapter le système à l'extension des superficies irriguées dans les années 1990.



Photo 1. Vannes motorisées sur le canal de Rocade

Quelle est l'évolution en cours?

La grande réforme en cours est le basculement de l'irrigation gravitaire vers le goutte-à-goutte. Le système va évoluer vers un système en partie à la demande. Ce basculement se fera de façon progressive, pour que les exploitations aient le temps d'évoluer et d'acquérir le matériel nécessaire. Durant une phase transitoire, il y aura un fonctionnement en alternance goutte-à-goutte/gravitaire, et les bornes au niveau des exploitations pourront fonctionner soit en gravitaire soit en goutte-à-goutte.

Nous accompagnons l'office du Haouz pour étendre le système aux deux autres canaux qu'il exploite, le canal Tadla Tessaout (T2) et le système de la Tessaout amont. Nous commençons également à appuyer l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla, autour de cette même activité d'un système d'information pour mieux piloter les grands ouvrages hydrauliques.

Nous accompagnons aussi la réflexion sur comment améliorer la circulation des informations entre les offices du Haouz, du Tadla, l'Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia, et l'Office National d'Electricité.

Comment s'organise le partage d'expérience entre offices de gestion d'infrastructures hydrauliques ?

Nous avons appuyé par la suite une autre expérience en Jordanie. Nous appuyons quand cela est possible des échanges d'expérience, nous avons ainsi accompagné des ingénieurs d'un office d'irrigation en Inde à prendre connaissance de l'expérience marocaine.

L'expérience acquise dans le Haouz nous a servi pour offrir par la suite un service à des associations d'irrigants en gravitaire en Provence, qui ne sont pas connectées au canal de Provence. Nous les aidons à mieux piloter la distribution de l'eau et à gérer à distance leur infrastructure hydraulique.



Photo 2. Poste de pilotage du système d'information